

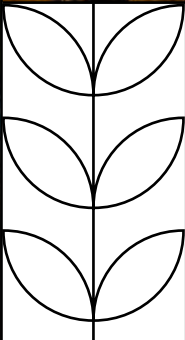
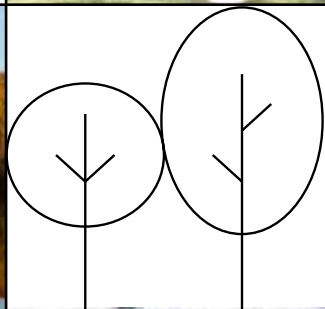
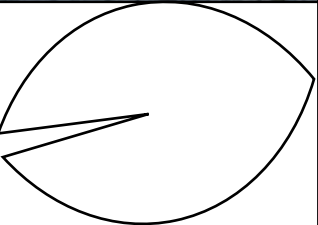


**Plan
Canopée**

L'arbre en ville - Essentiel par nature

2025-2034

**Les arbres au cœur
de la stratégie
de résilience du territoire**





Avant-propos

Le changement climatique est aujourd'hui une réalité tangible que nos territoires vivent déjà aux travers d'épisodes de chaleur extrême, de sécheresse prolongée, d'inondations. Ainsi, il transforme nos villes, modifie nos rythmes de vie et met à l'épreuve la résilience de nos territoires. Face à cette situation, notre responsabilité en tant que collectivité territoriale nous engage : anticiper, adapter et protéger. Protéger notre territoire, notre environnement, nos ressources, mais aussi et surtout la santé et le bien-être des habitants.

C'est tout le sens du Plan canopée porté par **Saint-Quentin-en-Yvelines**. Cette stratégie ambitieuse vise à préserver, diversifier et développer notre patrimoine arboré, essentiel pour rafraîchir nos espaces urbains, atténuer les effets d'îlots de chaleur, améliorer la qualité de l'air et offrir des lieux de nature accessibles à toutes et tous.

Mais au-delà de son rôle dans l'adaptation au changement climatique, le Plan canopée est une réponse directe à un **enjeu de santé publique majeur**. Les arbres, en plus d'être des régulateurs thermiques et des refuges pour la biodiversité, contribuent à la santé mentale et physique des populations. Ils apaisent, ressourcent, favorisent l'activité physique et renforcent le lien social.

Ce plan s'inscrit pleinement dans l'approche globale « **Une seule santé** » (One Health) qui reconnaît l'interdépendance étroite entre la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes. En prenant soin du monde végétal et animal ainsi que de notre environnement, nous prenons soin de nous-mêmes.

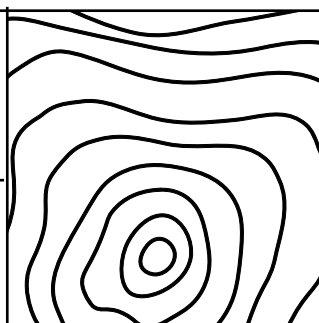
Bien entendu, la réussite de ce plan ne repose pas uniquement sur des choix techniques ou politiques. Elle dépend avant tout de l'engagement collectif de tous les acteurs du territoire : collectivités, entreprises, associations, citoyens... Nous avons tous un rôle à jouer pour faire de la nature en ville une réalité durable.

Le Plan Canopée est une feuille de route, mais c'est aussi un projet de société. Un projet qui traduit notre responsabilité commune envers les générations futures, et notre volonté d'agir dès aujourd'hui pour un territoire plus résilient, plus vert et plus vivant.

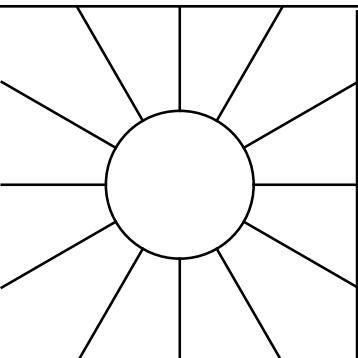
À Saint-Quentin-en-Yvelines, nous avons la chance de disposer d'un patrimoine naturel exceptionnel. Le Plan Canopée est une invitation à le valoriser, à le renforcer, et à en faire un levier central de notre adaptation et de notre santé pour aujourd'hui et pour demain.

Sommaire

Introduction..... 04



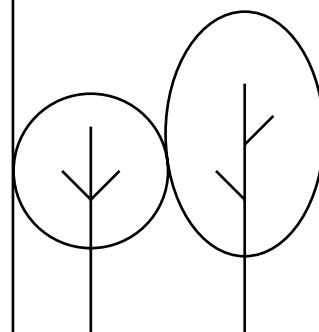
Stratégie et mise en œuvre
du plan d'actions..... 06



- Objectifs généraux du plan
- Durée du plan
- Gouvernance du plan
- Indicateurs du plan
- Synergies avec les politiques publiques

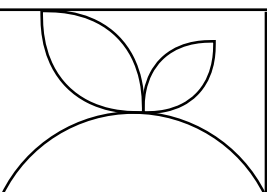
Axes et actions..... 16

- Axe 1 -Connaître.**
Inventaire du patrimoine arboré existant .. 17
- Axe 2 -Protéger.**
Protection renforcée du patrimoine
arboré 23
- Axe 3 -Planter et végétaliser.**
Développement d'un patrimoine arboré
durable 47
- Axe 4 -Valoriser.**
Valorisation du patrimoine arboré 65
- Axe 5 -Étudier.**
Recherche & développement autour
de l'arbre en ville et des changements
climatiques..... 75
- Axe 6 - Sensibiliser et mobiliser.**
Sensibilisation et mobilisation des acteurs
du territoire 83



Synthèse des actions..... 96

Index..... 98





Introduction

Les arbres jouent un rôle crucial en ville en offrant de multiples et précieux services à l'environnement et à l'être humain : ils contribuent au rafraîchissement de l'air et à la réduction des îlots de chaleur urbains, à l'amélioration de la qualité de l'air, à la gestion des eaux pluviales, au maintien de la biodiversité, au stockage du carbone, ils structurent les paysages et contribuent au cadre de vie, ils contribuent à l'amélioration de la santé physique et mentale des habitants, etc.

Paradoxalement, ils passent souvent inaperçus et constituent des voisins discrets sauf lorsqu'ils occasionnent des désagréments ou qu'ils sont abattus.

Avec le changement climatique et ses effets particulièrement marqués en ville, l'arbre est incontestablement devenu le meilleur allié des villes face à ces bouleversements d'ampleur. Les épisodes répétés et amplifiés de canicules, inondations, sécheresses ont accéléré la prise de conscience des effets du changement climatique et de l'importance du couple arbre-climat pour les citoyens.

Dès lors, de nombreuses collectivités en France et dans le monde ont avancé de grandes ambitions en matière de verdissement, se livrant parfois à des surenchères sur le nombre d'arbres à planter associée à des promesses bien souvent intenables. Or, les arbres qui façonnent aujourd'hui les paysages urbains sont eux-mêmes victimes

du changement climatique. Stress hydrique, surchauffe urbaine, agents pathogènes et autres ravageurs provoquent des dépérissements importants et réduisent l'espérance de vie, déjà courte, des arbres urbains. Aussi, si les arbres constituent un levier incontournable pour garantir l'habitabilité des villes de demain, il convient avant tout d'améliorer les connaissances sur le patrimoine arboré, à commencer par l'inventaire des arbres, qu'ils soient isolés, en bosquets ou en boisements puis de renforcer la protection de ce patrimoine existant et sa résilience dans une perspective d'évolution climatique conduisant à une projection de + 2° degrés en 2030 et + 4° degrés en 2100.

L'enjeu, pour relever le défi auxquels sont confrontés les villes et territoires urbains, est aussi de développer la canopée urbaine de manière réfléchie tout en combinant les enjeux de planification et développement urbains. Cela impose de choisir des essences adaptées au climat de demain de façon à accroître la couverture végétale durablement pour les générations futures. Outre la définition d'une palette végétale adaptée, des réflexions doivent aussi être conduites pour définir les bons endroits où planter des arbres et orienter l'action publique vers les populations les plus vulnérables et notamment les plus exposées aux chaleurs extrêmes. De même, une nécessaire

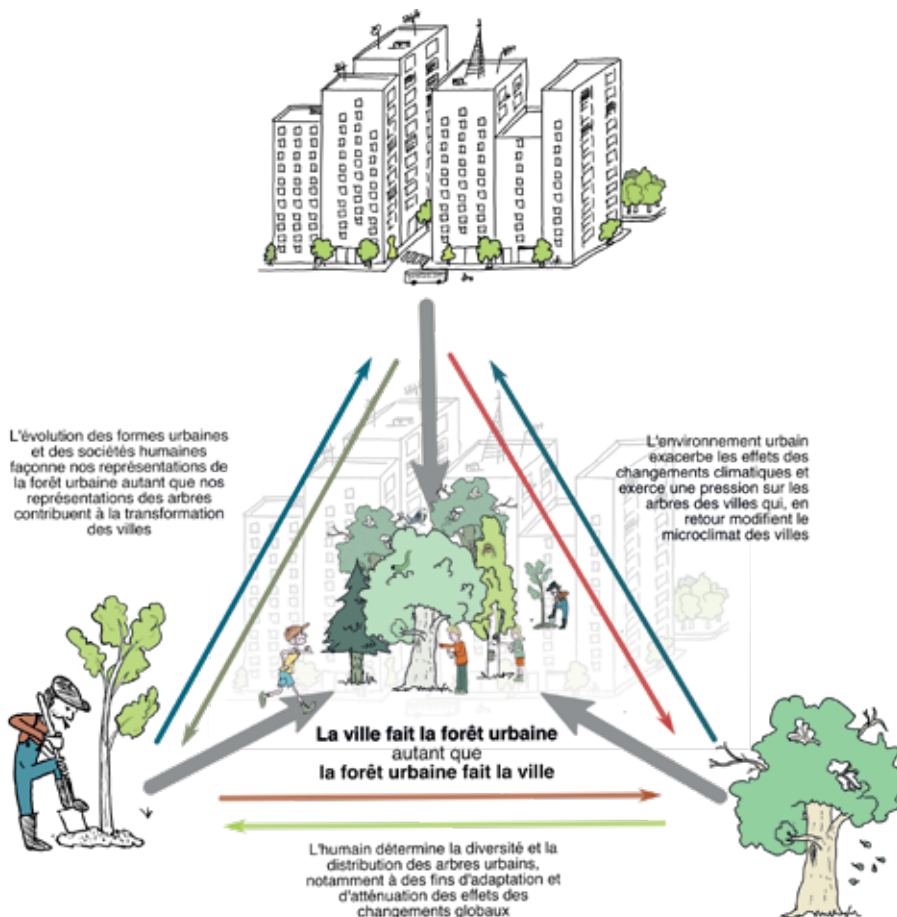
et indispensable diversification des plantations doit être engagée pour garantir la pérennité des arbres et de leurs services rendus aux populations citadines en réduisant les risques associés au changement climatique, aux pathogènes et autres maladies. Pour faire de Saint-Quentin-en-Yvelines un territoire durable, équitable, inclusif et adapté au climat de demain, une sensibilisation et une mobilisation de tous les acteurs du territoire sont enfin requises pour améliorer la compréhension des enjeux et encourager une action collective et structurée et, ainsi, garantir et augmenter la résilience de la forêt urbaine.

Le Plan canopée de Saint-Quentin-en-Yvelines, adopté en Conseil communautaire le 18 décembre 2025, s'inscrit

dans cette volonté de redonner toute sa place à l'arbre (et plus généralement au végétal) et d'en faire un partenaire du bien-être en ville. Il est un document stratégique inédit qui définit, pour ces dix prochaines années, la vision, les axes stratégiques et actions concrètes destinées à pérenniser et développer le patrimoine arboré commun, tant sur le domaine public que dans les espaces privés. Ces actions structurent l'action publique de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et ont vocation à mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire. Tout l'enjeu est de faire de Saint-Quentin-en-Yvelines un territoire résilient, vert, attractif, garantissant l'épanouissement et la santé mentale et physique de ces habitants.

« Ce sont les interactions entre la ville, les arbres et nos choix d'aménagements qui façonnent la forêt urbaine, sa dynamique dans l'espace et dans le temps, et les bénéfices que nous en retirons. On retiendra donc que la ville fait la forêt urbaine, autant que la forêt urbaine fait la ville. »

(Paquette, Muller et Castagneyrol, 2024)



+4°C

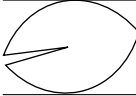
c'est la projection de hausse des températures attendue à l'horizon 2100 en France.

Les formes, les fonctions et la dynamique de la forêt urbaine (au centre) sont conjointement déterminées par les choix d'aménagement (à gauche), les contraintes liées aux infrastructures et aux bâtiments (en haut), et les caractéristiques des espèces d'arbres qui la constituent (à droite) au travers d'un jeu complexe d'interactions et de rétroactions entre les humains, la ville et les arbres -

Illustration tirée de l'ouvrage : Castagneyrol B., Muller S., Paquette A. (coord), 2024. De l'arbre en ville à la forêt urbaine. Versailles, éditions Quæ, Presses de l'Université du Québec, 188 p (coll. Synthèses)

Stratégie et mise en œuvre du plan d'actions

Objectifs généraux du plan

	Le Plan canopée de Saint-Quentin-en-Yvelines s'articule autour de six axes ou objectifs généraux
Axe 1	Connaître. Inventaire du patrimoine arboré existant
Axe 2	Protéger. Protection renforcée du patrimoine arboré
Axe 3	Planter et végétaliser. Développement d'un patrimoine arboré durable
Axe 4	Valoriser. Valorisation du patrimoine arboré
Axe 5	Étudier. Recherche et développement autour de l'arbre en ville et du changement climatique
Axe 6	Sensibiliser et mobiliser. Sensibilisation et mobilisation des acteurs



6
Objectifs

30
actions

Ces six objectifs généraux se déclinent en 30 actions qui constituent le contenu opérationnel. Chaque action fait l'objet d'une fiche descriptive renseignant les éléments suivants : un niveau de priorité, l'axe auquel l'action se rattache, les objectifs spécifiques visés, le contexte et les enjeux, une description, un calendrier prévisionnel de réalisation, des indicateurs de suivi, les résultats attendus, le pilote de l'action, les partenaires potentiels, les financements mobilisables, les synergies avec les politiques publiques et des ressources et références utiles.

Durée du plan

Ce premier plan d'actions est conçu pour une durée de 10 ans de façon à permettre la mise en œuvre opérationnelle, échelonnée et efficace des différents axes et actions du plan. Il s'inscrit dans une démarche globale d'adaptation du territoire au changement climatique nécessitant notamment une amélioration des connaissances, des changements de pratiques et des mesures fortes de transformation du territoire. Il doit, à ce titre, combiner des temporalités très différentes que sont les agendas politiques et le cycle de développement des arbres dans un contexte climatique incertain, qui impose des révisions et réajustements réguliers des politiques publiques. Le Plan canopée se doit donc d'être évolutif et adaptatif.

Gouvernance du plan

→ Origine et construction

Piloté par la Direction Environnement et Paysage de Saint-Quentin-en-Yvelines, ce Plan canopée a été co-construit avec les autres directions de la Communauté d'agglomération, les douze communes du territoire et la participation du Département des Yvelines et du CEREMA Île-de-France. Après une première présentation des grands axes du plan au Conseil des maires (regroupant les maires des douze communes du territoire) en juin 2024, des groupes de travail thématiques se sont réunis, à l'automne 2024, pour valider la liste des actions proposées et bâtir leur contenu. Ces réflexions collectives ont servi de base de travail pour la rédaction du Plan canopée qui a fait l'objet de plusieurs cycles de consultations et validations. La démarche a abouti à un Plan canopée composé d'un éventail d'actions dont les objectifs sont clairement établis.

→ Pilotage, suivi et évaluation

L'animation du plan est assurée par la Direction Environnement et Paysage de Saint-Quentin-en-Yvelines. Elle consiste à porter à connaissance le plan, à mobiliser les directions de Saint-Quentin-en-Yvelines, les communes et l'ensemble des acteurs

concernés du territoire et à organiser la mise en œuvre et le suivi du Plan canopée. **L'animateur** du plan rend compte des avancées du plan au travers notamment d'un bilan annuel. Il s'appuie sur une **équipe projet** constituée d'agents de Saint-Quentin-en-Yvelines et des communes du territoire. Sa composition est définie au lancement du plan.

Le pilotage du Plan canopée vise également à faciliter la circulation de l'information et s'organise autour d'instances existantes et nouvelles qui constituent les piliers de la gouvernance :

- **les Comités de suivi (COSU)**, sont des organes opérationnels. Ils sont au nombre de six et portent chacun sur un axe du Plan canopée. Les COSU rassemblent les agents des directions pilotes et des autres directions concernées de Saint-Quentin-en-Yvelines ainsi que ceux des communes du territoire. Ils se réunissent idéalement deux fois par an chacun afin de mutualiser les réflexions sur les problématiques communes et d'assurer le suivi de la mise en œuvre des actions et de la transmission des informations. Des groupes de travail spécifiques pourront être constitués par les directions pilotes si le besoin s'en ressent pour avancer sur des fiches actions ;
- **le Comité technique (COTECH)**, réunissant des représentants de l'agglomération, des douze communes du territoire et des partenaires techniques externes, est chargé du suivi technique des actions du plan. Ce suivi régulier de l'avancement du plan d'actions permet le partage et la valorisation des actions entreprises, mais également l'ajustement éventuel de la stratégie au vu des réussites, difficultés ou nouvelles opportunités. Sa composition est définie dès la première année du plan et le comité se réunit une à deux fois par an ;
- **Le Comité de pilotage (COPIL)** du Plan canopée intervient dans la phase de mise en œuvre de ce plan et prend le relais des comités



10

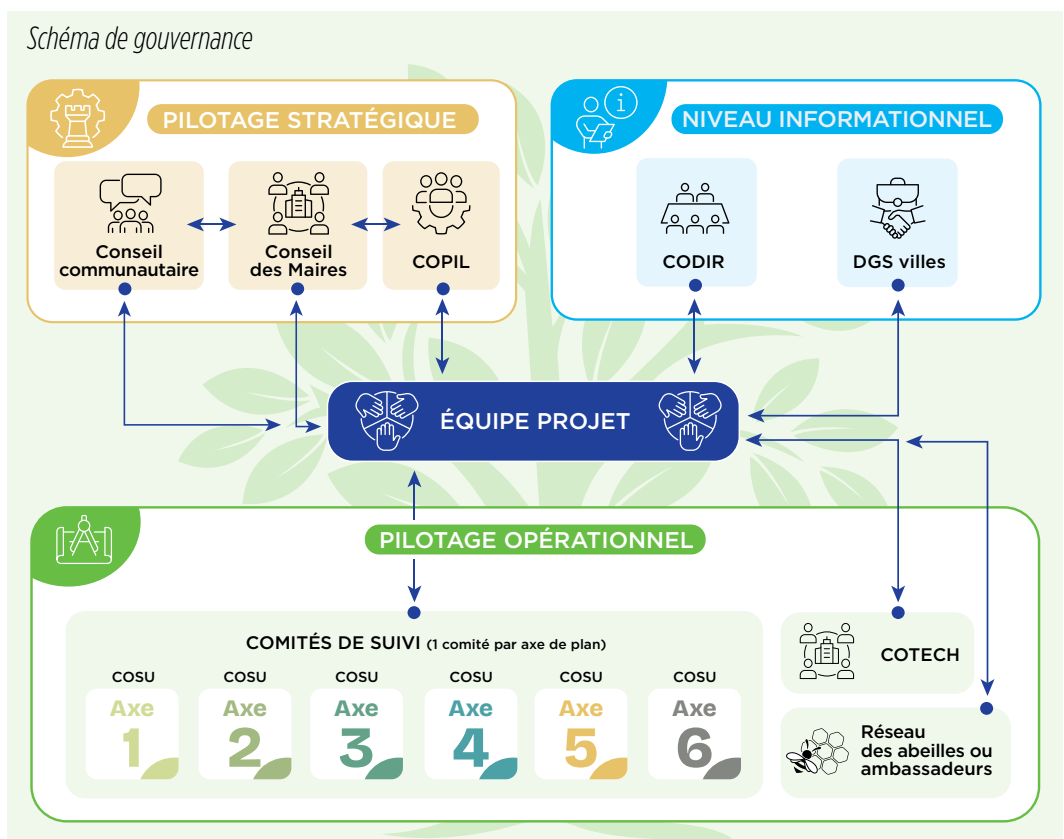
ans : durée prévue
pour ce plan d'actions

technique et de pilotage chargés de l'élaboration et de la validation du contenu du plan. Il est l'instance décisionnelle du Plan canopée. Sa composition est définie dès la première année du plan. Il est recommandé de s'entourer d'experts externes (par exemple, un expert issu d'une autre collectivité territoriale). Pour assurer le suivi et l'évaluation du plan, le COPIL se réunit chaque année pour examiner le bilan annuel et s'assurer de la bonne mise en œuvre du plan d'actions. Un bilan à mi-parcours et en fin de plan sera également réalisé afin d'évaluer le Plan canopée et permettre au COPIL, s'il le juge nécessaire, de décider d'ajustements et de réorientations ;

- **Le Conseil des maires et le Conseil communautaire** sont des instances permanentes de concertation, d'arbitrage et de validations des principales décisions. Des restitutions régulières des avancées du Plan canopée leur seront proposées afin qu'ils puissent émettre des avis ou recommandations. Le Conseil communautaire pourra être sollicité en vue d'acter d'éventuelles délibérations portant sur des sujets particuliers ;

- **Le Comité de Direction (CODIR)** de Saint-Quentin-en-Yvelines bénéficie de restitutions régulières sur l'avancement du Plan canopée. Elles se présentent sous la forme de notes d'information synthétiques rédigées par la Direction Environnement et Paysage. Elles ont vocation à faire circuler l'information, à renforcer l'implication des directions et à maintenir la dynamique autour du Plan canopée.

La réussite du Plan canopée dépend de la capacité à mobiliser les équipes de Saint-Quentin-en-Yvelines, les communes et les partenaires et nécessite une forte transversalité ainsi qu'une coordination entre l'ensemble des directions de la collectivité et une articulation avec ses politiques publiques. Au sein de Saint-Quentin-en-Yvelines voire également des communes, il pourrait être judicieux que toute direction concernée désigne un binôme de référents pour assurer le portage et le relais de la démarche. Le déploiement du Plan canopée pourra également s'appuyer sur un « réseau des abeilles » ou « réseau d'ambassadeurs », constitué par l'ensemble des agents souhaitant contribuer au partage des bonnes pratiques et initiatives, à la



sensibilisation de leurs collègues et plus généralement au rayonnement du Plan canopée.

La réussite du Plan canopée requiert également :

- **un portage politique fort** de la part des élus et un appui de l'équipe projet par la direction de Saint-Quentin-en-Yvelines ;
- **des moyens humains, financiers et techniques** adaptés à l'ambition du projet.
- **une communication régulière et des outils adaptés** à la circulation des informations.

De façon générale, des ajustements dans la gouvernance seront susceptibles d'être proposés tout au long de la mise en œuvre du plan d'actions afin de garantir son efficacité.

Afin d'évaluer régulièrement la mise en œuvre et l'avancement du Plan canopée et s'assurer que les objectifs du plan sont atteints, des indicateurs de suivi sont définis pour chacune des actions. Ces derniers sont complétés par des indicateurs de résultat incluant des valeurs cibles (cf. sous-chapitre Indicateurs du plan).

→ Outils du plan

Saint-Quentin-en-Yvelines a développé une plateforme collaborative destinée à l'ensemble des acteurs mobilisés dans la mise en œuvre du Plan canopée. Celle-ci rassemble notamment les fiches actions du plan, les documents de travail et les ressources utiles. Cette plateforme pourra être amenée à évoluer et à se transformer en un site internet comprenant un intranet réservé aux acteurs du plan.

Une plaquette synthétique de présentation du Plan canopée sera réalisée dès le démarrage du plan afin de porter à connaissance la stratégie d'actions et faciliter sa promotion et son appropriation par les acteurs du territoire.

→ Partenaires du plan

La réussite du Plan canopée repose sur une forte mobilisation des acteurs du territoire et une participation non

moins active des partenaires techniques disposant d'expertises sur les thématiques abordées. Les partenaires à mobiliser (habitants, associations, entreprises, bailleurs sociaux, etc.) seront identifiés dès le lancement du Plan canopée et leurs contributions à sa mise en œuvre seront activement recherchées.

Indicateurs du plan

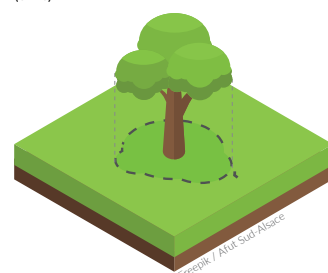
Indicateurs du plan

Afin de suivre l'évolution du Plan canopée et d'en mesurer concrètement les effets, plusieurs indicateurs ont été définis. Ils sont destinés à quantifier les progrès réalisés en matière de végétalisation, de confort thermique urbain et de qualité de vie. Certains d'entre eux sont assortis de valeurs cibles à atteindre en fin de plan.

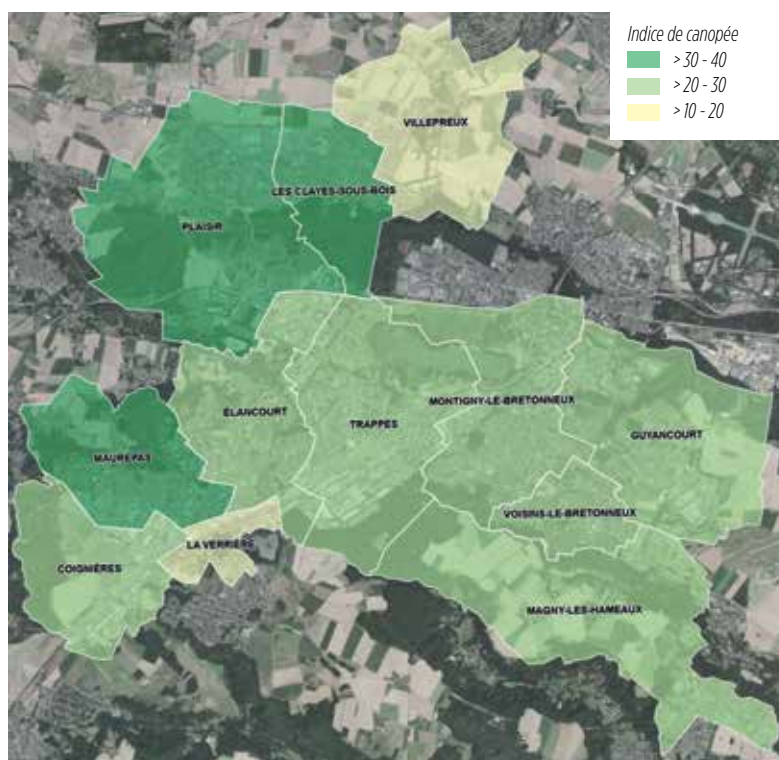
→ Indice de canopée

L'indice de canopée correspond à la projection au sol de la couverture arborée rapportée à la surface d'un territoire donné. Plus l'indicateur est élevé, plus le territoire est couvert d'arbres. Il constitue un indicateur communément utilisé par les collectivités pour mesurer l'évolution de leur forêt urbaine et évaluer leurs stratégies et efforts de végétalisation.

Rapport entre l'ombre fournie par les arbres et la superficie totale d'un territoire (en %)



Indices de canopée des communes du territoire - SQY@



Dès 2025, Saint-Quentin-en-Yvelines a élaboré une méthodologie et calculé des indices de canopée spatialisés destinés à servir d'état initial. Les travaux menés se sont appuyés sur les données LiDAR disponibles et ont permis d'établir un indice de canopée à l'échelle du territoire de 27 %. En zone urbaine, l'indice n'est que de 17 %.

Objectif cible

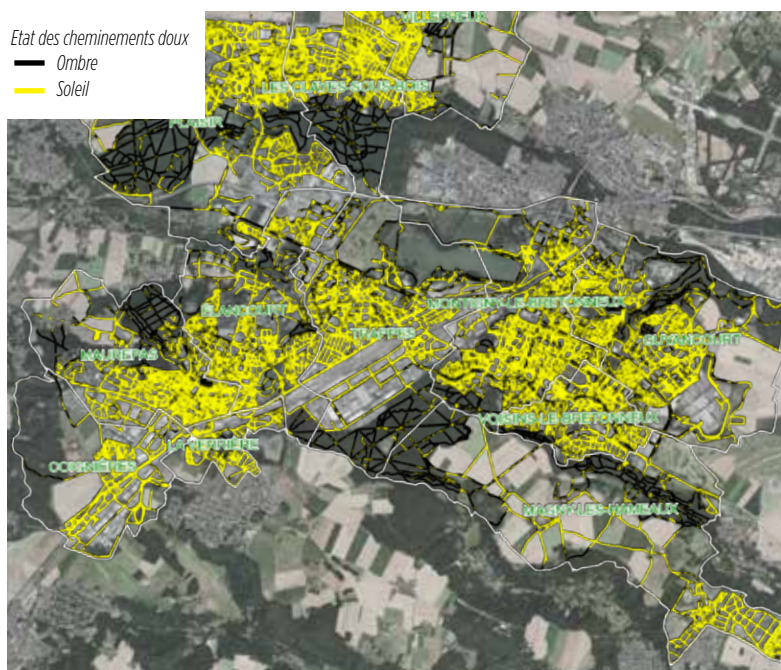
L'objectif du Plan canopée est d'atteindre un indice de canopée de 30 % à l'échelle du territoire d'ici 2034 en orientant prioritairement les efforts de plantation dans les zones urbaines les plus carencées en végétation.

→ Marche à l'ombre (MALO)

Cet indicateur mesure la répartition et le pourcentage de cheminements doux ombragés du territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines. Les cheminements doux correspondent aux liaisons douces définies comme des voiries permettant la circulation sécurisée des usagers non motorisés (piétons, cyclistes...). Cet indicateur est destiné à orienter la stratégie



Cartographie des cheminements doux ombragés et ensoleillés du territoire - SQY©



de développement et de renouvellement des arbres d'alignement de Saint-Quentin-en-Yvelines et a vocation à être un outil d'aide à la décision. Il reflète l'attractivité et le confort des déplacements doux en période estivale et la propension du territoire à adapter ses aménagements au changement climatique et notamment aux vagues de chaleur.

Dès 2025, Saint-Quentin-en-Yvelines a établi une méthodologie de calcul, à partir des données LiDAR et du filaire des cheminements doux ouverts au public et produit des données cartographiques et chiffrées spatialisées. Le pourcentage de cheminements ombragés s'élève à 36 % sur le territoire.

Objectif cible

Aucune valeur cible n'est fixée pour cet indicateur. L'objectif est d'améliorer sensiblement cet indicateur en priorisant les tronçons utilisés pour les déplacements du quotidien (accès aux commerces de proximité et aux services publics) mais aussi pour les déplacements récréatifs (et notamment les accès aux espaces verts pour permettre aux usagers de faire face aux événements de fortes chaleurs voire caniculaires).

→ Îlot de chaleur urbain (ICU)

Le phénomène d'îlot de chaleur urbain se manifeste par des températures plus élevées en ville qu'en périphérie ou dans les espaces naturels. De nombreux facteurs (modèles d'urbanisation, revêtements des sols, matériaux de construction, déficit de végétalisation...) empêchent la ville de se refroidir. Or, le changement climatique va rendre ce phénomène plus prégnant avec des conséquences sur la santé, le bien-être et la qualité de vie des citoyens. L'identification et la cartographie des ICU constituent de ce fait un outil pour orienter l'action publique (au travers notamment d'efforts de végétalisation) et atténuer les effets du changement climatique.

Dès 2025, Saint-Quentin-en-Yvelines a intégré dans ses outils cartographiques les données d'ICU fournies par l'Institut Paris Région. Plus exactement, l'outil fournit un niveau de vulnérabilité des populations à la chaleur. Cette vulnérabilité est déterminée par le croisement à l'îlot de trois composantes que sont l'aléa « vague de chaleur » via son amplification par l'effet d'ICU, la sensibilité des biens et des personnes à



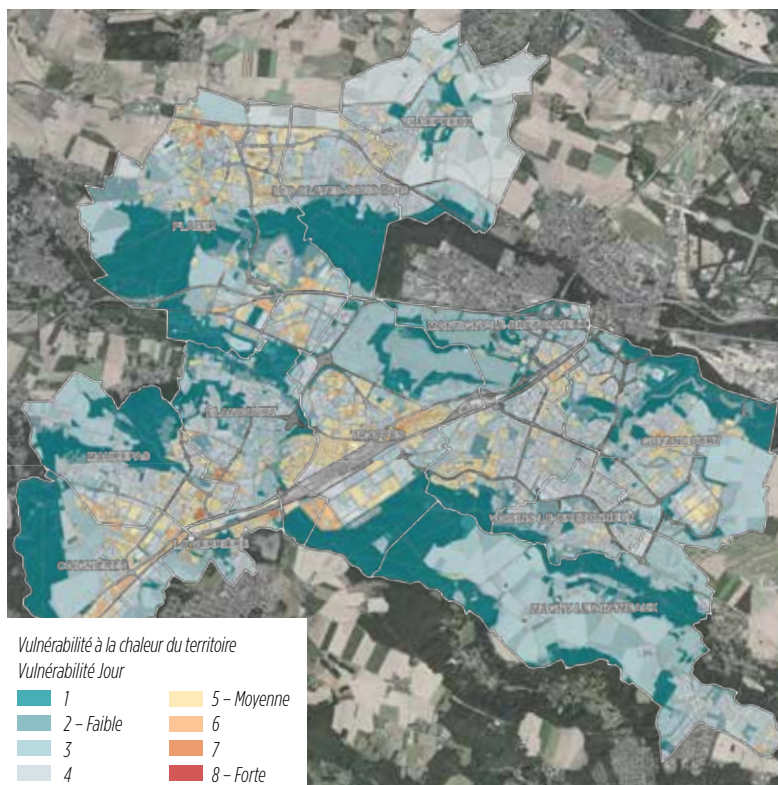
© Météo France



© Drias

la chaleur urbaine et la difficulté du territoire à faire face. La vulnérabilité de la population du territoire est alors représentée en neuf classes allant de très faible à très forte.

Vulnérabilité du territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines à la chaleur (le jour) - IPR©



Objectif cible

Aucune valeur cible n'est fixée pour cet indicateur. L'objectif est de lutter contre les ICU en diminuant leur présence et leur intensité à travers une stratégie intégrée de végétalisation, de désimperméabilisation et de requalification des espaces publics. L'action devra prioritairement être portée dans les zones où la vulnérabilité des populations est élevée.

→ Nombre d'arbres plantés

Cet indicateur reflète l'effort quantitatif de plantation réalisé dans le cadre du plan.

Dès 2025, Saint-Quentin-en-Yvelines a développé un outil interne destiné à recenser toutes les plantations réalisées par les différentes directions de l'agglomération. Cet outil sera susceptible d'évoluer au fil du temps afin d'intégrer, par exemple, les données communales voire privées mais également le nombre d'arbres abattus.

Objectif cible

Contrairement à de nombreuses collectivités, Saint-Quentin-en-Yvelines n'a pas souhaité fixer un objectif cible, préférant un objectif qualitatif d'augmentation de l'indice de canopée. Pour autant, le suivi du nombre d'arbres plantés annuellement contribuera à évaluer chaque année les efforts de plantation, et les accroître si besoin, pour atteindre un indice de canopée de 30 % d'ici 2034 (l'évolution de l'indice de canopée ne pourra en effet pas être mesurée tous les ans).

Le croisement de l'ensemble de ces indicateurs permettra en outre d'identifier les zones à forts enjeux (carences en espaces verts et végétation, forts îlots de chaleur urbains et fortes vulnérabilités des populations du territoire, déficits de tronçons ombragés), d'établir des cartes de plantabilité et donc prioriser les zones où planter). Autrement dit, ces indicateurs serviront non seulement à orienter la stratégie de plantation mais aussi à évaluer le Plan canopée.

Tous ces indicateurs sont disponibles sur l'interface informatique SQYMAP.

Synergies avec les politiques publiques

Le Plan canopée répond aux exigences de nombreuses politiques publiques en matière d'aménagement territorial, de transition écologique et d'adaptation au changement climatique, de préservation de la nature en ville, d'amélioration du cadre de vie et de la santé mentale et physique de la population humaine. Les principales politiques sont listées ci-après :





→ Les politiques nationales et régionales

• PNACC 3 : Plan national d'adaptation au changement climatique 3 (& PRACC Île-de-France)

La trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique anticipe à ce jour une hausse de la température moyenne dans l'Hexagone qui atteindra + 4°C à la fin du siècle. C'est un défi considérable qui appelle une action résolue des pouvoirs publics et de toute la société. C'est la philosophie de ce nouveau Plan national d'adaptation au changement climatique, lancé en mars 2025, dont les grands principes stratégiques sont l'anticipation, la progressivité, la priorisation, les co-bénéfices, la mobilisation et la différenciation. Ce plan comprend 51 mesures organisées autour de cinq axes qui visent à apporter des solutions aux particuliers, aux territoires et aux collectivités, au monde économique et au monde vivant.

Le Plan régional d'adaptation au changement climatique Île-de-France (PRACC IDF) est une déclinaison régionale du PNACC. Lancé en 2022 et constitué d'une stratégie en trois axes, il répond au changement climatique et à ses effets néfastes pour les écosystèmes, la santé des personnes et l'économie francilienne.

• SNB 2030 : Stratégie nationale pour la biodiversité 2030 (& SRB 2020-2030)

La Stratégie nationale biodiversité 2030 (SNB) traduit l'engagement de la France au titre de la convention sur la diversité biologique. Elle concerne les années 2022 à 2030 et succède à deux premières stratégies qui ont couvert respectivement les périodes 2004-2010 et 2011-2020. Elle a pour objectif de réduire les pressions sur la biodiversité, de protéger et restaurer les écosystèmes et de susciter des changements en profondeur afin d'inverser la trajectoire du déclin de la biodiversité.

La SRB 2020-2030 est une déclinaison régionale de la SNB 2030. Elle est construite autour de quatre orientations majeures : améliorer la santé et le bien-être de tous les Franciliens grâce à la nature, favoriser un aménagement sobre et équilibré des territoires, faire

de la biodiversité un atout économique et une source d'innovation, restaurer la trame verte et bleue pour protéger la faune et la flore.

• Plan Nature en ville 2024-2030

La révision du Plan Restaurer la nature en ville constitue l'une des actions phares de la SNB 2030 et s'appuie sur les évolutions législatives dont le règlement européen de restauration de la nature et l'introduction de l'objectif Zéro artificialisation nette (ZAN) dans le cadre de la loi Climat et résilience. Le Plan Nature en ville vise à favoriser les actions de préservation, restauration ou création d'espaces de nature en milieu urbain, permettant de lutter contre l'érosion de la biodiversité, adapter les villes au changement climatique et garantir un accès à la nature pour tous. Il s'agit de favoriser l'habitabilité des villes pour l'ensemble des êtres vivants, humains et non humains et de faire de la nature une composante essentielle de l'imaginaire urbain. Présenté officiellement en septembre 2024, ce plan s'articule autour de quatre axes et de 26 actions.

• PNSE 4 : Plan national Santé-Environnement 4 (& PRSE 4)

Copiloté par les ministères des solidarités et de la santé et de la transition écologique, le PNSE 4 propose des actions concrètes pour mieux comprendre et réduire les risques liés aux substances chimiques, aux agents physiques (comme le bruit ou les ondes) et aux agents infectieux en lien avec les zoonoses, c'est-à-dire les pathologies qui peuvent se transmettre de l'animal à l'homme. Il s'inscrit pleinement dans le cadre de la démarche « Une seule santé ». Lancé en 2021 dans un contexte particulier (épidémie de covid et attentes de plus en plus fortes des citoyens sur les questions de santé environnement), il poursuit quatre objectifs déclinés en 20 actions.

Mis en œuvre pour la période 2024-2028, le PRSE4 est une déclinaison régionale du PNSE4, dont il reprend les grandes orientations. Il propose une approche élargie des enjeux santé-environnement avec comme mot d'ordre « une seule santé », afin de prendre en compte la santé animale et

le fonctionnement des écosystèmes dans l'identification des problématiques et des solutions. Il comporte 16 priorités régionales regroupées en quatre axes transversaux.

- **SDRIF-E : Schéma directeur de la Région Île-de-France - environnemental**

C'est le document de référence pour la planification stratégique destiné à garantir un cadre de vie de qualité aux Franciliens à l'horizon 2040. Approuvé en juin 2025, il s'articule autour de trois objectifs : encadrer la croissance urbaine, l'utilisation de l'espace et la préservation des zones rurales et naturelles, déterminer la localisation des grandes infrastructures de transports et des grands équipements et favoriser le rayonnement international de la région. Ce nouveau SDRIF-E institue pour la première fois l'environnement comme un pilier fondamental du développement francilien. Dans la lignée du Plan vert et du Plan régional d'adaptation au changement climatique, le SDRIF-E adopte de nouvelles règles pour lutter contre l'étalement urbain et protéger les espaces naturels, agricoles et forestiers. Placée ainsi au cœur de la démarche du SDRIF-E, la reconquête de la nature doit à la fois permettre de répondre aux nouvelles aspirations des Franciliens et de faire de la région un territoire résilient, capable de résister aux effets du changement climatique.

- **Plan d'action du Pacte en faveur de la haie**

Les haies, qu'elles soient agricoles ou non agricoles, sont une composante essentielle des paysages français. Habitat naturel pour de nombreuses espèces, corridor écologique, auxiliaire agricole, ressource de biomasse et élément patrimonial, les haies rendent de multiples services à la nature et aux sociétés humaines. Malgré leurs atouts et les politiques menées depuis plusieurs années en faveur de leur promotion, de leur protection et de leur valorisation, elles restent souvent perçues comme un frein au développement économique et continuent de subir destruction, dégradation et gestion inadaptée, que ce soit dans

les parcelles agricoles, en bords de route, dans les espaces ruraux ou en milieu urbain. Ce pacte constitue un engagement de l'ensemble des signataires en faveur de la conservation des haies existantes et de la restauration des linéaires disparus. Un plan de 25 actions, présenté en mars 2024 et rendant opérationnel ce pacte, vise à favoriser leur gestion durable, en atteignant en particulier l'objectif d'un gain net du linéaire de haies de 50 000 kilomètres sur le territoire français entre 2020 et 2030.

- **ZAN : Zéro artificialisation nette**

La France s'est fixée, dans le cadre de la loi Climat et Résilience adoptée en 2021 l'objectif d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » en 2050 avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers dans les dix prochaines années (2021-2031) par rapport à la décennie précédente (2011-2021). La loi définit deux notions distinctes que sont la consommation d'espaces et l'artificialisation, qui toutes deux, sont préjudiciables à la biodiversité, au climat et à la vie terrestre en général. La trajectoire progressive vers l'absence d'artificialisation nette d'ici 2050 est à décliner dans les documents de planification et d'urbanisme. La loi ZAN du 20 juillet 2023 vise à renforcer l'accompagnement des élus locaux dans la mise en œuvre de la lutte contre l'artificialisation des sols et à répondre aux difficultés de mise en œuvre du ZAN sur le terrain.

- **TVB : Trame verte et bleue**

La trame verte et bleue (TVB) vise à préserver et à restaurer un réseau de continuités écologiques pour que les espèces animales et végétales puissent circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer, assurant ainsi leur cycle de vie. Depuis 2007, cette démarche inscrit la préservation de la biodiversité dans les décisions d'aménagement du territoire, contribuant à améliorer notre cadre de vie et l'attractivité résidentielle et touristique. La politique trame verte et bleue constitue en France une réponse à la mise en place du réseau



écologique paneuropéen et s'inscrit dans les objectifs de la stratégie de l'Union européenne pour la biodiversité. Elle repose sur trois niveaux : les orientations nationales, le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) ou schéma régional de cohérence écologique (SRCE) pour l'Île-de-France et les documents de planification et projets de l'État et des collectivités territoriales, particulièrement en matière d'aménagement de l'espace et d'urbanisme (plan local d'urbanisme (PLU), plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), plan local d'urbanisme intercommunal-Habitat (PLUi-H), schéma de cohérence territoriale (SCOT), carte communale).

- **SNBC 3 : Stratégie nationale bas-carbone**

Introduite par la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) est la feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique. Elle définit une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre jusqu'à 2050 et fixe des objectifs à court-moyen termes : les budgets carbone. Elle a deux ambitions : atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 et réduire l'empreinte carbone de la consommation des Français. Elle donne des orientations pour mettre en œuvre, dans tous les secteurs d'activité, la transition vers une économie bas-carbone, circulaire et durable. L'orientation « forêt-bois et sols » fixe un objectif à 2050 de maximiser les puits de carbone en augmentant le stockage de carbone des sols agricoles via des changements de pratiques, en développant une gestion forestière active et durable, permettant à la fois l'adaptation de la forêt au changement climatique et la préservation des stocks de carbone dans l'écosystème forestier, en développant le boisement et réduire les défrichements, en maximisant le stockage de carbone dans les produits bois et l'utilisation de ceux-ci pour des usages à longue durée de vie comme la construction et en diminuant l'artificialisation des sols.

→ **Les politiques locales**

- **PLUi-H : Plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat**

Document de planification, le PLUi-H traduit le projet du territoire, fixe les grandes orientations en matière d'aménagement et d'habitat et les règles d'occupation et d'utilisation du sol. La démarche d'élaboration d'un PLUi-H à l'échelle des 12 communes est apparue le meilleur moyen de co-construire et de poursuivre durablement le développement du territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines avec une articulation globale des politiques publiques sectorielles (aménagement, urbanisme, habitat). Le futur PLUi-H de Saint-Quentin-en-Yvelines, dont l'approbation est prévue pour 2028, s'articulera autour de plusieurs objectifs comme la prise en compte des objectifs de la loi Climat et Résilience (objectifs ZAN notamment), l'adaptation et la résilience du territoire au changement climatique, l'articulation avec le PCAET, faire un projet de territoire à douze « d'une ville nouvelle à une ville en renouvellement », etc.

- **PCAET : Plan climat air énergie territorial**

C'est un outil de planification qui définit sur le territoire de l'intercommunalité les objectifs stratégiques et opérationnels de la collectivité en vue d'atténuer le changement climatique, de le combattre efficacement et de s'y adapter et le programme d'actions à réaliser afin d'améliorer l'efficacité énergétique, d'augmenter la production d'énergie renouvelable, de valoriser le potentiel en énergie de récupération, de favoriser la biodiversité pour adapter le territoire au changement climatique, de limiter les émissions de gaz à effet de serre, d'anticiper les impacts du changement climatique. Le PCAET de Saint-Quentin-en-Yvelines a été adopté en 2021 pour une durée de six ans, à l'issue de laquelle il sera renouvelé.

- **Plan paysage**

Le Plan de paysage est un outil non réglementaire, issu d'une démarche volontaire, de prise en compte du paysage dans les politiques sectorielles d'aménagement du territoire (urbanisme, transports, infrastruc-

tures, énergies renouvelables, agriculture) à l'échelle opérationnelle du paysage et du bassin de vie, que sont les unités paysagères. Il permet d'appréhender l'évolution et la transformation des paysages de manière prospective, transversalement aux différentes politiques à l'œuvre sur un territoire, et de définir le cadre de cette évolution, sous l'angle d'un projet de territoire.

Programmé pour la période 2021-2035, le Plan paysage de Saint-Quentin-en-Yvelines se décompose en deux parties que sont les objectifs de qualité paysagère qui fixent la vision globale et stratégique de l'agglomération pour ses paysages et le programme d'actions qui concrétise cette vision en actions.

• **Plan d'actions agriculture locale et circuits courts**

Saint-Quentin-en-Yvelines a voté en 2019 un plan d'actions agriculture locale et circuits courts, élaboré en concertation avec différents partenaires (agriculteurs, communes, institutions et associations). Il vise à pérenniser les espaces agricoles, à favoriser et promouvoir l'agriculture locale, à encourager les transitions vers des pratiques respectueuses de l'environnement, à soutenir les dynamiques associatives en matière d'agriculture et d'alimentation locales et à développer les circuits courts alimentaires. Il court jusqu'en 2025 et devrait être reconduit.

• **CRTE : Contrat de relance et de transition écologique**

Initialement nommé Contrat de relance et de transition écologique, le CRTE s'intitule désormais Contrat pour la réussite de la transition écologique poursuit plusieurs ambitions : devenir la feuille de route commune des actions à mener à l'échelle intercommunale ou pluri intercommunale pour répondre de manière transversale aux enjeux de cohésion du territoire et de transition écologique, simplifier les contractualisations avec l'Etat, grâce à un cadre commun permettant de faire converger les différents dispositifs existants et s'adapter aux priorités et aux enjeux du territoire tout au long de la mise en œuvre du contrat. Signé en

2022 pour six ans, le CRTE de Saint-Quentin-en-Yvelines s'articule autour de quatre orientations stratégiques dont la première intitulée « un territoire de qualité de vie et d'excellente environnementale ».

• **ABC : Atlas de la biodiversité communautaire**

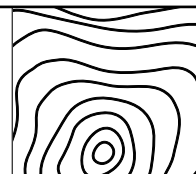
Un Atlas de la biodiversité communale ou communautaire (ABC) est une démarche qui permet à la collectivité de connaître, préserver et de valoriser son patrimoine naturel. Il s'agit concrètement d'un inventaire des milieux et espèces destiné à cartographier les enjeux de biodiversité à l'échelle du territoire et à établir un plan d'actions pluriannuel. Plus qu'un simple inventaire naturaliste, c'est un outil d'information et d'aide à la décision pour les collectivités, qui facilite l'intégration des enjeux de biodiversité dans les démarches d'aménagement et de gestion. Saint-Quentin-en-Yvelines s'est engagé dans cette démarche en 2024.

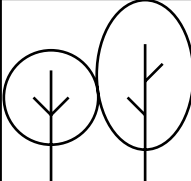
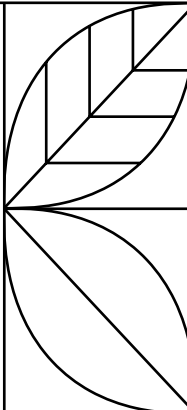
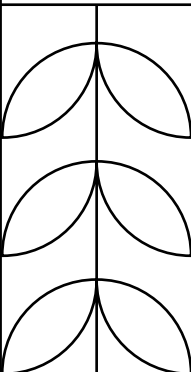
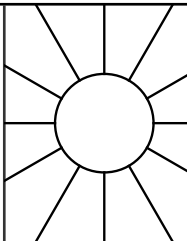
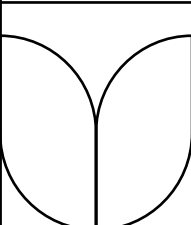
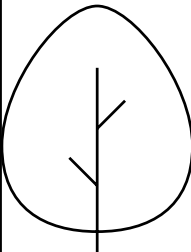
• **TEN : « Territoires engagés pour la nature »**

Le programme « Territoires engagés pour la nature » (TEN) a pour ambition d'engager les collectivités en faveur de la biodiversité. Il vise à faire émerger, reconnaître, développer et valoriser des plans d'actions territorialisés, l'échelon local étant le mieux à même de répondre aux enjeux et aux spécificités de chaque territoire. Le rôle que les collectivités engagées peuvent jouer est multiple : intégrer la biodiversité à l'ensemble des politiques publiques portées, mobiliser les acteurs du territoire en proposant des projets partenariaux, agir directement en faveur de la biodiversité en menant des actions ciblées, sensibiliser pour favoriser une prise de conscience des menaces qui pèsent sur la biodiversité, inspirer et essaimer en partageant expériences et bonnes pratiques. Les collectivités labellisées TEN doivent formaliser un plan d'actions et s'engager à réaliser un certain nombre d'actions en faveur de la biodiversité dans les trois ans. Saint-Quentin-en-Yvelines a obtenu la reconnaissance TEN en 2024.

Axes & Actions

Sommaire



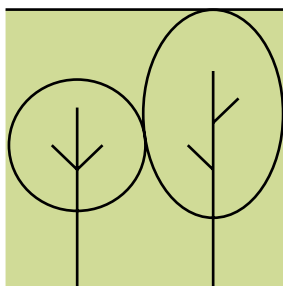
	01	Connaître. Inventaire du patrimoine arboré existant Action 1.1 - Inventorier et cartographier l'ensemble du patrimoine arboré Action 1.2 - Connaître et suivre l'état sanitaire du patrimoine arboré	
02	Protéger. Protection renforcée du patrimoine arboré Action 2.1 - Assurer une gestion durable du patrimoine arboré Action 2.2 - Organiser une cohabitation harmonieuse et durable entre réseaux racinaires et infrastructures Action 2.3 - Renforcer les dispositifs réglementaires de protection du patrimoine arboré Action 2.4 - Actualiser la charte de l'arbre et ses cahiers de prescriptions techniques Action 2.5 - Adopter et appliquer le barème de l'arbre Action 2.6 - Poursuivre les opérations de désimperméabilisation Action 2.7 - Créer, préserver et développer la trame brune Action 2.8 - Déployer des arbres et jardins de pluie Action 2.9 - Valoriser les déchets verts, les rémanents et les arbres abattus		
	03	Planter et végétaliser. Développement d'un patrimoine arboré durable Action 3.1 - Élaborer et mettre en œuvre un plan de plantation ambitieux Action 3.2 - Établir et améliorer l'indice de canopée Action 3.3 - Conserver, renouveler et développer le patrimoine arboré Action 3.4 - Planter des vergers, des fruitiers isolés, des arbres "signaux" et des forêts urbaines Action 3.5 - Végétaliser les pieds d'arbres, les interstices urbains et les espaces désimperméabilisés Action 3.6 - Expérimenter les solutions alternatives à l'arbre	
04	Valoriser. Valorisation du patrimoine arboré Action 4.1 - Partager l'information sur le patrimoine arboré et son entretien Action 4.2 - Créer des parcours thématiques Action 4.3 - Faire labelliser le patrimoine arboré et les espaces verts Action 4.4 - Valoriser et évaluer l'action publique en matière de préservation du patrimoine arboré		
	05	Étudier. Recherche et développement autour de l'arbre en ville et du changement climatique Action 5.1 - Assurer une veille scientifique et technique Action 5.2 - Étudier la vulnérabilité du territoire et de son patrimoine arboré aux changements climatiques Action 5.3 - Participer aux études scientifiques et techniques	
06 	Sensibiliser et mobiliser. Sensibilisation et mobilisation des acteurs Action 6.1 - Faire connaître les arbres, leurs rôles, leurs valeurs et les services écosystémiques rendus Action 6.2 - Inciter au recensement du patrimoine arboré dans les espaces privés Action 6.3 - Inciter les acteurs du territoire à signer la charte de l'arbre et à décliner le plan canopée Action 6.4 - Développer et animer un réseau de partenaires autour de l'arbre et de la nature en ville Action 6.5 - Encourager et multiplier les opportunités de plantation dans tous les espaces publics et privés Action 6.6 - Rechercher et mobiliser des financements		



Axe 1.

Connaitre

**Inventaire
du patrimoine
arboré existant**



Action 1.1

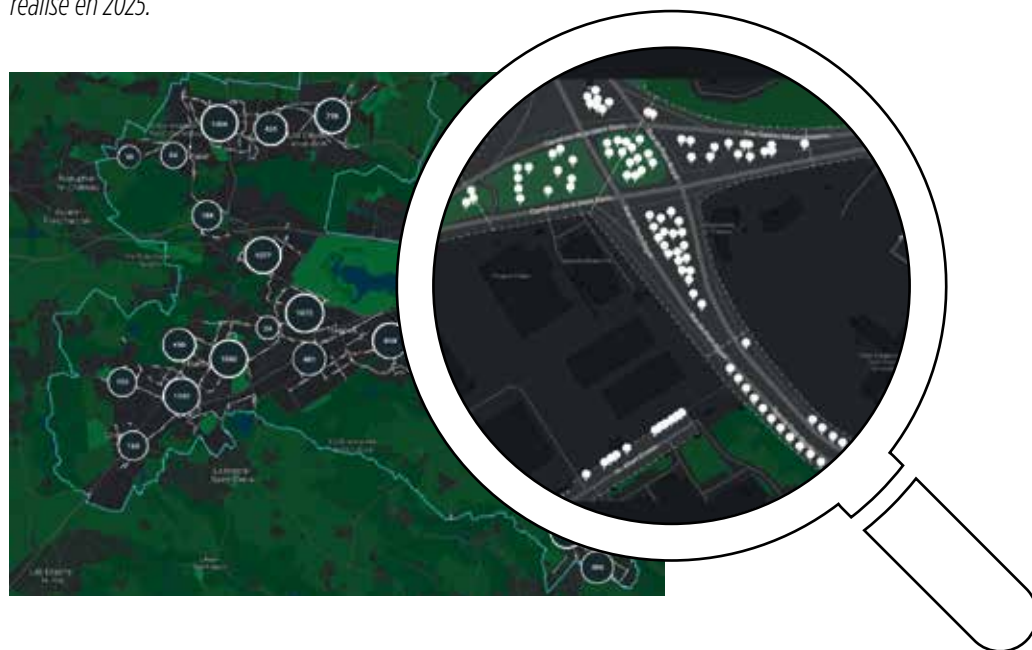
Inventorier et cartographier l'ensemble du patrimoine arboré


Priorité 

Axe général	Connaître - Inventaire du patrimoine arboré existant
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none">  Connaître et localiser le patrimoine arboré  Améliorer les connaissances sur le patrimoine arboré
Contexte et enjeux	<p>La connaissance du patrimoine arboré constitue une étape fondamentale pour assurer sa gestion différenciée et sa préservation à long terme. Connaître les arbres et leurs caractéristiques complètes et disposer d'une cartographie fine à l'échelle du territoire sont indispensables pour planifier la gestion courante, anticiper son renouvellement et plus généralement enrichir et diversifier le patrimoine arboré.</p> <p>Un patrimoine arboré dont les connaissances sont partielles, hétérogènes voire obsolètes conduit bien souvent à une gestion dépourvue de cohérence et de vision stratégique. Les outils technologiques et informatiques modernes facilitent aujourd'hui l'acquisition de données et permettent de disposer de données actualisées, accessibles et exploitables par les gestionnaires arborés et les décideurs publics. Cette action a pour but de réaliser un inventaire précis et exhaustif du patrimoine arboré (à l'échelle de l'arbre) en le cartographiant de manière détaillée.</p>
Description	<p>Cette action consiste à inventorier et cartographier le patrimoine arboré du territoire. Pour cela, il convient de définir et d'adopter une stratégie et une méthodologie d'inventaire et de mise à jour du patrimoine arboré, partagées et harmonisées avec les communes du territoire. Globalement, cette stratégie repose sur la réalisation d'inventaires à l'arbre (et non à l'unité de gestion), exception faite des boisements et talus boisés pour lesquels des inventaires pied à pied ne sont pas pertinents. Ces inventaires reposeront sur une géolocalisation de chaque arbre et la collecte d'un ensemble d'attributs associés (ces derniers constituant la fiche d'identité de l'arbre).</p> <p>Ces inventaires porteront sur les patrimoines arborés relevant de l'agglomération et des communes et pourront être réalisés via des recensements de terrain ou à l'aide d'outils numériques (LiDAR terrestre notamment) complétés d'intelligence artificielle. Les arbres d'accompagnement de voirie, pour lesquels les enjeux de sécurité publique sont élevés seront recensés en priorité. Les arbres des parcs et jardins ainsi que l'ensemble des boisements (comprenant les talus routiers) et vergers seront également répertoriés et cartographiés. Toutes ces données seront intégrées à l'interface informatique SQYMAP.</p> <p>Des mises à jour devront impérativement être assurées à intervalles réguliers afin de disposer de données actualisées et exploitables, notamment pour la gestion courante. Un processus d'actualisation de la base de données « arbres » devra, pour ce faire, être établi en interne et partagé avec l'ensemble des services concernés.</p>

Description <i>(suite)</i>	<p>Des réflexions devront parallèlement être conduites pour établir et déployer une stratégie d'inventaire des arbres relevant du domaine privé et du domaine public autre que communautaire et communal dans l'objectif de disposer d'une connaissance fine du patrimoine arboré à l'échelle de l'ensemble du territoire et d'intégrer ces données dans la stratégie globale de développement du patrimoine végétal (cf. action 6.2)</p> <p>Cette action comprendra enfin la réalisation d'un inventaire des arbres remarquables et des arbres « signaux » présents sur le territoire (les arbres « signaux » sont des arbres implantés sur l'espace public marquant le paysage par leur présence, leur silhouette, leur singularité, leur port. Ce sont des marqueurs du territoire. A ne pas confondre avec les arbres remarquables dont la définition repose sur des critères physiques, esthétiques, biologiques, etc. et permet une protection réglementaire des arbres tant de l'espace public que privé). Ces données alimenteront les outils réglementaires tels que le Plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat. Cette démarche est étroitement connectée aux actions 2.2 et 6.2 du plan.</p>										
Calendrier prévisionnel de réalisation	<table border="1" data-bbox="432 775 1422 815"> <thead> <tr> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> <th>2028</th> <th>2029</th> <th>2030</th> <th>2031</th> <th>2032</th> <th>2033</th> <th>2034</th> </tr> </thead> </table> <p>Les inventaires seront lancés dès 2025, avec une priorité donnée aux inventaires des arbres d'accompagnement de voirie. Ils nécessiteront des actualisations régulières (ne figurant pas sur le calendrier prévisionnel).</p>	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034		
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> 🌿 Nombre d'arbres communautaires et communaux inventoriés et cartographiés 🌿 Nombre d'arbres remarquables et d'arbres signaux inventoriés 🌿 Caractérisation du patrimoine arboré et de son évolution (nombre total d'arbres, proportions des différents genres et familles, des classes d'âge, nombre d'espèces...) 										
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> 🌿 Disposer d'inventaires exhaustifs et actualisés (géolocalisations et caractéristiques) de l'ensemble des patrimoines arborés (accompagnement de voirie, parcs et jardins, boisements, vergers...) communautaire et communaux 🌿 Disposer d'une connaissance fine du patrimoine arboré et de son évolution 										

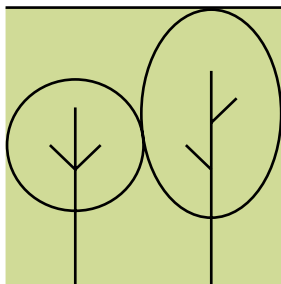
Inventaire des arbres de voirie de Saint-Quentin-en-Yvelines réalisé en 2025.



Action 1.1	Inventorier et cartographier l'ensemble du patrimoine arboré
Pilote de l'action	DEP (pôle arboré) en lien étroit avec les directions concernées de l'agglomération (DFST patrimoine, DSI, DM, DVI, DCB) et les communes du territoire
Partenaires potentiels	Communes du territoire, organismes spécialisés dans les inventaires de patrimoines arborés (et notamment les entreprises titulaires des marchés publics d'ingénierie arboricole), IGN, tissu associatif local, habitants, etc.
Financements mobilisables	Financements privés (partenariat, mécénat...)
Synergie avec politiques publiques	Plan nature en ville, SNB 2030, SRB 2020-2030, PNSE 4
Références ou ressources utiles	<ul style="list-style-type: none"> 🌿 Ressources et retours d'expériences d'autres collectivités engagées dans des plans arbres/canopée (par exemple, Plan canopée de Strasbourg, Plan Arbre 2030 de Plaine commune, Plan canopée (2017-2030) du Grand Lyon...) 🌿 Raguenet B, Meyer-Grandbastien A., 2021. Inventaires et indicateurs du patrimoine arboré urbain. Plante & Cité. 15 p. <div style="display: flex; align-items: center;">  <div style="margin-left: 10px;"> <p><i>Inventaires et indicateurs du patrimoine arboré urbain</i></p> </div> </div>

La connaissance du patrimoine arboré constitue une étape fondamentale pour assurer sa gestion différenciée et sa préservation à long terme.









Action 1.2

Connaître et suivre l'état sanitaire du patrimoine arboré

Priorité

Axe général	Connaître - Inventaire du patrimoine arboré existant
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer les connaissances sur le patrimoine arboré Anticiper le renouvellement du patrimoine arboré Renforcer les moyens de surveillance au regard des enjeux climatiques et de l'augmentation du patrimoine arboré
Contexte et enjeux	<p>Le patrimoine arboré est constamment exposé à des menaces diverses, telles que les maladies, les parasites, la pollution, les interventions humaines et le changement climatique. La gestion de l'enjeu sanitaire est donc essentielle pour garantir à la fois la pérennité des arbres, leur bon développement et la sécurité des usagers. Or, l'état sanitaire du patrimoine arboré des collectivités reste souvent mal suivi et mal connu.</p> <p>Le recours à des outils et méthodes de diagnostic modernes est désormais indispensable pour assurer un suivi sanitaire précis et efficace, qui s'avère d'autant plus crucial que les études scientifiques révèlent qu'un nombre important d'essences d'arbres sont aujourd'hui à risque vis-à-vis du changement climatique.</p> <p>Cette action vise à mettre en place un suivi fin de l'état sanitaire des arbres afin notamment de prévenir les risques de défaillance du patrimoine arboré et d'anticiper son renouvellement.</p>
Description	<p>Cette action vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> établir et déployer une stratégie de suivi de l'état sanitaire du patrimoine arboré de l'agglomération et des communes. Les diagnostics devront prioritairement être menés sur les arbres d'accompagnement de voirie, des parcs et jardins et des cimetières. La récurrence des diagnostics devra être planifiée tandis que des diagnostics devront être commandés en amont des travaux de voirie; intégrer les diagnostics arboricoles aux données d'inventaire via l'interface cartographique SQYMAP de façon à maintenir une base de données « arbres » actualisée; analyser régulièrement les données de diagnostics afin d'identifier les espèces les plus sensibles au changement climatique (incluant maladies et pathogènes associés) et d'ajuster la palette végétale. <p>En parallèle, une surveillance des foyers de processionnaires du pin et du chêne devra être assurée de façon à ajuster, si besoin, la stratégie de lutte déployée uniformément sur le territoire (selon la méthodologie définie par l'Observatoire des chenilles processionnaires). De la même manière, une veille spécifique sur le chancre coloré du platane devra être organisée afin de détecter le plus tôt possible toute présence du pathogène, et ce en conformité avec l'arrêté du 31 janvier 2025 relatif à la lutte contre <i>Ceratocystis platani</i> prévoyant notamment des mesures prophylactiques pour éviter sa propagation.</p> <p>Enfin, l'agglomération pourra étudier la possibilité de bénéficier de la solution développée par l'Université de Rennes, basée sur l'imagerie satellitaire pour cartographier l'état de vigueur de la végétation arborée en ville (projet ASTRESS).</p>

Action 1.2**Connaître et suivre l'état sanitaire du patrimoine arboré**

	2025 2026 2027 2028 2029 2030 2031 2032 2033 2034
Calendrier prévisionnel de réalisation	Le suivi de l'état sanitaire du patrimoine arboré devra être mené tout au long du plan.
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> 🌿 Stratégie de suivi de l'état sanitaire 🌿 Nombre de diagnostics réalisés annuellement 🌿 Bilan annuel de l'état sanitaire (incluant notamment les maladies et pathogènes identifiés, les causes de dépérissement, les espèces les plus sensibles...) 🌿 Bilan annuel des signalements de processionnaires du pin et du chêne (plateforme de signalement de l'Observatoire des chenilles processionnaires)
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> 🌿 Disposer d'une connaissance fine et régulière de l'état sanitaire de l'ensemble du patrimoine arboré 🌿 Obtenir une amélioration de l'état sanitaire du patrimoine arboré 🌿 Adapter la palette végétale en écartant les espèces les plus sensibles 🌿 Maîtriser la propagation des processionnaires du pin et du chêne (dans les sites sensibles)
Pilote de l'action	DEP (pôle arboré) en lien étroit avec les communes du territoire
Partenaires potentiels	Communes du territoire, organismes spécialisés en diagnostics arboricoles (et notamment les entreprises titulaires des marchés publics d'ingénierie arboricole), universités et laboratoires de recherche, etc.
Financements mobilisables	Financements privés (partenariat, mécénat...)
Synergie avec politiques publiques	Plan nature en ville, SNB 2030, SRB 2020-2030, PNSE 4
Références ou ressources utiles	<ul style="list-style-type: none"> 🌿 Ressources et expertises d'autres collectivités 🌿 Observatoire des chenilles processionnaires https://chenille-risque.info/ (intégrant une plateforme de signalement des chenilles processionnaires https://signalement-chenilles-processionnaires.atlasante.fr/) 🌿 Kit « Chancre coloré du platane » comprenant un ensemble d'outils pour les gestionnaires et propriétaires de platanes et toutes les personnes intervenant sur ou à proximité des platanes. Edition 2025. Plante & Cité. <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;">     </div>

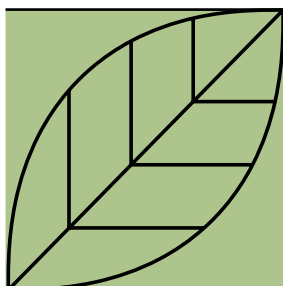




Axe 2.

Protéger

**Protection renforcée
du patrimoine
arboré**



Action 2.1

Assurer une gestion durable du patrimoine arboré

Priorité

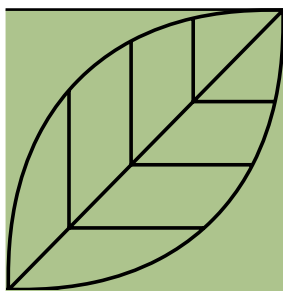
Axe général	Protéger - Protection renforcée du patrimoine arboré
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none">● Faire évoluer les pratiques de gestion du patrimoine arboré pour l'adapter aux changements climatiques● Préserver durablement le patrimoine arboré et optimiser sa résilience
Contexte et enjeu	<p>Si les arbres offrent de multiples services écosystémiques et participent notamment au nécessaire rafraîchissement des zones urbaines, leur espérance de vie en ville est bien souvent réduite du fait de conditions peu favorables à leur développement et de contraintes fortes liées à l'urbanisation et aux activités anthropiques. Ainsi, par exemple, des tailles sévères et répétées sont préjudiciables aux arbres et à la résilience des villes. Il convient donc de faire évoluer les modes de gestion et de généraliser les bonnes pratiques de gestion afin de préserver le patrimoine existant, d'anticiper son renouvellement et d'optimiser sa pérennisation eu égard au changement climatique.</p>
Description	<p>Cette action consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none">● établir et mettre en place des plans de gestion durable et différenciée du patrimoine arboré de Saint-Quentin-en-Yvelines et des communes du territoire (arbres isolés, arbres d'alignement, bosquet d'arbres, vergers, boisements);● déployer des pratiques de taille douce et engager une dynamique de conversion des tailles architecturées vers un port libre;● renforcer les prescriptions et les modes de gestion écologique du patrimoine arboré et les intégrer dans les documents contractuels;● établir et promouvoir des bonnes pratiques de gestion de la ressource en eau afin d'assurer un bon développement des arbres (arrosage raisonné, suivi tensiométrique, déminéralisation et végétalisation des pieds d'arbres, arbres de pluie, optimisation de l'impluvium). Il sera notamment nécessaire d'établir et de mettre en œuvre un processus pour l'arrosage des jeunes plantations à partir des eaux des bassins de rétention de l'agglomération, en particulier lors des périodes de sécheresse soumises à des mesures de restriction des prélèvements d'eau;● établir une programmation pluriannuelle de renouvellement des arbres reposant sur une diversification (spécifique et fonctionnelle) et une adaptation des essences au changement climatique (cf. action 3.3);● veiller au respect, par les entreprises titulaires de marchés publics de gestion des patrimoines arborés, des bonnes pratiques d'entretien;● mettre en place un outil informatique de gestion du patrimoine arboré (disponible sur tablette) pour faciliter la gestion courante par les techniciens arborés de la collectivité et des communes (planification des interventions, suivi des historiques...); <p>La formation des agents de l'agglomération et des communes à la gestion écologique des arbres, et plus généralement des espaces verts (dans un contexte de changement climatique), devra également être renforcée pour garantir la réussite de cette action, tout comme une large sensibilisation de l'ensemble des acteurs du territoire afin d'étendre ces pratiques à l'ensemble du patrimoine arboré du territoire (cf. actions 4.1 et 6.1).</p>

Calendrier prévisionnel de réalisation	<div style="background-color: #8ebf8e; color: white; padding: 2px; text-align: center;"> 2025 2026 2027 2028 2029 2030 2031 2032 2033 2034 </div>
	Action récurrente à mener tout au long du plan.
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ● Plans de gestion différenciée ● Moyens humains et financiers alloués à la gestion du patrimoine arboré ● Déploiement d'un outil de gestion du patrimoine arboré
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ● Disposer d'outils de gestion opérationnels et adaptés aux besoins ● Assurer une gestion durable et différenciée étendue à l'ensemble du patrimoine arboré (incluant un objectif ambitieux de conversion en port libre) ● Accroître la résilience du patrimoine arboré
Pilote de l'action	DEP (pôle arboré) en lien étroit avec les directions concernées de l'agglomération (DSI, DFST patrimoine) et les communes du territoire
Partenaires potentiels	Communes du territoire, organismes titulaires des marchés publics de plantation, de gestion du patrimoine arboré/forestier, de travaux, etc.
Financements mobilisables	
Synergie avec politiques publiques	Plan nature en ville, SNB 2030, SRB 2020-2030, SDRIF-E
Références ou ressources utiles	<ul style="list-style-type: none"> ● Liège, 2023. Guide de l'arbre urbain. Améliorer aujourd'hui le patrimoine arboré de demain. 116 p. https://www.nature-en-ville.com/ressources/guide-de-larbre-urbain-de-la-ville-de-liege-ameliorer-aujourd'hui-le-patrimoine-arbore-de-demain ● Trees and Design Action Group & VAL'HOR, 2016. Arbres en milieu urbain. Guide de mise en œuvre. 168 p. ● Ressources et retours d'expériences d'autres collectivités (Grand Lyon, Strasbourg...)



Guide de l'arbre urbain de Liège





Action 2.2

Organiser une cohabitation harmonieuse et durable entre réseaux racinaires et infrastructures

Priorité

Axe général	Protéger - Protection renforcée du patrimoine arboré
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none">Renforcer la protection du patrimoine arboré existant et futurGarantir une cohabitation harmonieuse et durable entre réseaux racinaires et infrastructures urbainesAccroître les emprises de plantation d'arbresGarantir la continuité des services publics liés aux différents réseaux du domaine public via la pérennité des infrastructures souterraines, aériennes et des revêtements
Contexte et enjeu	<p>Les réseaux racinaires des arbres, essentiels à l'ancrage et à la pérennité des végétaux, se retrouvent souvent en concurrence avec les infrastructures telles que les routes, les trottoirs, les pistes cyclables et les réseaux enterrés (eau, électricité, gaz, télécommunications, assainissement). Mal organisée et anticipée, cette cohabitation peut entraîner des dommages aux racines, parfois irréversibles, compromettant alors la survie des arbres et leur capacité à fournir les services écosystémiques. Inversement, les réseaux racinaires des arbres, dont le développement est opportuniste et difficilement prévisible, sont susceptibles d'entraîner des dégâts non négligeables sur les infrastructures. Les arbres urbains sont ainsi souvent perçus comme une contrainte.</p> <p>L'enjeu majeur de cette action est de favoriser une cohabitation harmonieuse et pérenne entre les infrastructures urbaines et les réseaux racinaires. Cela nécessite une approche intégrée de la planification urbaine prenant en compte les besoins des arbres (et les objectifs ambitieux de plantation d'arbres en ville) tout en garantissant la fonctionnalité des infrastructures. Les autres enjeux seront d'établir une procédure sur la gestion de l'existant (réseaux et arbres) et ses déclinaisons opérationnelles et d'adapter les aménagements hérités du passé à ce nouveau besoin contemporain de rationalisation de l'espace urbain.</p>
Description	<p>Cette action sera abordée selon les deux grands thèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">interaction entre nouveaux réseaux et/ou nouveaux arbres;gestion des réseaux et arbres existants. <p>Elle consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none">dresser une liste des solutions techniques et bonnes pratiques (et les coûts associés) destinées à garantir une cohabitation harmonieuse et pérenne entre les réseaux racinaires et les infrastructures, notamment en contexte spatial contraint. Un guide illustré compilant les solutions techniques pourra être établi;sensibiliser et former les équipes de Saint-Quentin-en-Yvelines et des communes (voirie, infrastructures, mobilités, aménagement, rénovation urbaine, etc.) mais également les entreprises VRD au travers d'ateliers, de sessions de formation, de visites sur sites.

Description <i>(suite)</i>	<p>Ces démarches devront permettre de promouvoir les solutions techniques et bonnes pratiques et d'assurer une compréhension commune des enjeux liés aux réseaux racinaires, à la pose de réseaux souterrains et aériens ou encore à la signalisation relative aux politiques publiques;</p> <ul style="list-style-type: none"> ● déployer ces solutions techniques et bonnes pratiques sur le territoire à l'occasion des nouveaux projets d'infrastructure, des projets de réhabilitation, des travaux de raccordement aux réseaux des projets immobiliers, etc. Il est important, dans le cas d'aménagements existants, de faire du cas par cas et d'élargir le périmètre d'étude pour étudier les possibilités éventuelles de modifier, déplacer voire dévoyer certaines infrastructures (réseaux ou voies de circulation); ● étudier l'opportunité de mettre en œuvre sur le territoire, le protocole expérimental CARE (Cohabitation des arbres et des réseaux), expérimenté par plusieurs collectivités. Ce dernier permet une mise en œuvre raisonnée de la norme NF P98-332 (dont la révision est attendue pour fin 2025) et vise à faciliter la plantation d'arbres à proximité de réseaux (eau, électricité, gaz...) tout en offrant des garanties de gestion aux concessionnaires; ● assurer une veille informationnelle sur les performances des radars en matière de détection des racines et leurs applications. Actuellement, contrairement aux résultats annoncés par les radaristes, la détection semble possible dans des sols naturels profonds mais très peu performante dans les sols urbains remaniés. Un projet de recherche exploratoire, visant notamment à valider le périmètre de validité de la détection des racines par géoradar, est à l'étude par Plante & Cité. 										
Calendrier prévisionnel de réalisation	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td style="background-color: #c6e0b4;">2025</td> <td style="background-color: #c6e0b4;">2026</td> <td style="background-color: #c6e0b4;">2027</td> <td style="background-color: #c6e0b4;">2028</td> <td style="background-color: #c6e0b4;">2029</td> <td style="background-color: #c6e0b4;">2030</td> <td style="background-color: #c6e0b4;">2031</td> <td style="background-color: #c6e0b4;">2032</td> <td style="background-color: #c6e0b4;">2033</td> <td style="background-color: #c6e0b4;">2034</td> </tr> </table> <p>Action prioritaire à engager dès 2026</p>	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034		
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ● Élaboration d'une liste des solutions techniques et bonnes pratiques (guide technique) ● Nombre de formations ou actions de sensibilisation dispensées ● Nombre de dispositifs de cohabitation (racines/infrastructures) déployés 										
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ● Assurer la pérennité des infrastructures souterraines, aériennes et des revêtements ● Réduire les atteintes portées aux arbres et aux infrastructures existantes ● Accroître les emprises de plantation d'arbres, les impluviums et les surfaces de substrats ● Préserver et valoriser le patrimoine arboré existant via un renforcement de la protection 										
Pilote de l'action	<p>DVI en lien étroit avec les directions concernées de l'agglomération (DEP, Direction des mobilités, etc.) et les communes du territoire</p>										
Partenaires potentiels	<p>Communes du territoire, collectivités partenaires, Plante & Cité, CAUE 77, Ville de Mulhouse, concessionnaires, etc.</p>										
Financements mobilisables											
Synergie avec politiques publiques	<p>Plan nature en ville 2024-2030, SNB 2030, SRB 2020-2030, SDRIF-E</p>										

Action 2.2

Organiser une cohabitation harmonieuse et durable entre réseaux racinaires et infrastructures

Références ou ressources utiles

- Plante & Cité. Réseaux racinaires et réseaux enterrés, quelle cohabitation possible en ville ? [projet 2021-2025]
- Laille P., Courtant C., Meyer-Grandbastien A., 2025. Racines & réseaux : (a)ménager la cohabitation. Vol. 1 : Comprendre – Guide technique. Plante & Cité, Angers. 80 p.
- Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines, 2024. Implantation des arbres en zones urbaine à proximité du réseau souterrain (Québec). Revue de littérature. 95 p.
- Trees and Design Action Group (TDAG), 2016. Arbres en milieu urbain – Guide de mise en œuvre. Version française de Trees in Hard Landscapes: A Guide for Delivery. 168 p.
- Guides et normes AFNOR



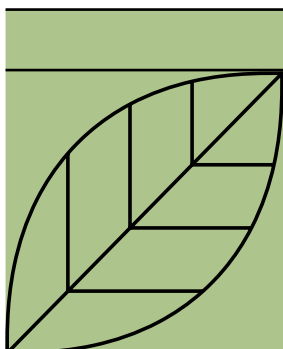
Réseaux racinaires et réseaux enterrés, quelle cohabitation possible en ville ?



Prévenir et résoudre les désordres racinaires

Garantir la cohabitation arbres-infrastructures tout en formant les acteurs.





Action 2.3

Renforcer les dispositifs réglementaires de protection du patrimoine arboré

Priorité

Axe général	Protéger - Protection renforcée du patrimoine arboré
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none">Renforcer la protection (réglementaire) du patrimoine arboré existant et futurRepenser la place des arbres dans la ville
Contexte et enjeux	<p>Les arbres sont souvent vulnérables face à des pressions multiples telles que les projets d'aménagement urbain, l'urbanisation, les travaux d'infrastructure ou encore les pratiques de gestion non durables. Les législations et autres réglementations relatives aux arbres sont nombreuses mais leur application reste souvent complexe, insuffisante et inadaptée. Or, la préservation du patrimoine existant est cruciale face au changement climatique. En effet, seuls les arbres ayant atteint l'âge adulte offrent pleinement les services écosystémiques (ombrage, rafraîchissement...), grâce auxquels les villes restent vivables.</p> <p>Cette action vise à renforcer les dispositifs réglementaires relatifs à la protection du patrimoine arboré et à favoriser une planification urbaine respectueuse des arbres. Cela inclut également la sensibilisation des parties prenantes à l'importance de ces réglementations et la mise en place de sanctions en cas de non-respect des règles de protection.</p>
Description	<p>Cette action consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none">renforcer la protection des arbres dans le futur PLUi-H (identifier et augmenter le nombre d'arbres et groupements d'arbres, d'alignements d'arbres, de boisements à inscrire dans le PLUi-H avec des catégories de protection adaptées, réviser et renforcer les prescriptions associées aux arbres, groupements et alignements d'arbres identifiés au PLUi-H...).Cela imposera de réaliser un état des lieux des arbres bénéficiant de protections et de recenser l'ensemble des niveaux de protection existants dans les PLU en vigueur (espaces boisés classés, espaces paysagers à protéger, alignements d'arbres, zone naturelle...);intégrer des objectifs et orientations au profit de la canopée urbaine dans le nouveau PLUi-H (via des orientations d'aménagement et de programmation thématiques voire sectorielles et des articles des règlements) ou à l'occasion de modifications du PLUi-H; des pourcentages minimum d'espaces en pleine terre plantés à raison d'un arbre pour 40 m², des obligations de plantation (respectant une liste d'essences adaptées au changement climatique ou à défaut une liste d'essences interdites), un coefficient de végétalisation en plus du pourcentage d'espace en pleine terre, l'obligation d'évaluer la valeur financière des arbres abattus et de compenser par des travaux de plantation, le remplacement d'un arbre coupé par plusieurs, etc. pourront par exemple être imposés;classer les arbres remarquables du territoire, y compris ceux situés sur l'espace privé (arbres identifiés à l'issue d'inventaires LiDAR et/ou participatifs);

Action 2.3**Renforcer les dispositifs réglementaires de protection du patrimoine arboré****Description
(suite)**

- intégrer le barème de l'arbre et la charte de l'arbre révisée aux règlements de voirie et aux documents contractuels et proposer à tous les concessionnaires la signature d'un protocole de cohabitation des arbres et des réseaux aériens et souterrains;
- intégrer des prescriptions renforcées de protection des arbres dans les dossiers de consultation des entreprises des marchés publics (cf. actualisation de la charte de l'arbre et des prescriptions techniques associées - action 2.4) et dans les projets d'aménagement du territoire;
- promouvoir les outils juridiques permettant de faire apparaître les arbres dans le droit notarial (en lien avec l'action 6.1). L'insertion de clauses relatives aux arbres dans les actes de transfert de propriété de maison avec arbres (acte de donation, de vente de biens immobiliers ou encore de testament) peut aboutir à un engagement moral, de la part du nouveau propriétaire, de conserver les arbres (sauf en cas de dangerosité avérée). Autre dispositif assez méconnu, l'obligation réelle environnementale (ORE) est un outil volontaire et contractuel permettant à tout propriétaire d'un bien immobilier de mettre en place une protection environnementale attachée à son bien. Le contrat est signé entre le propriétaire et une collectivité publique, un établissement public ou une personne morale de droit privé agissant pour la protection de l'environnement et peut porter sur des arbres ou groupes d'arbres, un plan d'eau, etc.;
- étudier la possibilité de soutenir la proposition de loi « Amélioration de la législation des arbres hors forêts » portée par l'association A.R.B.R.E.S et le CAUE 77;
- étudier la pertinence d'établir un réseau non sensible « arbres » à intégrer au guichet unique de déclarations de travaux (DT) et déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT) ou étudier la faisabilité d'intégrer la cartographie des arbres au logiciel de coordination de travaux.

La protection des arbres nécessite que les dispositifs réglementaires et prescriptions mentionnés précédemment soient appliqués et respectés. Il conviendra donc de renforcer la sensibilisation des acteurs concernés (avec l'appui notamment d'associations locales, de référents de quartiers, etc.) et le contrôle du respect des réglementations en vigueur.

Des sanctions pourront être exigées en cas d'atteintes portées au patrimoine arboré et la création d'une police de l'arbre (via l'assermentation et le commissionnement d'agents des collectivités publiques) sera étudiée pour renforcer les moyens alloués à la protection des arbres du territoire. Il est rappelé ici que tout dispositif de protection des arbres devra considérer l'arbre comme un volume intégrant aussi bien le houppier que le système racinaire et définir un périmètre de protection dont le rayon correspondra au minimum à la largeur de l'arbre adulte.

Calendrier prévisionnel de réalisation

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
------	------	------	------	------	------	------	------	------	------

Cette action a vocation à être mise en œuvre au cours des premières années du plan.

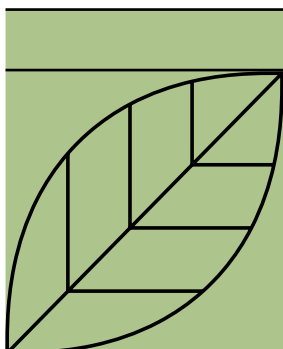
Indicateurs de suivi

- Nombre d'arbres, d'alignements et de boisements protégés au titre du PLUi-H
- Nombre de dispositifs réglementaires révisés pour renforcer la protection des arbres
- Moyens déployés pour suivre et contrôler le respect des règles de protection

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> 🌿 Réduire les atteintes portées aux arbres 🌿 Préserver le patrimoine arboré existant via une renforcement de la protection réglementaire
Pilote de l'action	DEP (pôle arboré) en lien étroit avec les directions concernées de l'agglomération (DUP, DVI, DACP, DM, direction juridique) et les communes du territoire
Partenaires potentiels	Communes du territoire, collectivités partenaires, CAUE 77, association A.R.B.R.E.S, OFB, etc.
Financements mobilisables	
Synergie avec politiques publiques	Plan nature en ville 2024-2030, SNB 2030, SRB 2020-2030, SDRIF-E
Références ou ressources utiles	<ul style="list-style-type: none"> 🌿 Site internet du CAUE 77 www.arbrecaue77.fr et notamment les fiches « Protection des arbres au titre des articles L151-19 et 151-23 du Code de l'urbanisme », « Protection des arbres contre l'abattage et les dégradations » 🌿 CEREMA et Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, 2024. Obligations réelles environnementales – Fiches de synthèse. 48 p. 🌿 CEREMA, 2024. Allées et alignements d'arbres bordant une voie ouverte à la circulation publique : appui à l'instruction des dérogations au régime de protection. 106 p. 🌿 Webinaire Plus fraîche ma ville, 2025. Comment utiliser le PLUI(i) pour rafraîchir la ville ? 🌿 Retours d'expériences et ressources d'autres collectivités 🌿 Notre Affaire à tous, 2024. Guide sur la protection des arbres. Issu des tables rondes organisées par Notre Affaire à tous sur la protection des arbres sur terrains privés, des arbres forestiers et des arbres en ville. 64 p. https://notreaffaireatous.org/wp-content/uploads/2024/09/Guide-sur-la-protection-des-arbres-vfinale-16-09-2024.pdf <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;">    </div>



Seuls les arbres ayant atteint l'âge adulte offrent pleinement les services écosystémiques grâce auxquels les villes restent vivables.






Action 2.4

Actualiser la charte de l'arbre et ses cahiers de prescriptions techniques

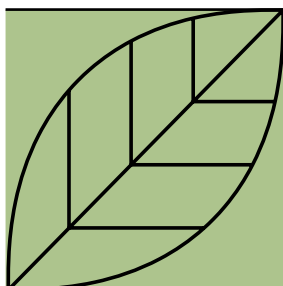
Priorité 

Axe général	Protéger - Protection renforcée du patrimoine arboré										
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer la protection et la durabilité du patrimoine arboré existant et futur Repenser la place des arbres dans la ville Promouvoir une culture commune de l'arbre 										
Contexte et enjeux	<p>Nombreuses sont les collectivités à avoir élaboré leur propre charte de l'arbre. Et pour cause, les arbres sont les parents pauvres de la législation française et sont, de façon générale, délaissés par la société si bien qu'ils font régulièrement l'objet de dégradations faites bien souvent dans l'indifférence ou le mépris. Les chartes de l'arbre sont donc là pour pallier ces manques et édicter des politiques de l'arbre. L'agglomération en avait d'ailleurs élaboré une dès 2011, complétée de recommandations techniques. L'objectif à présent est de mettre au goût du jour ces documents au travers d'une nouvelle charte et de nouveaux cahiers de prescriptions actualisés et illustrés.</p>										
Description	<p>Cette action consiste à s'appuyer sur les documents existants, et notamment les chartes et prescriptions techniques récemment publiées par d'autres collectivités, pour actualiser la charte de l'arbre de Saint-Quentin-en-Yvelines et ses cahiers de prescriptions techniques. Cette nouvelle charte ainsi que les cahiers de prescriptions techniques seront co-construits avec les communes du territoire et constitueront ce document d'acculturation, pédagogique et vulgarisé pour tous les publics. Une réflexion sera menée pour définir si cette charte doit faire l'objet d'une ou plusieurs versions (grand public/professionnels). Dans tous les cas, charte et cahiers de prescriptions devront être des documents clairs et concis, gage d'une large appropriation par les acteurs du territoire.</p> <p>Une fois la nouvelle charte éditée, elle devra être portée politiquement (au travers, notamment, d'une délibération) et intégrée dans les documents réglementaires tels que le règlement de voirie, le PLUi-H, les marchés publics, etc.</p> <p>Sa valorisation sera assurée dans le cadre de l'action 6.3 du plan qui doit, entre autre, permettre la signature de la charte par un maximum d'acteurs du territoire.</p>										
Calendrier prévisionnel de réalisation	<table border="1"> <tr> <td>2025</td> <td>2026</td> <td>2027</td> <td>2028</td> <td>2029</td> <td>2030</td> <td>2031</td> <td>2032</td> <td>2033</td> <td>2034</td> </tr> </table> <p>Action prioritaire à mener en début de plan</p>	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034		
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> Rédaction et validation de la nouvelle charte et de ses prescriptions techniques Intégration de la charte dans les documents réglementaires 										

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> Produire une nouvelle charte de l'arbre et des cahiers de prescriptions techniques Renforcer la protection du patrimoine arboré en créant une culture commune de l'arbre
Pilote de l'action	DEP (pôle arboré) en lien étroit avec les communes du territoire
Partenaires potentiels	Communes du territoire, autres collectivités bénéficiant de chartes de l'arbre et de prescriptions techniques, etc.
Financements mobilisables	
Synergie avec politiques publiques	Plan nature en ville 2024-2030, SNB 2030, SRB 2020-2030, SDRIF-E
Références ou ressources utiles	<ul style="list-style-type: none"> Nantes métropole et ville de Nantes, 2022. Benchmark des chartes de l'arbre, 15 p. Chartes de l'arbre et guides de prescriptions techniques d'autres collectivités (ex : Nantes, Grand Lyon, Rennes, Montpellier, Paris, Grenoble Alpes métropole...) <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: flex-end;"> <div style="text-align: center;">  <p><i>Charte métropolitaine des arbres</i></p> </div> <div style="text-align: center;">  <p><i>Charte de l'arbre 10 engagements</i></p> </div> <div style="text-align: center;">  <p><i>Charte de l'arbre urbain</i></p> </div> </div>

Les arbres sont les parents pauvres de la législation française.





Action 2.5

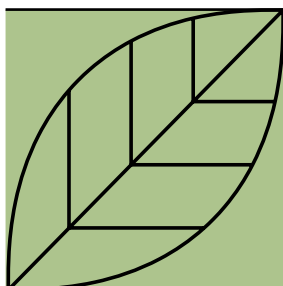
Adopter et appliquer le barème de l'arbre

Priorité 

Axe général	Protéger - Protection renforcée du patrimoine arboré
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none">Évaluer la valeur des arbres et chiffrer les dommages aux arbresRenforcer la protection du patrimoine arboré existant et futurSanctionner par des pénalités les dégâts occasionnés aux arbres
Contexte et enjeux	<p>Bien qu'offrant de multiples bienfaits appelés services écosystémiques, les arbres en ville font régulièrement l'objet de dégradations, susceptibles d'être préjudiciables à leur survie et occasionnant des coûts importants pour les collectivités. Le Barème de l'arbre est un outil réglementaire, établi par un consortium d'experts techniques et scientifiques, permettant d'attribuer une valeur monétaire à un arbre.</p> <p>Reconnu comme la référence nationale, ce barème s'articule autour de deux volets :</p> <ul style="list-style-type: none">la Valeur intégrale évaluée de l'arbre (VIE) permettant l'évaluation financière de l'arbre à partir de mesures et d'appréciations faites sur le terrain, complétées par des données de contexte;le Barème d'évaluation des dégâts causés à l'arbre (BED), permettant la quantification du préjudice subi et le calcul du dédommagement éventuel. <p>L'adoption et l'application du Barème de l'arbre doivent contribuer à la politique de protection de l'arbre et à la reconnaissance de son importance sur le territoire.</p>
Description	<p>L'action vise à protéger les arbres de façon préventive en leur donnant une valeur et en la communiquant en amont des travaux et de façon curative lors de constatation de dégâts.</p> <p>Concrètement, il s'agit, pour l'agglomération et les communes, d'adopter le barème par délibération puis de l'intégrer progressivement aux cahiers des charges des nouveaux marchés publics (marchés du patrimoine arboré et marchés de travaux) et aux règlements (communautaire et communaux) de voirie.</p> <p>Une information et une sensibilisation régulières des services de l'agglomération et des communes sur l'existence et le fonctionnement de l'outil devront être organisées pour garantir sa bonne application. Il pourra être nécessaire de former des agents à l'utilisation du barème de l'arbre.</p> <p>Une procédure d'application du barème ainsi qu'une organisation de contrôle des opérations à proximité des arbres devront être définies. L'agglomération et les communes pourront se rapprocher d'autres collectivités, notamment via le club des utilisateurs du barème, pour profiter de leurs retours d'expérience.</p> <p>En cas de dommages constatés, le barème sera appliqué conformément à la procédure préalablement définie et des pénalités seront appliquées aux responsables de dégâts. Des opérations de communication ciblée pourront être organisées pour faire connaître l'outil et rappeler l'importance de préserver les arbres du territoire.</p>

Calendrier prévisionnel de réalisation	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
	Adoption et déclinaison dans les outils réglementaires									
Application										
	Adopté fin 2024 par Saint-Quentin-en-Yvelines, le barème de l'arbre doit encore être intégré dans les différents outils réglementaires. L'adoption du barème de l'arbre par les communes est recommandée pour une application aux patrimoines arborés communaux.									
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de communes du territoire ayant adopté le barème de l'arbre par délibération Nombre de marchés publics et documents d'urbanisme intégrant le barème de l'arbre Nombre de procédures engagées (et suites obtenues) 									
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation des usagers du territoire à l'importance de préserver les arbres (en sanctionnant si besoin par l'application du barème de l'arbre) Réduction des dégradations occasionnées sur le patrimoine arboré de Saint-Quentin-en-Yvelines 									
Pilote de l'action	DEP (pôle arboré) en lien étroit avec les communes du territoire									
Partenaires potentiels	Communes du territoire, club des utilisateurs du Barème de l'arbre (animé par Plante & Cité), Plante & Cité, CAUE 77 et association COPALME (créateurs du Barème de l'arbre)									
Financements mobilisables	<i>(les montants issus des pénalités émises par l'agglomération ou les communes pourraient être fléchés sur les lignes budgétaires des services dédiés à la gestion des patrimoines arborés)</i>									
Synergie avec politiques publiques	Plan nature en ville 2024-2030, SNB 2030, SRB 2020-2030, SDRIF-E									
Références ou ressources utiles	<ul style="list-style-type: none"> Site internet du Barème de l'arbre https://www.baremedelarbre.fr/ comprenant, outre l'outil, les référentiels BED et VIE, les notices BED et VIE, les fiches terrain BED et VIE, des modèles et exemples de délibération, une foire aux questions, etc. en libre téléchargement) Club des utilisateurs du Barème de l'arbre 									
										





Action 2.6



Poursuivre les opérations de désimperméabilisation

Priorité 

Axe général	Protéger - Protection renforcée du patrimoine arboré
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none">● Renforcer l'accès des arbres aux eaux pluviales / accroître la résistance des arbres aux changements climatiques● Offrir de nouveaux espaces de plantation et de végétalisation● Réduire l'artificialisation et adapter la ville aux changements climatiques● Renaturer la ville (et contribuer à l'établissement de la trame brune)
Contexte et enjeux	<p>La problématique de l'imperméabilisation des sols est une conséquence majeure de l'urbanisation et de l'intensification des activités anthropiques. La multiplication des surfaces imperméabilisées, que ce soit pour les infrastructures, les espaces publics et privés, réduit la capacité des sols à absorber les eaux pluviales, ce qui engendre des déséquilibres particulièrement amplifiés par les phénomènes extrêmes liés au changement climatique. Les zones urbaines, et en particulier les centres-villes, souvent très denses, deviennent particulièrement vulnérables face aux risques d'inondations. Les surfaces imperméabilisées participent en outre aux îlots de chaleur urbains et amplifient les phénomènes de surchauffe urbaine, particulièrement marqués lors des vagues de chaleur.</p> <p>La désimperméabilisation consiste à restaurer la perméabilité des sols urbains en remplaçant les revêtements imperméables par des revêtements perméables voire un couvert végétal. Cette action est essentielle dans le cadre d'une stratégie globale de résilience et vise à restaurer les fonctions écologiques des sols, tels que l'infiltration des eaux pluviales à la source, le stockage du carbone, la régulation de la température, etc. Plus globalement, cette action vise à poursuivre et intensifier les efforts de désimperméabilisation en intégrant notamment cet enjeu dans les projets d'aménagement urbain et de rénovation des espaces publics de façon à transformer le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines en un « territoire éponge ».</p>
Description	<p>L'action consiste à établir une stratégie de désimperméabilisation à l'échelle du territoire en évaluant et en cartographiant notamment le potentiel de désimperméabilisation puis d'en décliner un plan d'actions détaillant les sites prioritaires à désimperméabiliser. Ce plan d'actions devra intégrer des opérations à différentes échelles : fosses d'arbres, parking et places de stationnement, places publiques, rues, cours d'école, etc.</p> <p>La loi d'orientation des mobilités (LOM) impose aux collectivités de dégager la visibilité au niveau des traversées piétonnes en neutralisant les places de stationnement motorisé cinq mètres en amont des passages piétons. Cette problématique initialement sécuritaire constitue une opportunité pour repenser l'aménagement des espaces publics et sera donc l'occasion d'engager des opérations de désimperméabilisation des places de stationnement (visées par la loi LOM) suivies de plantations d'arbres (cf. action 2.8 - arbres de pluie - et actions 3.3 et 3.5).</p>

Description <i>(suite)</i>	<p>Une attention particulière sera également accordée à la transformation de fosses d'arbres individuelles en fosses continues afin d'améliorer les conditions de développement des arbres du territoire et leur résilience.</p> <p>La désimperméabilisation devra autant que possible s'accompagner d'opérations de végétalisation voire de renaturation afin de répondre aux enjeux d'infiltration des eaux pluviales à la source, de rafraîchissement urbain et de restauration des fonctionnalités des sols (cf. action 3.5).</p>										
Calendrier prévisionnel de réalisation	<table border="1" data-bbox="432 443 1422 479"> <tr> <td>2025</td> <td>2026</td> <td>2027</td> <td>2028</td> <td>2029</td> <td>2030</td> <td>2031</td> <td>2032</td> <td>2033</td> <td>2034</td> </tr> </table> <p>Action prioritaire à mener tout au long du plan.</p>	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034		
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> 🌿 Nombre de projets de désimperméabilisation réalisés (par typologie de sites) 🌿 Surfaces annuelles désimperméabilisées (à mettre en parallèle des surfaces imperméabilisées) 										
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> 🌿 Accroître la résilience des arbres 🌿 Garantir des substrats (trame brune) et une trame verte plus fonctionnels 🌿 Infiltrer au maximum les eaux pluviales à la source (limiter les volumes d'eaux pluviales dans les réseaux) 🌿 Faire de Saint-Quentin-en-Yvelines un « territoire éponge » 										
Pilote de l'action	<p>DEP en lien étroit avec les directions concernées de l'agglomération et les communes du territoire</p>										
Partenaires potentiels	<p>Communes du territoire, CEREMA, AESN, Agence parisienne du climat, Plus fraîche ma ville, ARB Île-de-France, acteurs publics et privés du territoire, etc.</p>										
Financements mobilisables	<p>Agence de l'eau Seine-Normandie, Région Île-de-France, OFB, FEDER (Fonds européen de développement régional), financements privés</p>										
Synergie avec politiques publiques	<p>Plan nature en ville 2024-2030, SNB 2030, SRB 2020-2030, SDRIF-E, PNACC 3, PRACC Île-de-France, PNSE 4 et PRSE 4 Île-de-France</p>										
Références ou ressources utiles	<ul style="list-style-type: none"> 🌿 CEREMA, 2022. La désimperméabilisation des sols : du principe à la mise en œuvre. 8 p. 🌿 Agence parisienne du climat. 2024. Revêtements et changement climatique : choisir le bon matériau au bon endroit. 40 p. 🌿 Schwartz C. (coord.) & al, 2024. Désimperméabiliser les villes. Guide opérationnel pour (re)découvrir les sols urbains. Plante & Cité, 70 p. 🌿 Prézeau F., Musy M., Le Guern C., 2024. DésiVille : où et comment désimperméabiliser les sols ? Évaluation du potentiel de désimperméabilisation et catalogue des solutions applicables en ville. Synthèse pédagogique; 8 p. 🌿 Prézeau F., Bruhat C. & al, 2024. DésiVille : où et comment désimperméabiliser ? Catalogue des solutions de désimperméabilisation applicables en ville. 149 p. (version V1.0 du 15 avril 2024) 🌿 Prézeau F, Clozel B., & al, 2024. DésiVille : où et comment désimperméabiliser les sols ? Cartographie du potentiel de désimperméabilisation des sols à l'échelle territoriale et locale. Guide méthodologique. 179 p. 🌿 Ressources cours oasis du CAUE 75 https://www.caue75.fr/content/ressources-cours-oasis 🌿 Agence parisienne du climat : Adaptaville, des solutions pour s'adapter au changement climatique www.adaptaville.fr 🌿 Plus fraîche ma ville https://plusfraichemaville.fr/ 										

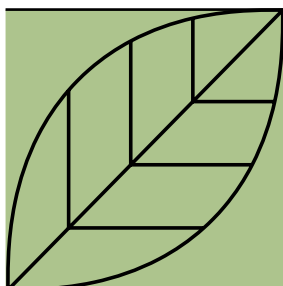
Références ou ressources utiles

-  Ressources de l'Association pour le développement opérationnel et la promotion des techniques alternatives (ADOPTA)
<https://www.adopta.fr/nos-ressources/>
-  CEREMA, 2021. Neutralisation des places de stationnement à l'amont des passages piétons. Réglementation, règles de l'art et pistes d'aménagement. 25 p.
<https://www.cerema.fr/fr/system/files?file=documents/2021/04/cerema-reglementation.pdf>



La désimperméabilisation consiste à restaurer la perméabilité des sols urbains en remplaçant les revêtements imperméables par des revêtements perméables voire un couvert végétal.





Action 2.7

Créer, préserver et développer la trame brune

Priorité

Axe général	Protéger - Protection renforcée du patrimoine arboré
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none">● Préserver les sols● Rétablir les continuités et les fonctionnalités des sols urbains● Garantir un projet de plantation durable et de qualité● Optimiser le potentiel de croissance des arbres
Contexte et enjeux	<p>La trame brune est une notion récente qui désigne l'ensemble des éléments naturels constitutifs des sols permettant d'assurer les fonctions et continuités écologiques nécessaires aux organismes du sol. Or, dans les zones urbaines ou fortement anthropisées, les sols sont souvent pauvres, fragmentés et non fonctionnels; c'est-à-dire qu'ils n'accueillent pas la micro-faune typique des sols vivants, indispensable pour garantir de nombreuses fonctions essentielles au développement des arbres et de l'ensemble de la végétation. Conséquence de l'étalement urbain, l'urbanisation se traduit par une emprise foncière et une artificialisation des sols. Malgré leurs rôles, les sols sont peu pris en compte dans l'aménagement et dans les documents de planification territoriale, faute notamment d'outils juridiques et techniques disponibles. Moins connue que la trame verte et bleue, elle est pourtant tout aussi importante et complémentaire de cette dernière. En effet, la continuité des sols contribue au stockage du carbone, au maintien de la biodiversité et des cycles de l'eau, à fournir un support et des nutriments aux végétaux, etc. L'identification de cette trame brune est donc nécessaire pour préserver les réservoirs et corridors pour les espèces vivant continuellement dans le sol et pour augmenter le potentiel de pleine terre du territoire. La trame brune pourrait constituer un nouvel outil de diagnostic et d'aide à la décision pour une application opérationnelle des politiques publiques visant le « zéro artificialisation nette » des sols en 2050.</p>
Description	<p>La trame brune est une notion encore émergente pour laquelle la littérature scientifique et les outils techniques et juridiques sont encore limités. Pour autant, le changement climatique impose aux élus et acteurs de l'aménagement de cerner cette notion et de l'intégrer dans la planification urbaine et la conception des aménagements publics.</p> <p>Cette action consiste donc à :</p> <ul style="list-style-type: none">● identifier, caractériser et cartographier la trame brune. Ce travail pourra notamment s'appuyer sur différents travaux menés sur le territoire français : méthodologie élaborée par Limoges métropole et reproductible dans tous les établissements publics de coopération intercommunale, cartographie de trame brune réalisée par la métropole de Lille pour son Schéma de cohérence territoriale (SCoT), projet TramBioSol visant la préservation et la restauration des sols dans le cadre d'une trame verte, bleue et brune sur le territoire de la métropole du Grand Nancy, les travaux menés par Plante & Cité dans le cadre du projet BROWNIES, etc.;

Action 2.7

Créer, préserver et développer la trame brune

<p>Description <i>(suite)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> 🌿 identifier et cartographier le potentiel de pleine terre et les zones de carence. Afin de conforter la trame brune et réduire les discontinuités, une remise en continuité de la pleine terre sera engagée en priorité sur ces zones de carence. Concrètement, il s'agit notamment de connecter et convertir les fosses d'arbres individuelles en fosses continues, d'accroître les projets de désimperméabilisation, etc.; 🌿 limiter l'emprise de l'urbanisation en fixant des coefficients de biotope par surface et des coefficients de pleine terre plus importants dans le PLUi-H et intégrer la trame brune, en complémentarité de la trame verte et bleue, dans les documents d'urbanisme; 🌿 régénérer les sols et maintenir les sols vivants en faisant évoluer les pratiques de gestion des espaces verts, et en particulier en réduisant les exportations de matière organique (cf. action 2.9) ; 🌿 engager des démarches de création d'une filière locale de sols fertiles en reproduisant des initiatives innovantes déjà testées par d'autres collectivités et en s'appuyant sur les résultats du projet SITERRE II. Les sols fertiles sont générés après regroupement et maturation de remblais de chantiers locaux, de limons d'origine locale et de compost. <p>L'enjeu est double : réduire la consommation de terres agricoles tout en favorisant une économie circulaire et en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et offrir une terre « végétale » pour les projets de végétalisation.</p>																				
<p>Calendrier prévisionnel de réalisation</p>	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr style="background-color: #c6e0b4;"> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> <th>2028</th> <th>2029</th> <th>2030</th> <th>2031</th> <th>2032</th> <th>2033</th> <th>2034</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="10">Certains volets de cette action pourront être engagés rapidement, d'autres le seront dans un second temps. Aucun calendrier précis n'est donc proposé.</td> </tr> </tbody> </table>	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	Certains volets de cette action pourront être engagés rapidement, d'autres le seront dans un second temps. Aucun calendrier précis n'est donc proposé.									
2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034												
Certains volets de cette action pourront être engagés rapidement, d'autres le seront dans un second temps. Aucun calendrier précis n'est donc proposé.																					
<p>Indicateurs de suivi</p>	<ul style="list-style-type: none"> 🌿 Cartographie de la trame brune et intégration dans les documents de planification 🌿 Nombre de fosses d'arbres continues créées 🌿 Création d'une filière de sols fertiles 																				
<p>Résultats attendus</p>	<ul style="list-style-type: none"> 🌿 Renforcer la qualité, les fonctionnalités et les continuités des sols urbains 🌿 Garantir une disponibilité de sols vivants pour le patrimoine végétal 																				
<p>Pilote de l'action</p>	<p>DEP en lien étroit avec les directions concernées de l'agglomération (DUP, DHRU, DM...) les communes du territoire</p>																				
<p>Partenaires potentiels</p>	<p>Limoges métropole, Plante & Cité, CEREMA, OFB, universités et laboratoires de recherche appliquée, bureaux d'études, etc.</p>																				
<p>Financements mobilisables</p>	<p>État, Région Île-de-France, financements privés...</p>																				
<p>Synergie avec politiques publiques</p>	<p>Plan nature en ville 2024-2030, SNB 2030, SRB 2020-2030, SDRIF-E, PNACC 3, PRACC Île-de-France, PNSE 4 et PRSE 4 Île-de-France</p>																				

Références ou ressources utiles

- Trame brune de Limoges Métropole : développement expérimental d'une trame brune sur le territoire d'un EPCI. Phase 1. Approche méthodologique. 2022
- Plante & Cité. Projet BROWNIES : conceptualisation et intégration des trames brunes dans les stratégies de végétalisation et de préservation de sols [projet 2024-2026]
- Plante & Cité. Projet SITERRE II : vers une filière éco-efficace de valorisation de déchets et sous-produits industriels ou urbains pour développer des sols fertiles [projet 2022-2026]
- LPO, 2022. Sols vivants : alternatives à l'artificialisation des sols et réhabilitation des sols dégradés. 60 p.
- CEREMA, 2023. Les super pouvoirs des sols. Des solutions pour la ville de demain. 8 p.
- CEREMA, 2025. Opération renaturation. Agir en profondeur pour des sols vivants. Coll. Les dessinés. 8 p. https://doc.cerema.fr/Default/doc/SYRACUSE/605668/operation-renaturation-agir-en-profondeur-pour-des-sols-vivants?_lgfr-FR
- Branchu P., Marseille, F. & al., 2022. MUSE. Intégrer la multifonctionnalité dans les documents d'urbanisme. 184 p.



Trame
brune de
Limoges
Métropole



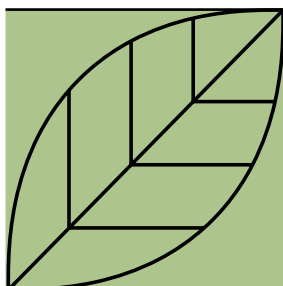
Les super
pouvoirs des sols



Opération
renaturation

**Moins connue que la trame verte
et bleue, la trame brune est pourtant
tout aussi importante et complémentaire
de cette dernière.**










Action 2.8

Déployer des « arbres et jardins de pluie »

Priorité 

Axe général	Protéger - Protection renforcée du patrimoine arboré
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none">● Renforcer l'accès des arbres aux eaux pluviales / accroître la résistance des arbres aux changements climatiques● Favoriser l'infiltration des eaux pluviales (ville perméable)
Contexte et enjeu	<p>Avec le changement climatique, les vagues de chaleur et les canicules sont désormais de plus en plus fréquentes, intenses, durables et précoces tandis que les risques d'inondations par ruissellement, débordement ou submersion augmentent eux-aussi. Face à ces bouleversements climatiques, il convient d'adapter la ville en atténuant les effets des fortes chaleurs, en limitant les inondations par ruissellement et en stockant l'eau face au risque de sécheresse. La plantation d'arbres de pluie¹ (et la transformation de fosses existantes) et la création de jardins de pluie² constituent une des solutions d'adaptation fondées sur la nature. En favorisant l'infiltration des eaux pluviales à la source, les arbres et jardins de pluie contribuent non seulement à la réduction des risques d'inondations mais aussi à la création d'îlots de fraîcheur, à l'amélioration du cadre de vie, etc. Plus généralement, cette action doit permettre de renforcer l'accès des arbres aux eaux pluviales et de réduire les risques et durées de stress hydrique. Elle permet en outre de retrouver un lien fonctionnel nécessaire entre l'eau et la végétation.</p> <p><small>1 Un arbre de pluie est un arbre dont la fosse de plantation a été pensée et dimensionnée en surface et en dépression pour gérer une partie des eaux de ruissellement, favoriser le développement de l'arbre et la biodiversité y compris celle du sol.</small></p> <p><small>2 Un jardin de pluie est un aménagement végétalisé en creux qui fait partie des techniques de gestion intégrée des eaux pluviales au niveau de la parcelle. Il peut prendre la forme d'un fossé, d'une noue végétalisée, d'un bassin sec ou en eau.</small></p>
Description	<p>L'action consiste à déployer des arbres et jardins de pluie sur le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines (en s'appuyant sur les principes décrits dans le livret technique « Les arbres de pluie » de la Métropole de Lyon). Concrètement, il s'agit :</p> <ul style="list-style-type: none">● de privilégier autant que possible la plantation d'arbres de pluie lors de projets d'aménagement urbain (après étude de faisabilité);● de transformer autant que possible les fosses d'arbres existantes (via des profils de voirie adaptés) en arbres de pluie lors des projets de réaménagement urbain. Une attention particulière sera portée aux arbres et alignements d'arbres dont le développement est souvent limité voire bloqué à cause de fosses inadaptées; il en sera de même des rues dans lesquelles les réseaux d'assainissement sont susceptibles d'être surchargés lors de précipitations intenses;● de créer des jardins de pluie et des noues lors de projets d'aménagement ou de réaménagement. <p>Dans le cas d'arbres de pluie situés en bordure de voirie (ou autre surface polluée), une attention particulière devra être portée à la sélection d'essences végétales en pied d'arbres pouvant développer des fonctions d'assainissement et contribuer ainsi à la phytoremédiation.</p>

Description <i>(suite)</i>	Outre la gestion des eaux polluées de voirie, les politiques de salage en hiver devront également être revues si ce n'est pas encore le cas, en privilégiant une saumure peu concentrée.
Calendrier prévisionnel de réalisation	<div style="background-color: #c6e0b4; padding: 5px; text-align: center; font-weight: bold;">2025 2026 2027 2028 2029 2030 2031 2032 2033 2034</div> <p>Cette action est à généraliser sur le territoire. Les initiatives sont à engager dès le début du plan et à poursuivre tout au long du plan.</p>
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> 🌿 Nombre d'arbres de pluie créés (à l'occasion de projets de rénovation de fosses d'arbres existantes et/ou lors de projets de plantations) 🌿 Nombre de jardins de pluie ou noues végétalisées créés (lors de projets de transformation et de projets de création) 🌿 Surfaces déconnectées du réseau ?
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> 🌿 Réduction de la vulnérabilité des arbres et espaces verts face aux phénomènes de sécheresse 🌿 Réduire les volumes d'eaux pluviales dans les réseaux d'assainissement 🌿 Accroître le rafraîchissement urbain
Pilote de l'action	DEP en lien étroit avec les directions concernées de l'agglomération (DVI, DGA aménagement) et les communes du territoire
Partenaires potentiels	AESN, métropole de Lyon, ville de Tours (retours d'expérience), entreprises de travaux publics, etc.
Financements mobilisables	État, Région Île-de-France, AESN, financements privés
Synergie avec politiques publiques	Plan nature en ville 2024-2030, SNB 2030, SRB 2020-2030, SDRIF-E, PNACC 3, PRACC Île-de-France, PNSE 4 et PRSE 4 Île-de-France
Références ou ressources utiles	<ul style="list-style-type: none"> 🌿 Métropole Grand Lyon, 2022. Livret technique. Les arbres de pluie. 32 p. https://www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/media/pdf/environnement/arbres/20231020_livret-technique_arbres-de-pluie.pdf 🌿 Métropole Grand Lyon, 2017. Projet ville perméable. Guide d'aide à la conception et et à l'entretien - Comment réussir la gestion des eaux pluviales dans nos aménagements. 82 p. https://www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/media/pdf/eau/20170926_guide-projet-ville-permeable.pdf 🌿 Centre de ressources du CEREMA sur la gestion des eaux pluviales urbaines https://eauetville.cerema.fr/ 🌿 Ressources de l'Association pour le développement opérationnel et la promotion des techniques alternatives (ADOPTA) https://www.adopta.fr/nos-ressources/ <div style="display: flex; align-items: center; margin-top: 10px;"> <div style="text-align: center;">  <p><i>Les arbres de pluie.</i></p> </div> <div style="margin: 0 20px;">  </div> <div style="text-align: center;">  </div> <div style="margin: 0 20px;">  </div> <div style="text-align: center;">  </div> </div>

Action 2.8

Déployer des « arbres et jardins de pluie »

Schéma de principe de l'arbre de pluie avec tranchée d'infiltration

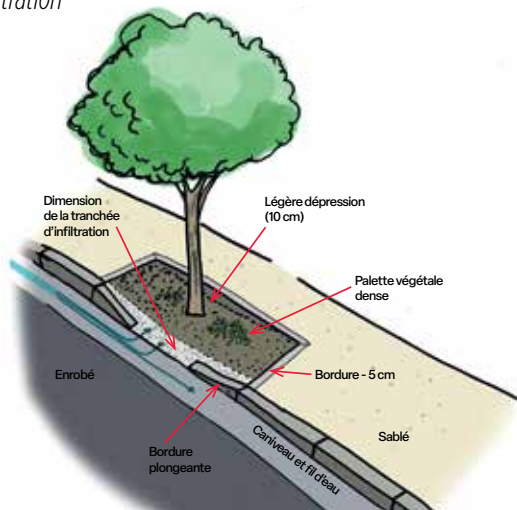
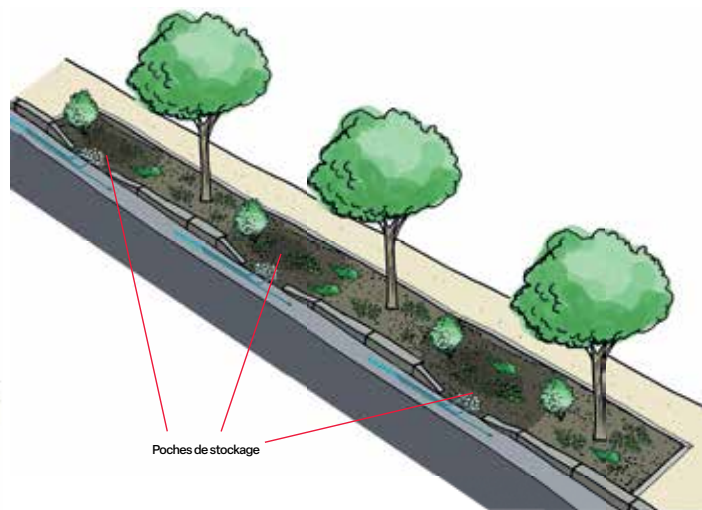


Schéma d'arbres de pluie en fosse continue avec poches de stockage



Coupe de principe de l'arbre de pluie (exemple de reprise d'arbre existant)

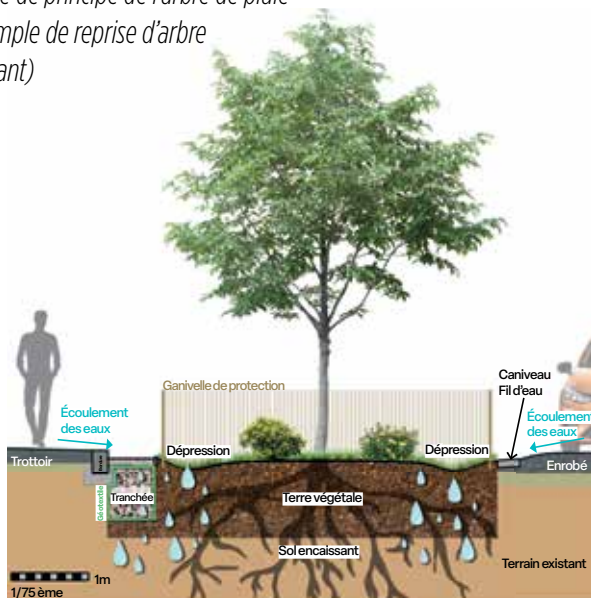
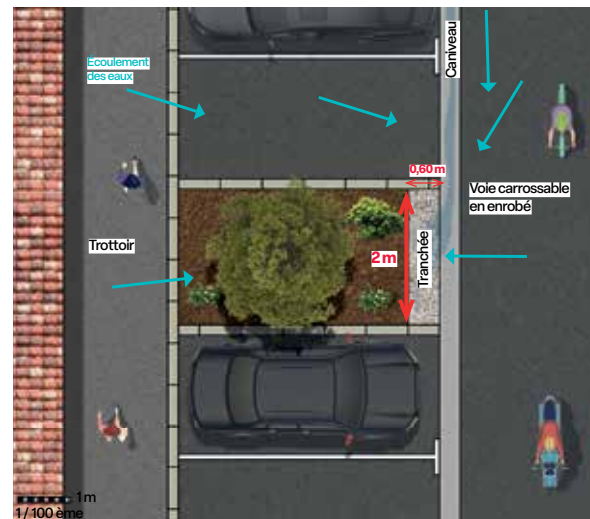


Schéma de principe d'un arbre de pluie à proximité de places de stationnement

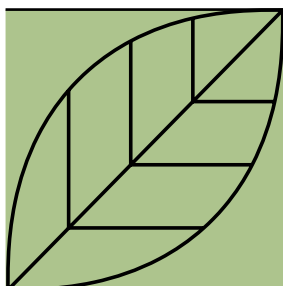


Arbre de pluie

Gérer les eaux pluviales tout en rafraîchissant la ville et favorisant la biodiversité.



Toutes les illustrations ont été fournies par la Métropole de Lyon ©



Action 2.9

Valoriser les bio-déchets, les rémanents et les arbres abattus

Priorité 

Axe général	Protéger - Protection renforcée du patrimoine arboré
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> Offrir de meilleures conditions de vie aux arbres Développer une filière locale de recyclage Constituer une trame de bois mort
Contexte et enjeux	<p>La gestion des bio-déchets, des rémanents et des arbres abattus représente un enjeu crucial de transition écologique et de gestion durable des ressources naturelles. Ces éléments sont encore trop souvent considérés comme des déchets à éliminer, avec pour conséquences des coûts d'enlèvement et de traitement et des impacts environnementaux négatifs. Dans un contexte où les ressources naturelles se raréfient et où les contraintes budgétaires sont prégnantes, la valorisation locale de cette matière organique constitue une solution efficace pour réduire les déchets, améliorer la qualité des sols, créer des micro-habitats pour la biodiversité, renforcer l'économie circulaire, etc.</p>
Description	<p>Cette action vise à définir et déployer une stratégie de transformation et de valorisation des déchets verts issus de l'entretien des espaces verts et du patrimoine arboré (feuilles mortes, déchets de tonte, de désherbage, de taille d'arbustes/haies, d'élagage et d'abattage d'arbres) et des bio-déchets (issus des bio-composteurs).</p> <p>Cette stratégie doit notamment intégrer un processus de transformation et de valorisation des déchets verts et la création de plusieurs plateformes de stockage (avant réemploi) sur le territoire. La valorisation devra, autant que possible, s'effectuer in situ de façon à limiter au maximum les exports de matière organique (occasionnant pollutions et émissions de gaz à effet de serre). Cette démarche contribuera à enrichir les sols bien souvent appauvris et à fournir des éléments nutritifs aux arbres et autres végétaux. Le paillage des pieds d'arbres et massifs plantés limitera également l'érosion et le piétinement des sols. Les rémanents de coupes pourront aussi être utilisés comme matière sèche pour les composteurs. Les grumes d'arbres pourront enfin être valorisées en bois de chauffage (exploitation forestière et vente de bois à développer) et en mobilier urbain (sculptures, bancs...). Une réflexion sera menée pour associer les riverains et acteurs locaux (via le prêt de broyeur, la mise à disposition de broyat, etc.). Plus généralement, cette action devra s'inscrire dans une démarche d'économie circulaire. Sa mise en œuvre opérationnelle nécessitera une intégration de clauses spécifiques dans les marchés publics ainsi qu'une sensibilisation des acteurs amenés à abattre des arbres.</p> <p>Pour finir, cette stratégie devra aussi inclure un volet destiné à créer une trame de bois mort (bois mort au sol, bois mort sur pied, andains de bois, haie sèche...) particulièrement favorable à la biodiversité.</p> <p>Cette action devra impérativement s'accompagner d'opérations de communication afin d'expliquer la démarche aux usagers et permettre une pleine appropriation.</p>

Action 2.9	Valoriser les bio-déchets, les rémanents et les arbres abattus
-------------------	---

Calendrier prévisionnel de réalisation	2025 2026 2027 2028 2029 2030 2031 2032 2033 2034
	La stratégie sera définie dès 2026 et mise en œuvre tout au long du plan.
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> 🌿 Stratégie de transformation et de valorisation 🌿 Volume annuel de broyat généré et réutilisé 🌿 Nombre de micro-habitats et de structures de mobilier urbain créés; nombre de stères de bois vendus
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> 🌿 Valorisation interne et locale de tous les déchets générés (au travers d'une économie circulaire) 🌿 Création de micro-habitats pour la biodiversité et d'une trame de bois mort
Pilote de l'action	DEP en lien étroit avec les communes du territoire
Partenaires potentiels	Communes du territoire, structures spécialisées (et notamment les entreprises titulaires des marchés publics d'entretien du patrimoine arboré et des espaces verts et de travaux), etc.
Financements mobilisables	ADEME, financements privés
Synergie avec politiques publiques	Plan nature en ville 2024-2030, SNB 2030, SRB 2020-2030, SDRIF-E, PNACC 3, PRACC Île-de-France
Références ou ressources utiles	<ul style="list-style-type: none"> 🌿 Ressources et retours d'expériences d'autres collectivités (par exemple, fiche entretien « valorisation des déchets verts » de Montpellier) 🌿 Projet SITERRE II : vers une filière éco-efficente de valorisation de déchets et sous-produits industriels ou urbains pour développer des sols fertiles. Plante & Cité [projet 2022-2026]



Transformer et valoriser les déchets verts issus de l'entretien des espaces verts et du patrimoine arboré.

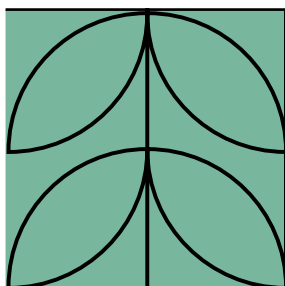




Axe 3.

Planter et végétaliser

**Développement
d'un patrimoine
arboré durable**









Action 3.1

Élaborer et mettre en œuvre un plan de plantation ambitieux

Priorité

Axe général	Planter et végétaliser - Développement d'un patrimoine arboré durable
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none">● Accroître durablement le patrimoine arboré● Renforcer le verdissement du territoire et le bien-être des usagers● Adapter le territoire aux changements climatiques
Contexte et enjeux	<p>L'arbre en ville est un levier clé dans la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité et l'amélioration du cadre de vie. La canopée urbaine joue en effet un rôle essentiel dans l'adaptation des villes et des territoires urbains au changement climatique. L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de plantation ambitieux visent à renforcer cette couverture végétale en tenant compte des spécificités et caractéristiques du territoire. Les enjeux de ce plan de plantation vont bien au-delà de l'embellissement des espaces publics. Il s'agit également de renforcer la résilience du territoire, de lutter contre les îlots de chaleur urbains, de renforcer la fonctionnalité des corridors écologiques et d'améliorer le confort de vie des habitants en intégrant une approche paysagère. Ce plan devra enfin s'attacher à diversifier et à adapter la palette végétale pour garantir sa pérennité. Il est donc question ici de déployer un plan de plantation qualitatif et non quantitatif reposant sur la devise « Planter sans se planter : le bon arbre au bon endroit » et destiné à accroître l'indice de canopée du territoire.</p>
Description	<p>Cette action vise à définir et déployer une stratégie de plantation ambitieuse reposant sur l'identification et la quantification des potentiels de plantation (mesurés à partir d'indicateurs tels que les indices de canopée spatialisés, les potentiels de renaturation, les zones d'exposition aux îlots de chaleur urbains, l'indicateur « marche à l'ombre », etc.), la définition des priorisations de plantation (zones prioritaires identifiées) et l'élaboration d'une programmation pluriannuelle de plantation et de renouvellement des arbres existants. Une carte de plantabilité intégrant la faisabilité technique et opérationnelle des plantations constituera l'outil clé du plan de plantation.</p> <p>Cette stratégie de plantation devra également s'attacher à diversifier les essences du territoire en visant la règle dite du 10-20-30 (Santamour, 1990), à savoir 10 % maximum d'une même espèce, 20 % maximum d'un même genre et 30 % maximum d'une même famille (même si cette règle est jugée imparfaite car elle ne tient pas compte des ressemblances fonctionnelles entre espèces non apparentées). Le patrimoine arboré de Saint-Quentin-en-Yvelines, à l'instar de celui de nombreuses autres villes et agglomérations est très peu diversifié et est composé notamment de nombreux alignements d'arbres monospécifiques constituant l'identité et l'héritage paysagers du territoire. Il est donc particulièrement vulnérable au changement climatique et aux pathogènes. Une diversification s'impose pour garantir les services écosystémiques offerts par les arbres et contribue aussi à l'atténuation des des services (allergies notamment).</p>

Description <i>(suite)</i>	<p>Cette stratégie de plantation devra aussi intégrer une palette végétale adaptée au changement climatique. Il est en effet impératif que les arbres plantés aujourd'hui résistent au climat de demain. Dès lors, la seule utilisation d'espèces locales ne suffit plus si bien qu'il est incontournable d'inclure des espèces exotiques pour augmenter la diversité et la résilience.</p> <p>Des ressources sont d'ores et déjà proposées notamment par le CEREMA via l'outil SESAME décliné dans plusieurs collectivités franciliennes et un guide « Palette végétale adaptée au changement climatique » réalisé par Plante & Cité, l'ADEME et le CEREMA sera prochainement publié (dans le cadre du projet AVEC. Adaptation du VEgetal au Climat de demain).</p> <p>Cette stratégie de plantation devra enfin s'attacher à inclure les strates herbacée et arbustive dans les projets de plantation de façon non seulement à renforcer les continuités écologiques et leurs fonctionnalités mais aussi à accroître la résilience de la strate arborée (la strate arbustive, et dans une moindre mesure la strate herbacée, à proximité des arbres contribuent à la réduction de l'évaporation, de l'érosion et du tassement des sols et renforce parallèlement la protection des arbres). Cette stratégie devra s'accompagner d'un renforcement des bonnes pratiques en matière d'entretien et de taille des strates herbacée et arbustive.</p> <p>Toute plantation devra respecter les bonnes pratiques de plantation destinées à garantir la pérennité du patrimoine arboré.</p> <p>Cette action pourrait enfin être l'occasion de prévoir des contrats de culture avec des pépiniéristes locaux afin de garantir la disponibilité des plants, de disposer d'arbres bien formés et d'accroître la diversité génétique des arbres du territoire.</p>										
Calendrier prévisionnel de réalisation	<table border="1" data-bbox="432 1182 1422 1227"> <tr> <td style="background-color: #2e8b57; color: white;">2025</td> <td style="background-color: #2e8b57; color: white;">2026</td> <td style="background-color: #2e8b57; color: white;">2027</td> <td style="background-color: #2e8b57; color: white;">2028</td> <td style="background-color: #2e8b57; color: white;">2029</td> <td style="background-color: #2e8b57; color: white;">2030</td> <td style="background-color: #2e8b57; color: white;">2031</td> <td style="background-color: #2e8b57; color: white;">2032</td> <td style="background-color: #2e8b57; color: white;">2033</td> <td style="background-color: #2e8b57; color: white;">2034</td> </tr> </table> <p>Action à entamer si possible dès 2026</p>	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034		
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none">  Stratégie de plantation (incluant la carte de plantabilité)  Suivi du déploiement du plan de plantation (nombre d'arbres plantés annuellement)  Utilisation d'une palette végétale adaptée au changement climatique (suivi des essences plantées) 										
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none">  Accroissement qualitatif et pérenne du patrimoine arboré  Meilleure résilience du patrimoine arboré et du territoire  Amélioration du cadre de vie et de l'indice de canopée 										
Pilote de l'action	DEP en lien étroit avec les communes du territoire										
Partenaires potentiels	Communes du territoire, collectivités partenaires, CEREMA, ADEME, Plante & Cité, PNR de la Haute vallée de Chevreuse, etc.										
Financements mobilisables	État, Région Île-de-France, AESN, financements privés (Fonds pour l'arbre...)										
Synergie avec politiques publiques	Plan nature en ville 2024-2030, SNB 2030, SRB 2020-2030, SDRIF-E, PNACC 3, PRACC Île-de-France										

Action 3.1

Élaborer et mettre en œuvre un plan de plantation ambitieux

Références ou ressources utiles

- Calque de plantabilité de Grand Lyon <https://datagora.erasme.org/projets/calque-de-plantabilite/>
- CEREMA. Outil SESAME <https://sesame.cerema.fr/>
- Guide des Essences de Paris <https://www.paris.fr/pages/le-guide-des-essences-de-paris-23771>
- Listes des essences présumées adaptées au changement climatique. Annexe Plan Arbre 2030. Plaine Commune
- LEMAIRE Cédric, LAÏLLE Pauline, PIERRACHE Benjamin, DÉPINOY Maxime, GUTLEBEN Caroline. 2025. AVEC, Adaptation du Végétal au Climat de demain, Rapport final. 39 p.
- Liste d'information Floriscope des plantes intégrant des données liées au changement climatique (projet AVEC) <https://www.floriscopes.io/listes/16293/projet-avec-adaptation-du-vegetal-au-climat-de-demain-resultats-2025>
- Mollie Caroline, 2023. À l'ombre des arbres. Planter la ville pour demain. Edition Delachaux et Niestlé. 207 p.
- Muller S., 2025. Quelles espèces d'arbres planter en ville ? - The conversation https://theconversation.com/quelles-especes-darbres-planter-en-ville-252210?utm_source=clipboard&utm_medium=bylinecopy_url_button
- Lenoir J. & al, 2022. Climat : d'ici 2050, 71 % des espèces d'arbres en situation de risque à Paris, Bordeaux, Montpellier, Grenoble et Lyon – The conversation <https://theconversation.com/climat-dici-2050-71-des-especes-darbres-en-situation-de-risque-a-paris-bordeaux-montpellier-grenoble-et-lyon-190511>



sesame.cerema.fr



www.floriscopes.io/

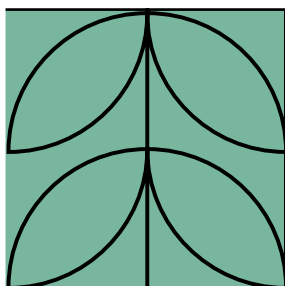


Planter la ville pour demain.



Planter le bon arbre au bon endroit pour accroître durablement la canopée du territoire.





Action 3.2

Établir et améliorer l'indice de canopée

Priorité







Axe général	Planter et végétaliser - Développement d'un patrimoine arboré durable
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none">🌿 Dresser un état initial de l'indice de canopée🌿 Accroître l'indice de canopée pour une meilleure résilience du territoire🌿 Adapter le territoire aux changements climatiques
Contexte et enjeux	<p>La canopée correspond à l'étage supérieur des arbres. L'indice de canopée correspond, quant à lui, à la couverture arborée (projection au sol du houppier des arbres) rapportée à la superficie d'un territoire donné. Plus l'indice est élevé, plus le territoire est couvert d'arbres. Il constitue un indicateur clé, désormais communément utilisé par les collectivités pour mesurer l'évolution de leur forêt urbaine puis orienter et évaluer leur stratégie de végétalisation. L'objectif que se fixent généralement les villes aujourd'hui est un indice de canopée de l'ordre de 30 % afin de procurer un maximum de bénéfices à leurs habitants. La recherche de cet objectif reste toutefois à adapter à chaque territoire et doit tenir compte d'autres paramètres tels que la diversité des âges et des espèces, l'état des arbres, leur répartition sur le territoire, etc. Un indice de canopée cache souvent d'importantes disparités et nécessite de ce fait une approche spatialisée.</p> <div data-bbox="438 1249 1372 1473"><p>La Canopée</p><p>Indice de Canopée Rapport entre l'ombre fournie par les arbres et la superficie totale d'un territoire (en %)</p></div>
Description	<p>Cette action consiste à définir une méthodologie de calcul de l'indice de canopée et d'établir un indice de canopée initial servant de référence. Il existe en effet aujourd'hui de multiples méthodologies pour établir des indices de canopée, si bien qu'il est souvent difficile voire impossible d'effectuer des comparaisons tant les sources de données (LiDAR, CoSIA...) et les méthodes employées (traitements notamment) sont différentes.</p> <p>Au-delà de l'indice de canopée à l'échelle du territoire, il sera nécessaire d'établir des indices de canopée spatialisés afin d'avoir une approche plus fine et d'ajuster la stratégie de végétalisation en fonction des enjeux prioritaires. Ainsi, outre des indices de canopée à l'échelle de chaque commune du territoire, des indices seront aussi calculés à l'échelle des zones urbaines et rurales (à partir de l'occupation des sols fournie par Corinne Land Cover), à l'échelle des quartiers des villes (données IRIS) et à l'échelle de la domanialité (foncier public/privé).</p> <p>Des indices de canopée pourront également être calculés à l'échelle du zonage du PLUi-H. Ces indices serviront à l'élaboration et au déploiement de la stratégie de plantation (cf. actions 3.1, 3.3 et 3.4) et à la mobilisation des acteurs privés du territoire (cf. actions 6.3 et 6.5).</p>

Action 3.2

Établir et améliorer l'indice de canopée

<p>Description <i>(suite)</i></p>	<p>Si la plantation d'arbres participe à l'augmentation (à moyen/long terme) des indices de canopée, le maintien du patrimoine arboré existant constitue le premier levier pour maintenir et augmenter la canopée. L'augmentation de l'indice peut également être obtenue en privilégiant les arbres à fort développement sous réserve de compatibilité avec les contraintes urbaines, les objectifs paysagers, etc. Il peut l'être enfin en faisant évoluer les pratiques de gestion des arbres. Les tailles architecturées (têtards, rideaux, marquises...) ont souvent un impact négatif sur les arbres (et sur la faune qu'ils abritent) et réduisent les houppiers et par conséquent la couverture arborée. Elles génèrent en outre des coûts de gestion importants pour la collectivité. Afin de répondre aux objectifs ambitieux de plantation des villes dans un contexte budgétaire souvent contraint, de plus en plus de collectivités généralisent progressivement les formes semi-libres. Cette démarche vise à conduire en forme libre toutes les nouvelles plantations et à convertir, après étude technique, les arbres de forme architecturés en forme libre ou semi-libre. Dans les cas où la conversion n'est pas possible, les tailles architecturées sont conservées. Le recépage des arbres, rarement envisagé, peut aussi constituer une alternative à développer. Une telle stratégie de conversion et de généralisation de la forme libre ou semi-libre sera déployée sur le territoire en complément de la stratégie de plantation.</p> <p>Les indices de canopée seront réévalués en fin de plan. La réévaluation de ces indices dépendra de la disponibilité des données LiDAR et CoSIA. Des évaluations à mi-parcours pourront être effectuées mais ne présenteront qu'un intérêt limité (au regard du taux de croissance des arbres).</p>																																	
<p>Calendrier prévisionnel de réalisation</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> <th>2028</th> <th>2029</th> <th>2030</th> <th>2031</th> <th>2032</th> <th>2033</th> <th>2034</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Évaluation des indices de canopée</td> <td style="background-color: #4CAF50;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="background-color: #4CAF50;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="background-color: #4CAF50;"></td> </tr> <tr> <td>Stratégie forme libre</td> <td></td> <td style="background-color: #4CAF50;"></td> <td style="background-color: #4CAF50;"></td> <td style="background-color: #4CAF50;"></td> <td style="background-color: #4CAF50;"></td> <td style="background-color: #4CAF50;"></td> <td style="background-color: #4CAF50;"></td> <td style="background-color: #4CAF50;"></td> <td style="background-color: #4CAF50;"></td> <td style="background-color: #4CAF50;"></td> </tr> </tbody> </table>		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	Évaluation des indices de canopée											Stratégie forme libre										
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034																								
Évaluation des indices de canopée																																		
Stratégie forme libre																																		
<p>Indicateurs de suivi</p>	<ul style="list-style-type: none"> 🌿 Établissement d'indices de canopée spatialisés (et évolution des indices) 🌿 Stratégie forme libre ou semi-libre et nombre d'arbres convertis ou gérés en forme libre ou semi-libre 																																	
<p>Résultats attendus</p>	<ul style="list-style-type: none"> 🌿 Augmentation de l'indice de canopée du territoire (et en particulier des indices en zones urbaines) via des plantations et une modification des choix de gestion <i>[viser les 30 % en zone urbaine]</i> 																																	
<p>Pilote de l'action</p>	<p>DEP, DFST patrimoine (bureau d'études) et DSI en lien avec les communes du territoire</p>																																	
<p>Partenaires potentiels</p>	<p>Communes du territoire, IGN (données COSIA et LiDAR HD), collectivités partenaires (notamment Strasbourg), prestataire(s) en cas de commande d'un survol aérien LiDAR, entreprises titulaires des marchés de gestion du patrimoine arboré, etc.</p>																																	
<p>Financements mobilisables</p>																																		
<p>Synergie avec politiques publiques</p>	<p>Plan nature en ville 2024-2030, SNB 2030, SRB 2020-2030, SDRIF-E, PNACC 3, PRACC Île-de-France</p>																																	

Références ou ressources utiles

-  Ressources d'autres collectivités (par exemple, Strasbourg avec son objectif forme libre de son Plan canopée.
<https://www.strasbourg.eu/documents/976405/1628244/Deliberation-plancanopee-20200831.pdf/7aa73854-7e07-ad0b-7655-33d8c08cc636?version=1.0&t=1613142446477>
-  Grand Lyon, 2019. Une canopée pour la Métropole de Lyon ? Enseignements d'un benchmark international. 100 p. [ou synthèse de 24 p.]
<https://www.urbalyon.org/fr/une-canopee-pour-la-metropole-de-lyonenseignements-dun-benchmark-international-0>
-  Agence de fabrique urbaine et territoriale Sud-Alsace, 2023. Indice de canopée dans la région mulhousienne. 20 p.
-  Cheval H., Laille P., 2024. Données et indicateurs spatialisés de nature en ville : points de repère. Plante & Cité, Angers. 37 p.
-  Cheval H., Laille P., 2024. Données et indicateurs spatialisés de nature en ville : usages dans les outils métier. Plante & Cité, Angers. 49 p.
-  Cheval H., Laille P., 2024. Données et indicateurs spatialisés de nature en ville : usages dans les politiques territoriales. Plante & Cité, Angers. 47 p.



www.urbalyon.org/fr



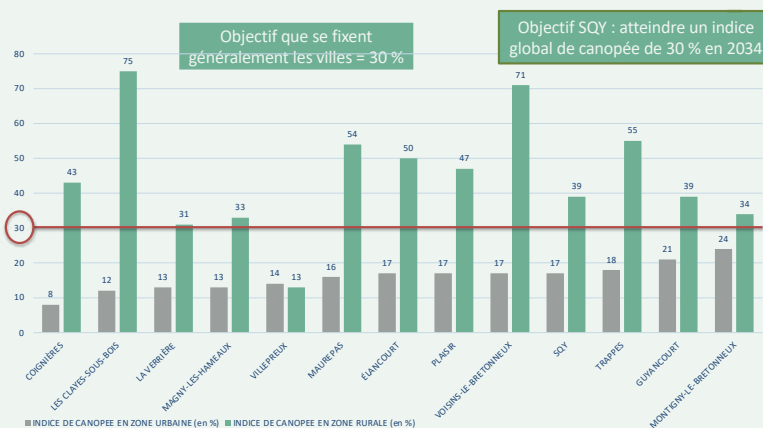
Données et indicateurs spatialisés de nature en ville

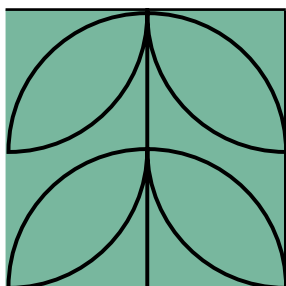


Délibération plan Canopée Strasbourg



Indices de canopée en zones urbaines et rurales





Action 3.3

Conserver, renouveler et développer le patrimoine arboré

Priorité

Axe général	Planter et végétaliser - Développement d'un patrimoine arboré durable
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none">Garantir et renforcer les continuités écologiquesRenforcer les parcours ombragés et lutter contre les ICURenforcer la résilience du territoire
Contexte et enjeux	<p>Les arbres participent au rafraîchissement des villes, à la gestion des eaux pluviales, au maintien de la biodiversité, à l'amélioration du cadre de vie et de la santé mentale et physique, etc. Face à l'urbanisation, aux aménagements de plus en plus denses, au développement des infrastructures et au changement climatique, le maintien, le renouvellement et le développement du patrimoine arboré sont essentiels pour garantir la résilience des villes. L'enjeu de cette action est donc double. Il s'agit d'une part, de préserver le patrimoine arboré existant en garantissant sa santé et sa pérennité et d'autre part, de répondre au défi climatique par une gestion proactive et adaptée du renouvellement et du développement de ce patrimoine.</p>
Description	<p>Cette action se décline en plusieurs sous-actions :</p> <ul style="list-style-type: none">Sous-action « arbres d'alignement » <p>Cette sous-action consiste à établir un plan de gestion et de renouvellement des arbres d'alignement en accompagnement de voirie. Ce dernier devra s'appuyer sur l'inventaire et les diagnostics phytosanitaires préalablement réalisés dans le cadre des actions 1.1 et 1.2. Ce schéma directeur des alignements d'arbres devra définir les arbres à conserver, à abattre et à planter ainsi que le plan d'intervention selon un programme pluriannuel (calendrier, priorisation, travaux). La stratégie de développement des alignements devra, quant à elle, être construite en s'appuyant sur différents indicateurs dont les indices de canopée et l'indicateur « marche à l'ombre » (cf. action 3.1). Concrètement, il s'agira d'augmenter le pourcentage de cheminements doux ombragés en priorisant, après étude de faisabilité, les plantations dans les secteurs les plus sensibles pour le quotidien des habitants (accès aux commerces et services de proximité). Cette stratégie de développement des alignements s'attachera aussi, après étude préalable, à renforcer l'ombrage via des plantations d'alignements d'arbres le long du Grand Chemin (cf. Plan paysage de Saint-Quentin-en-Yvelines).</p> <p>Le schéma directeur devra également orienter les choix vers une diversification des arbres d'alignement (espèces, formes et types de développement) et des essences adaptées au changement climatique (cf. action 3.1) lors des renouvellements partiels ou complets des alignements d'arbres de façon à réduire la vulnérabilité du patrimoine arboré d'alignement. Il devra aussi s'attacher à conduire, autant que possible, en forme libre toutes les nouvelles plantations et à convertir, après étude technique, les arbres de forme architecturées en forme libre ou semi-libre (cf. action 3.2). Dans les cas où la conversion n'est pas possible, les tailles architecturées seront conservées. Il devra enfin intégrer la strate arbustive dans les alignements afin de renforcer la fonctionnalité des corridors écologiques et accroître la résilience de la strate arborée.</p>

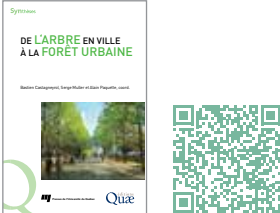
<p>Description <i>(suite)</i></p>	<p>🌿 Sous-action « arbres des parcs et jardins » Cette sous-action consiste à établir un plan de gestion et de renouvellement Desarbres des parcs et jardins construit à partir des données d'inventaire et de diagnostics phytosanitaires. Une stratégie de développement des arbres dans les parcs et jardins sera établie à partir des indicateurs précédemment cités de façon à offrir des espaces verts (davantage) ombragés et rafraichissants pour les usagers. Là encore, une diversification des essences, une conduite en forme libre ou semi-libre et un choix d'essences adaptées au changement climatiques seront recherchés.</p> <p>🌿 Sous-action « boisements » Cette sous-action consiste à établir et mettre en œuvre des plans de gestion des boisements. En effet, ces derniers constituent des sites fréquentés par les habitants pour des usages récréatifs. Leur gestion se limite aujourd'hui principalement à une mise en sécurité des chemins et à une élimination des espèces exotiques envahissantes telles que le <i>Prunus laurocerasus</i> et <i>Robinia pseudoacacia</i>, la régénération des boisements se faisant par régénération naturelle. Les importants dépérissements des boisements occasionnés par le changement climatique nécessitent une révision des pratiques de sylviculture et une diversification des essences pour garantir le renouvellement des peuplements. Une réflexion sur une possible exploitation forestière destinée à développer une filière locale de bois de chauffage devra également être engagée.</p> <p>De façon générale, les plantations et la gestion du patrimoine arboré devront être menées dans le respect des règles de l'art de façon à offrir de bonnes conditions de développement et garantir la pérennité des arbres plantés. Un suivi renforcé des opérations de plantation (taille des fosses, choix et qualité des plants, suivi des arrosages...) et d'entretien des arbres sera à organiser par les techniciens du patrimoine arboré. Il en sera de même des travaux et chantiers à proximité des arbres. Ces suivis seront l'occasion de rappeler les bonnes pratiques et réglementations en vigueur, de sensibiliser et de sanctionner si besoin (via l'application du barème de l'arbre) en cas de dégâts constatés (cf. action 2.5).</p>										
<p>Calendrier prévisionnel de réalisation</p>	<table border="1"> <tr> <td>2025</td> <td>2026</td> <td>2027</td> <td>2028</td> <td>2029</td> <td>2030</td> <td>2031</td> <td>2032</td> <td>2033</td> <td>2034</td> </tr> </table> <p>Cette action est à mener tout au long du plan.</p>	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034		



Augmenter la part de cheminements doux ombragés grâce à la plantation d'arbres d'alignement.

Action 3.3

Conserver, renouveler et développer le patrimoine arboré

Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> 🌿 Plans de gestion, de renouvellement et de développement des arbres et boisements 🌿 Nombre d'arbres (conservés, abattus, plantés, renouvelés, avec strate arbustive...)
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> 🌿 Augmentation qualitative, diversifiée et pérenne du patrimoine arboré 🌿 Augmentation de la qualité des espaces de nature et du bien-être des usagers
Pilote de l'action	DEP en lien avec les communes du territoire
Partenaires potentiels	Communes du territoire, organismes spécialisés dans le patrimoine arboré (et notamment les entreprises titulaires des marchés de plantation et de gestion du patrimoine arboré et des marchés de travaux), etc.
Financements mobilisables	État, Région Île-de-France, FEDER, AESN, financements privés
Synergie avec politiques publiques	Plan nature en ville 2024-2030, SNB 2030, SRB 2020-2030, SDRIF-E, PNACC 3, PRACC Île-de-France
Références ou ressources utiles	<ul style="list-style-type: none"> 🌿 Castagneyrol B, Muller S., Paquette A. (coord), 2024. De l'arbre en ville à la forêt urbaine. Versailles, éditions Quae, Presses de l'Université du Québec, 188 p. https://www.quae.com/produit/1861/9782759238804/de-l-arbre-en-ville-a-laforet-urbaine 🌿 Ressources et expertises d'autres collectivités <div style="text-align: center;">  </div>

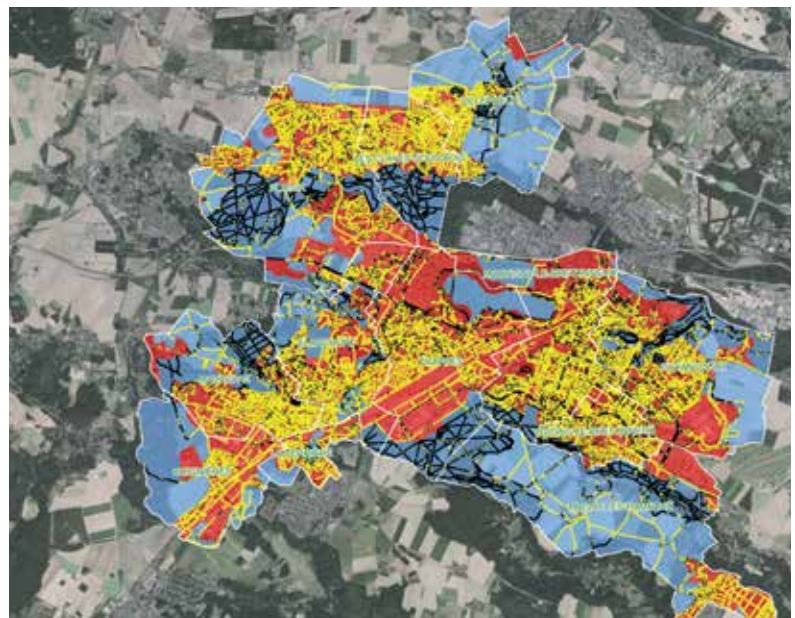
Cartographie des cheminements doux ombragés et ensoleillés du territoire en zones rurales et urbaines - SQY©

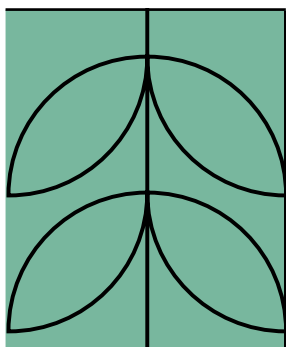
État du cheminement piéton

- Ombre
- Soleil

Répartition des zones urbaines et rurales

- Rurale
- Urbaine





Action 3.4

Planter des vergers, des fruitiers isolés, des arbres "signaux" et des forêts urbaines




Priorité

Axe général	Planter et végétaliser - Développement d'un patrimoine arboré durable
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none">● Accroître durablement le patrimoine arboré● Lutter contre les ICU et renforcer le verdissement● Mobiliser les acteurs du territoire et favoriser le lien social
Contexte et enjeux	<p>Les espaces urbains, souvent bétonnés et densément peuplés, manquent fréquemment d'espaces verts et de végétation productive. La plantation d'arbres fruitiers, de vergers, d'arbres « signaux » et de forêts urbaines s'inscrit dans une dynamique de revalorisation des espaces publics, de reconnexion de l'Homme à la nature et de préservation de la biodiversité en milieu urbain. Ces projets visent non seulement à augmenter la couverture arborée mais aussi à transformer les villes en lieux où la nature et l'agriculture urbaine trouvent leur place. Ils participent aussi à la résilience des villes face au changement climatique, à la création de liens sociaux à travers des projets collectifs tout en favorisant l'émergence d'une nouvelle forme de paysage urbain.</p>
Description	<p>Cette action se décline en plusieurs sous-actions :</p> <ul style="list-style-type: none">● sous-action « vergers et fruitiers isolés » Cette sous-action consiste à créer un réseau de vergers et de fruitiers isolés. Il s'agira donc au préalable d'identifier les sites potentiels et d'étudier la faisabilité technique de développer de nouveaux vergers, notamment au regard de la qualité agronomique et du niveau de pollution des sols. La création de vergers collectifs ou partagés ayant pour objectif notamment de développer des lieux de rencontre et de favoriser le lien social, des concertations avec les habitants seront engagées en amont des projets de plantation. L'opportunité de créer un verger conservatoire (destiné à préserver des variétés anciennes du territoire) sera étudiée et mise en œuvre si les conditions sont réunies. Cette sous-action est à relier au Plan agriculture locale et circuits courts de Saint-Quentin-en-Yvelines.● sous-action « arbres signaux » Cette sous-action vise à définir et déployer une stratégie de plantation d'arbres « signaux » en identifiant les sites stratégiques et adaptés pour la plantation de tels arbres. Ces derniers auront une double vocation :<ul style="list-style-type: none">- être des points de repères et des arbres marqueurs du territoire et du paysage (entrée de ville, espace public fréquenté, etc.);- redonner une place à l'arbre dans la ville et interpeller le citoyen sur son importance. Des arbres existants pourront être intégrés à ce réseau d'arbres « signaux ».● sous-action « forêts urbaines » Les micro-forêts plantées selon la méthode Miyawaki connaissent un fort engouement auprès des collectivités territoriales malgré le scepticisme des scientifiques sur les résultats annoncés. Elles consistent en des plantations denses, de l'ordre de trois « arbres » (ou plutôt trois jeunes plants ligneux) par m² sur une superficie de quelques centaines de m².

Action 3.4**Planter des vergers, des fruitiers isolés, des arbres "signaux" et des forêts urbaines**

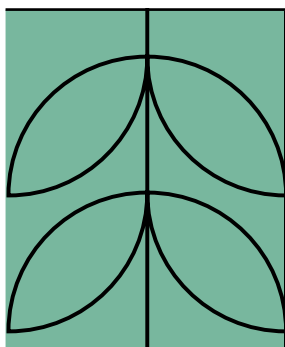
Description <i>(suite)</i>	<p>Des études sont actuellement en cours, notamment le projet SYLVADENSE (Plante & Cité, 2024-2027) pour qualifier et quantifier les fonctions écologiques que peuvent rendre ces plantations boisées denses en comparaison à d'autres types de végétalisations urbaines. Sans attendre les conclusions de ces programmes de recherche et pour compléter la panoplie des actions de végétalisation à développer sur le territoire, des plantations de « forêts urbaines » moins denses et plus étendues pourront être menées après identification des sites potentiels. Ces opérations, souvent très fédératrices, pourront être organisées dans le cadre de projets participatifs et mobiliser les habitants. Elles pourront être créées sur des sites préalablement désimperméabilisés de façon à offrir de nouveaux espaces verts, à réduire les flots de chaleur urbains, à renforcer les continuités écologiques, etc.</p>										
Calendrier prévisionnel de réalisation	<table border="1" data-bbox="432 831 1422 869"> <tr> <td>2025</td> <td>2026</td> <td>2027</td> <td>2028</td> <td>2029</td> <td>2030</td> <td>2031</td> <td>2032</td> <td>2033</td> <td>2034</td> </tr> </table> <p>Cette action, non prioritaire, pourra faire l'objet d'opérations ponctuelles et opportunistes tout au long du plan. Aucun calendrier précis n'est donc indiqué.</p>	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034		
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> 🌿 Nombre de vergers, fruitiers isolés, arbres « signaux » et forêts urbaines plantés 										
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> 🌿 Faire de Saint-Quentin-en-Yvelines un territoire nourricier 🌿 Reconnecter les habitants à la nature en ville 										
Pilote de l'action	<p>DEP en lien avec directions concernées de l'agglomération (DUP - agriculture urbaine) et les communes du territoire</p>										



Partenaires potentiels	Communes du territoire, tissu associatif local, établissements scolaires et d'enseignement, habitants, etc.
Financements mobilisables	État, Région Île-de-France, FEDER, AESN, financements privés
Synergie avec politiques publiques	Plan nature en ville 2024-2030, SNB 2030, SRB 2020-2030, SDRIF-E, PNACC 3, PRACC Île-de-France
Références ou ressources utiles	<ul style="list-style-type: none"> 🍃 Micand A. et Cordon E. (coord.), 2024. Cultiver les paysages fruitiers en ville. Guide d'accompagnement de projets. Plante & Cité, Angers. 111 p. 🍃 Plante & Cité, 2024. Intégrer les fruitiers dans les paysages urbains. Note aux décideurs. 4 p. 🍃 Projet SYLVADENSE de Plante & Cité 🍃 Laille P., Jean R., Dépinoy M., 2023. « Micro-forêts » en France métropolitaine : une diversité de projets, d'acteurs et de pratiques – Synthèse de l'appel à signalements 2022. Plante & Cité, Angers, 27 p. 🍃 Muller S., 2021. Micro-forêts urbaines : que penser de la « méthode Miyawaki » ? The Conservation, 16 mars 2021 🍃 Ressources de collectivités (par exemple, les arbres signaux d'Angers https://data.angers.fr/explore/dataset/arbre-signal-angers/information/; les retours d'expériences de forêts urbaines de Paris place de la Catalogne, place du colonel Fabien, place de l'Hôtel de ville; https://www.adaptation-changement-climatique.gouv.fr/ (mot-clé forêt urbaine) <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center; margin-top: 10px;"> <div style="text-align: center;">  <p><i>Cultiver les paysages fruitiers en ville.</i></p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>data.angers.fr</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>www.adaptation-changement-climatique.gouv.fr/</p> </div> </div>

Les vergers collectifs ont pour objectif notamment de développer des lieux de rencontre et de favoriser le lien social.





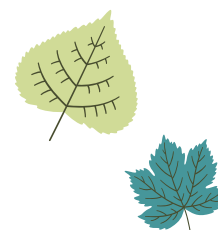
Action 3.5

Végétaliser les pieds d'arbres, les interstices urbains et les espaces désimperméabilisés

Priorité

Axe général	Planter et végétaliser - Développement d'un patrimoine arboré durable
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none">Offrir de meilleures conditions de vie aux arbresContribuer à la renaturation des villes et au retour de la nature en villeAccroître les fonctionnalités des continuités écologiques
Contexte et enjeux	<p>La végétalisation des pieds d'arbres, des interstices urbains et des espaces préalablement désimperméabilisés (places, trottoirs, cours d'école) constitue une réponse aux défis climatiques, environnementaux et sociaux auxquelles les villes sont confrontées. Elle participe en effet à la gestion des eaux pluviales, à la réduction des îlots de chaleur urbains, à la création de micro-habitats et de corridors écologiques, à la restauration des sols urbains, à l'amélioration de la qualité de vie et de la santé des habitants, etc., autrement dit à la résilience du territoire. Cette démarche doit permettre de ne plus cantonner la végétation aux seuls espaces verts mais de lui offrir de nouveaux espaces, plus ou moins grands et rapprochés, anciennement imperméabilisés ou simplement délaissés, au cœur de l'espace urbain. Elle participe enfin à généraliser les trois strates végétales (herbacée, arbustive et arborée) dont l'association apporte de multiples bénéfices reconnus (tels que le renforcement de la fonctionnalité de la trame verte et bleue (TVB).</p>
Description	<p>Cette action consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none">généraliser la végétalisation des pieds d'arbres. Concrètement, des démarches seront engagées pour identifier et végétaliser les fosses d'arbres dépourvues de végétation. La végétalisation des pieds d'arbres pourra éventuellement se faire par le biais de permis de végétaliser octroyés par l'agglomération ou les communes du territoire. Une place belle devra être laissée à la végétation spontanée. En cas de nouvelle plantation, la végétalisation des pieds d'arbres devra, sauf contrainte majeure, être systématisée;généraliser la végétalisation des interstices urbains, à savoir les espaces non bâtis et délaissés urbains (mini-jardins, bacs collectifs, sols au droit des façades et des murs extérieurs). Ces opérations constitueront des exemples à valoriser pour inciter les acteurs du territoire à s'emparer de la démarche (cf. action 6.5);généraliser la végétalisation des espaces préalablement désimperméabilisés (fosses d'arbres continues, rues, cours d'écoles, places...) dans la continuité de l'action 2.6. Une attention particulière sera accordée à la mise en œuvre des obligations de solarisation et de végétalisation des parcs de stationnement prévues dans le cadre de la loi climat et résilience. De même, la neutralisation des places de stationnement à proximité des passages piétons, imposée par la loi d'orientation des mobilités, sera aussi l'occasion, sous réserve de faisabilité, de planter des arbres sur les places de stationnement préalablement désimperméabilisées (cf. actions 2.6 et 2.8).

Description <i>(suite)</i>	<p>Si la végétalisation par la flore spontanée devra être encouragée, elle pourra aussi se faire avec des variétés horticoles, de préférence locales et nécessairement adaptées au changement climatique. La strate arbustive devra être intégrée autant que possible et en particulier en accompagnement de la strate arborée.</p> <p>Cette action devra impérativement s'accompagner d'actions de communication pour expliquer les bienfaits de la végétalisation et les modes de gestion mais aussi pour impliquer les citoyens.</p>
Calendrier prévisionnel de réalisation	<div style="background-color: #4CAF50; color: white; padding: 5px; text-align: center; font-weight: bold;"> 2025 2026 2027 2028 2029 2030 2031 2032 2033 2034 </div> <p>Cette action s'inscrit dans la continuité de l'action 2.6 et a donc vocation à être mise en œuvre tout au long du plan.</p>
Indicateurs de suivi	<p>Nombre, surface et types d'opérations de végétalisation engagés</p>
Résultats attendus	<p>Augmentation durable et qualitative des surfaces végétalisées (<i>viser par exemple 100% des cours d'écoles du territoire végétalisés; 100 % des pieds d'arbres végétalisés...</i>)</p>
Pilote de l'action	<p>DEP en lien étroit avec les directions concernées de l'agglomération (DGA aménagement) et les communes du territoire</p>
Partenaires potentiels	<p>Communes du territoire, établissements scolaires et d'enseignement, tissu associatif local, entreprises et établissements publics du territoire, copropriétés, bailleurs sociaux, habitants, etc.</p>
Financements mobilisables	<p>État, ADEME, OFB, Région Île-de-France, AESN, financements privés</p>
Synergie avec politiques publiques	<p>Plan nature en ville 2024-2030, SNB 2030, SRB 2020-2030, SDRIF-E, PNACC 3, PRACC Île-de-France</p>
Références ou ressources utiles	<ul style="list-style-type: none"> 🌿 CEREMA, 2024. Adapter la voirie urbaine au changement climatique. Recueil d'exemples de solutions d'adaptation, 135 p. 🌿 Dedieu M., Dagois R., Depinoy M., 2024. Végétalisation des pieds d'arbre, quelles fonctions rendues ? Retours d'expériences. Plante & Cité, 24 p. 🌿 Plante & Cité. Liste d'inspiration : végétalisation des pieds d'arbres. Floriscope 🌿 Eurométropole de Strasbourg. Guide de végétalisation - Trottoirs et pieds d'arbre. 68 p. 🌿 Larramendy S., Burgisser Hinden H., 2024. Favoriser et connaître la biodiversité des murs. Guide pratique. Plante & Cité, Angers, 63 p. 🌿 Consalès J.-N., Romeyer B. & al., 2025. BioRev'Aix, biodiversité et réseau viaire à Aix-en-Provence. Cahier biodiversité, aménagement urbain et morphologique n°4. Éditions PUCA, 100 p.



Action 3.5

Végétaliser les pieds d'arbres, les interstices urbains et les espaces désimperméabilisés

Références ou ressources utiles (suite)

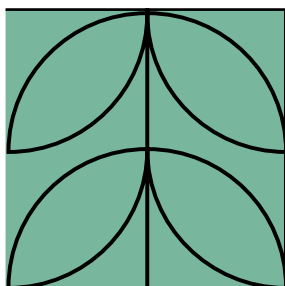
- Ressources du CAUE 75 sur les cours oasis <https://www.caue75.fr/content/ressources-cours-oasis>
- Adaptaville. Des solutions pour s'adapter au changement climatique <https://www.adaptaville.fr/> (exemple des jardins « Asphalte Jungle »)
- Loi Climat et Résilience du 22 août 2021 : article 202 relatif aux dispositifs de végétalisation pouvant bénéficier d'autorisations d'occupation temporaire du domaine public



www.adaptaville.fr/

Exemples de démarches initiées par les communes du territoire





Action 3.6





Expérimenter les solutions alternatives à l'arbre

Priorité 

Axe général	Planter et végétaliser - Développement d'un patrimoine arboré durable										
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none">🌿 Lutter contre les ICU notamment là où les plantations d'arbres sont impossibles ou inadaptées🌿 Renforcer le verdissement du territoire et le bien-être des usagers										
Contexte et enjeux	<p>Avec le changement climatique, les villes sont de plus en plus soumises aux vagues de chaleur. La végétalisation des villes, et en particulier la plantation d'arbres est une solution notamment pour rafraîchir les villes. La plantation d'arbres n'est toutefois pas toujours possible ou viable compte tenu des contraintes urbaines liées à la présence de réseaux, de mobilier urbain, d'espace réduit, de sols pollués... Le coût et la complexité d'entretien des arbres peuvent aussi représenter un obstacle pour certaines collectivités. C'est dans ce contexte qu'émergent des solutions alternatives à l'arbre, qui visent à reproduire les bénéfiques environnementaux, sociaux et esthétiques/paysagers tout en répondant aux contraintes spécifiques de certains espaces urbains. Ces solutions prennent des formes multiples (colonnes, façades et autres structures végétalisées...) et permettent de diversifier les approches de végétalisation et d'expérimenter des solutions innovantes pour les villes de demain.</p>										
Description	<p>L'action consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none">🌿 réaliser un benchmark des solutions alternatives à l'arbre existant sur le marché et à recueillir des retours d'expériences de collectivités ayant mis en place ce type de dispositifs (y compris à Saint-Quentin-en-Yvelines);🌿 identifier les sites urbains (places, rues piétonnes...) constituant des îlots de chaleur urbains et présentant un déficit de végétalisation pour lesquels la plantation d'arbres et/ou la création d'espaces verts s'avèrent inadaptées;🌿 végétaliser des sites préalablement identifiés via les solutions les plus performantes. <p>Ces solutions seront également à considérer et à intégrer dans les projets d'aménagement ou de renouvellement urbain.</p> <p>Les toitures et murs végétalisés n'ont pas été intégrés dans le Plan canopée. Néanmoins, quelques ressources sont fournies dans la présente fiche.</p>										
Calendrier prévisionnel de réalisation	<table border="1"><tr><td>2025</td><td>2026</td><td>2027</td><td>2028</td><td>2029</td><td>2030</td><td>2031</td><td>2032</td><td>2033</td><td>2034</td></tr></table> <p>Bien qu'il s'agisse d'une action non prioritaire, des installations pourront se faire tout au long du plan après étude d'opportunité. Un suivi des dispositifs déjà en place sur le territoire sera en outre nécessaire et alimentera le benchmark.</p>	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034		
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none">🌿 Benchmark et veille concurrentielle des solutions proposées sur le marché🌿 Nombre de projets réalisés										

Action 3.6

Expérimenter les solutions alternatives à l'arbre

Résultats attendus	Renforcer l'offre d'îlots de fraîcheur
Pilote de l'action	DEP en lien étroit avec les communes du territoire
Partenaires potentiels	Communes du territoire, entreprises du territoire, copropriétés, bailleurs sociaux, etc.
Financements mobilisables	État, Région Île-de-France, financements privés
Synergie avec politiques publiques	Plan nature en ville 2024-2030, SNB 2030, SRB 2020-2030, SDRIF-E, PNACC 3, PRACC Île-de-France
Références ou ressources utiles	<ul style="list-style-type: none"> 🍃 Retours d'expériences d'autres collectivités 🍃 Adaptaville. Cartographie des îlots de fraîcheur urbains https://www.adaptaville.fr/cartographie-des-ilots-de-fraicheur-urbain 🍃 Cartographie des îlots de fraîcheur en Île-de-France https://www.iledefrance.fr/toutes-les-actualites/trouver-un-lieu-de-fraicheur-moins-de-10-min-pied-en-ile-de-france 🍃 Barra M., Johan H. (coord.), Écologie des toitures végétalisées. Synthèse de l'étude GROOVES (Green roofs verified ecosystem services). 2021, 92 p. 🍃 CLERGEAU P. (coord.), 2018. La biodiversité en ville dense : nouveaux regards, nouveaux dispositifs. « Du bord du toit au caniveau ». Programme de recherche ECOVILLE. Synthèse opérationnelle. Plante & Cité, Angers. 51 p. <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: flex-end; margin-top: 10px;"> <div style="text-align: center;">  <p>www.iledefrance.fr</p> </div> <div style="text-align: center;">  </div> <div style="text-align: center;">  <p>Écologie des toitures végétalisées.</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>Du bord du toit au caniveau</p> </div> </div>



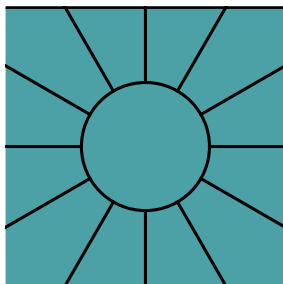
Réduire les îlots de chaleur urbains par la végétalisation des villes.



Axe 4.

Valoriser

**Valorisation
du patrimoine
arboré**




Action 4.1

Partager l'information sur le patrimoine arboré et son entretien

Priorité

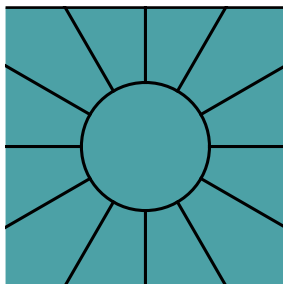
Axe général	Valoriser - Valorisation du patrimoine arboré
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> Faire connaître le patrimoine arboré pour repenser notre regard sur l'arbre Informers les usagers des travaux sylvicoles réalisés sur le patrimoine arboré
Contexte et enjeux	<p>Le patrimoine arboré est un élément essentiel du paysage et de l'écosystème urbain, qui offre de multiples services écosystémiques. Cependant, malgré son importance, ce patrimoine est souvent mal connu, peu valorisé voire mal entretenu, ce qui peut entraîner une dégradation progressive des arbres, une perte de leurs bénéfiques écosystémiques et une incompréhension des actions menées.</p> <p>La gestion du patrimoine arboré doit garantir sa pérennité et la sécurité des usagers; elle nécessite de ce fait des compétences spécifiques mais aussi une compréhension collective des enjeux associés. La diffusion d'informations sur les arbres, leur rôle dans l'écosystème urbain, les techniques de plantation, de renouvellement et d'entretien, etc. est donc essentielle et contribue à renforcer la transparence sur les actions menées par les collectivités. Le partage de l'information devient en outre un levier pour sensibiliser les habitants à la protection de leur patrimoine naturel et à l'importance de préserver les arbres en ville, tout particulièrement au regard du changement climatique.</p>
Description	<p>L'action consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> publier et valoriser l'inventaire des arbres de l'agglomération via une plateforme en open data sur le site internet https://opendata.sqy.fr/. Tous les usagers pourront ainsi consulter en libre accès la cartographie des arbres et leurs fiches d'identité (essence, hauteur, âge...); cette cartographie inclura également une valorisation des arbres remarquables, des arbres « signaux », des vergers, etc.; expliquer les principes et les bonnes pratiques de Saint-Quentin-en-Yvelines en matière de gestion des arbres. Il s'agira notamment de promouvoir les prescriptions techniques associées à la nouvelle charte de l'arbre et de valoriser en particulier les principes de plantation, les règles régissant l'accompagnement des nouvelles plantations d'arbres, les mesures de protection et de surveillance des arbres, etc. Il sera aussi nécessaire d'apporter des réponses aux usagers sur les désagréments occasionnés par les arbres (feuilles mortes au sol, perte de luminosité, dégradations des infrastructures, etc.). Une foire aux questions pourra notamment être proposée; informer en temps réel des actions de gestion de Saint-Quentin-en-Yvelines. Les opérations de plantation ou replantation, les travaux d'entretien, d'abattage et de lutte contre les processionnaires, etc. feront l'objet d'informations diffusées le plus largement possible auprès du public, l'idée étant d'expliquer les actions menées et de rendre l'information la plus accessible possible. Tous les canaux de communication (sites internet, magazines, panneaux sur site, réseaux sociaux, etc.) seront utilisés;

Description <i>(suite)</i>	<ul style="list-style-type: none"> faire connaître les pratiques de gestion de l'arbre et les métiers sylvicoles au travers de conférences, d'ateliers, d'articles. Les événements pourront être organisés à l'occasion de temps forts nationaux (journée internationale des forêts, fête de la nature, rencontres d'arboriculture...).
Calendrier prévisionnel de réalisation	<p>2025 2026 2027 2028 2029 2030 2031 2032 2033 2034</p> <p>Action à initier rapidement, et idéalement dès la 2^e année du plan.</p>
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> Cartographie des arbres en open data Nombre d'outils et d'événements réalisés
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> Meilleur partage (en interne et en externe) de la connaissance liée au patrimoine arboré Amélioration de la perception des arbres par les usagers
Pilote de l'action	DEP en lien étroit avec les directions concernées de l'agglomération (DSI, direction de la culture, direction du réseau des médiathèques, direction de la communication) et les communes du territoire
Partenaires potentiels	Communes du territoire, Musée de la ville de Saint-Quentin-en-Yvelines, Musée national de Port-Royal des Champs, tissu associatif local, Société française d'arboriculture, etc.
Financements mobilisables	Financements privés
Synergie avec politiques publiques	Plan nature en ville 2024-2030, SNB 2030, SRB 2020-2030
Références ou ressources utiles	<p>Ressources d'autres collectivités (Eurométropole de Strasbourg, Grand Lyon, Paris, etc. - exemple : https://www.paris.fr/pages/l-arbre-a-paris-199)</p> <div style="text-align: center;">  <p>www.paris.fr/pages/l-arbre-a-paris-199</p> </div>



Le patrimoine arboré est un élément essentiel du paysage et de l'écosystème urbain.





Action 4.2

Créer des parcours thématiques

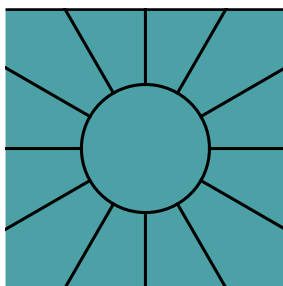
Priorité

Axe général	Valoriser - Valorisation du patrimoine arboré										
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir le patrimoine arboré et végétal du territoire Sensibiliser les acteurs du territoire 										
Contexte et enjeux	<p>Le Plan canopée vise à renforcer la présence de la nature en ville dans les espaces urbains tout en favorisant un cadre de vie plus agréable pour les usagers. À ce titre, la création de parcours thématiques constitue une opportunité non seulement de promouvoir les richesses naturelles du territoire, et notamment son patrimoine végétal mais aussi de sensibiliser les habitants et les visiteurs à l'importance de préserver leur environnement. Ces parcours sont aussi l'occasion de créer du lien social et d'enrichir l'offre touristique du territoire. Cette action s'inscrit dans une démarche de territoire durable, inclusif et respectueux de son environnement.</p>										
Description	<p>Cette action consiste à créer des parcours thématiques puis à concevoir des supports de valorisation de ces derniers.</p> <p>Les premières pistes de thématiques identifiées portent sur les vergers et arbres fruitiers, les arbres remarquables, les arbres « signaux », la biodiversité, la vie de l'arbre, les arbres et autres végétaux invasifs mais d'autres thématiques pourront être ajoutées. Des thèmes pourraient alors, par exemple, être réunis sur des parcours du Grand chemin de Saint-Quentin-en-Yvelines.</p> <p>Il conviendra au préalable de dresser un état des lieux de l'existant sur le territoire, d'identifier les publics cibles, les localisations et objectifs des parcours, de recueillir les avis des usagers et de compiler les retours d'expériences d'autres collectivités.</p> <p>De même, avant de réaliser des supports de valorisation, il conviendra de dresser un état des lieux de l'existant et de s'inspirer des réalisations faites sur et en dehors du territoire. Si les panneaux d'information sur site s'avèrent souvent utiles, une valorisation des parcours via des supports dématérialisés (application mobile, QR code, dépliant web...) sera recherchée.</p> <p>Les parcours ainsi créés pourront constituer des sites propices à l'organisation d'animations destinées à sensibiliser la population locale.</p>										
Calendrier prévisionnel de réalisation	<table border="1"> <tr> <td>2025</td> <td>2026</td> <td>2027</td> <td>2028</td> <td>2029</td> <td>2030</td> <td>2031</td> <td>2032</td> <td>2033</td> <td>2034</td> </tr> </table>	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034		
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de parcours thématiques créés Nombre de supports de valorisation créés 										
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> Proposer aux usagers une offre enrichie et diversifiée de parcours thématiques Sensibiliser tout en créant du lien social 										

Pilote de l'action	DEP en lien étroit avec les directions concernées de l'agglomération (DUP, DSI, direction de la communication) et les communes du territoire
Partenaires potentiels	Communes du territoire, département des Yvelines, tissu associatif local, établissements scolaires et d'enseignement, etc.
Financements mobilisables	Financements privés
Synergie avec politiques publiques	Plan nature en ville 2024-2030, SNB 2030, SRB 2020-2030
Références ou ressources utiles	<p>Ressources d'autres collectivités (par exemple, le parcours arbres de l'Écolothèque de Montpellier Méditerranée métropole.</p> <p>https://ecolothèque.montpellier3m.fr/outils-pedagogiques/parcours-arbres-de-lecolothèque</p> <div style="text-align: center;">   <p>ecolothèque.montpellier3m.fr</p> </div>

Le Plan canopée vise à renforcer la présence de la nature en ville dans les espaces urbains tout en favorisant un cadre de vie plus agréable pour les usagers.









Action 4.3

Faire labelliser le patrimoine arboré et les espaces verts

Priorité

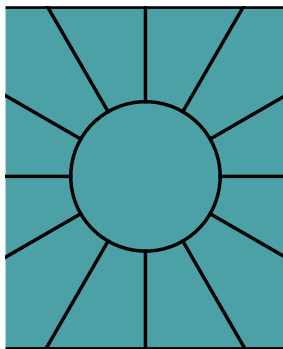
Axe général	Connaître - Inventaire du patrimoine arboré existant										
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir le patrimoine arboré et végétal du territoire Viser une amélioration continue des pratiques de gestion du patrimoine végétal 										
Contexte et enjeux	<p>Le patrimoine arboré et les espaces verts jouent un rôle clé pour l'environnement et l'Homme. Toutefois, bien que ces éléments soient essentiels dans le paysage urbain, leur valorisation n'est pas toujours suffisamment reconnue. La labellisation du patrimoine arboré et des espaces verts constitue une démarche de mise en avant de la qualité de ces derniers et d'engagement en matière de développement durable et de gestion écologique du patrimoine. Les labels écologiques sont des outils efficaces pour garantir une gestion respectueuse de l'environnement tout en offrant une reconnaissance officielle des efforts réalisés pour préserver et améliorer ces espaces. Ces labels permettent aussi de créer un cadre de référence pour les collectivités locales et les gestionnaires d'espaces verts et de patrimoine arboré. Dans ce contexte, l'obtention d'une labellisation devient un objectif stratégique pour garantir la pérennité et la qualité de ces espaces tout en assurant une amélioration continue des pratiques de gestion.</p>										
Description	<p>Cette action consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> identifier et inventorier les labels existants et d'en faire une étude comparative (incluant des retours d'expériences d'autres collectivités) ; établir et déployer une stratégie de labellisation des sites comprenant un inventaire des sites (arbres, boisements, parcs, jardins, quartiers, villes, agglomération, etc.) susceptibles d'être labellisés, une priorisation des sites à labelliser, le montage et le dépôt des candidatures. Cette stratégie devra être co-construite avec les communes et permettra de fixer des objectifs communs et de contribuer à une harmonisation des pratiques. <p>Les sites identifiés qui n'obtiendraient pas le label visé devront faire l'objet d'une analyse critique et d'ajustements des modes de gestion afin de permettre le dépôt de nouvelles candidatures. À l'inverse, toute obtention de label sur des sites du territoire devra faire l'objet d'une large valorisation tant en interne qu'en externe.</p> <p>Cette action sera aussi l'occasion de partager des retours d'expériences avec d'autres collectivités (au travers des clubs ou rencontres des sites labellisés) et de contribuer ainsi à l'amélioration continue des pratiques de gestion sur le territoire.</p>										
Calendrier prévisionnel de réalisation	<table border="1"> <tr> <td>2025</td> <td>2026</td> <td>2027</td> <td>2028</td> <td>2029</td> <td>2030</td> <td>2031</td> <td>2032</td> <td>2033</td> <td>2034</td> </tr> </table> <p>Action non prioritaire à engager en milieu de plan</p>	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034		

Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> 🍃 Étude comparative des labels existants (incluant l'identification du/des label(s) retenu(s)) 🍃 Nombre de candidatures déposées et acceptées ou rejetées annuellement 🍃 Nombre de sites labellisés (et surface labellisée) annuellement et en fin de plan
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> 🍃 Gestion écologique renforcée du patrimoine arboré et des espaces verts du territoire, reconnue au travers d'une labellisation 🍃 Viser une labellisation de l'ensemble des espaces verts publics du territoire
Pilote de l'action	DEP en lien étroit avec les communes du territoire
Partenaires potentiels	Communes du territoire, organismes délivrant des labels, acteurs privés, etc.
Financements mobilisables	
Synergie avec politiques publiques	Plan nature en ville 2024-2030, SNB 2030, SRB 2020-2030
Références ou ressources utiles	<ul style="list-style-type: none"> 🍃 Retours d'expériences d'autres collectivités 🍃 Label Ecojardin https://www.label-ecojardin.fr/fr 🍃 Labels Arbre remarquable de France et Ensemble arboré remarquable https://www.arbres.org/label-national.htm <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center; margin-top: 10px;"> <div style="text-align: center;">   <p>label-ecojardin.fr</p> </div> <div style="text-align: center;">   <p>arbres.org/label-national.htm</p> </div> </div>



La labellisation du patrimoine arboré et des espaces verts constitue une démarche de mise en avant de la qualité de ces derniers et d'engagement en matière de développement durable et de gestion écologique du patrimoine.









Action 4.4

Valoriser et évaluer l'action publique en matière de préservation du patrimoine arboré

Priorité

Axe général	Valoriser - Valorisation du patrimoine arboré
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none">● Promouvoir l'action publique et faire de Saint-Quentin-en-Yvelines un territoire d'inspiration● Viser une amélioration continue de l'action publique en faveur du patrimoine arboré
Contexte et enjeux	<p>La préservation du patrimoine arboré constitue un enjeu majeur pour les collectivités dans la mesure où les arbres jouent un rôle fondamental dans la résilience des territoires face au changement climatique (réduction des îlots de chaleur, régulation des eaux pluviales, support de biodiversité, amélioration de la santé mentale et physique, etc.). Cependant, les arbres en ville sont souvent impactés par l'urbanisation, les choix d'aménagement ou encore les aléas climatiques. Pour pallier ces effets, les collectivités se mobilisent au travers de politiques ambitieuses de préservation et de développement de leur patrimoine arboré.</p> <p>La valorisation de l'action publique s'impose alors pour porter à connaissance les actions engagées et les résultats obtenus. L'évaluation de l'action publique est tout aussi essentielle pour mesurer les résultats obtenus, réajuster si besoin les stratégies déployées et rendre compte de l'utilisation des ressources publiques.</p>
Description	<p>Cette action se décompose en trois sous-actions :</p> <ul style="list-style-type: none">● labelliser les projets, aménagements paysagers et modes de gestion menés sur le territoire : déployer le plan d'actions lié à la reconnaissance « Territoire engagé pour la nature » (TEN) obtenue en 2024; soumettre un renouvellement de l'engagement TEN à l'issue des trois ans et élaborer un nouveau plan d'actions plus ambitieux; soumettre des candidatures à différents concours et appels à projets (par exemple Capitale française de la biodiversité, Les victoires du paysage, les Trophées Santé-Environnement...), participer aux enquêtes de l'Observatoire des villes vertes, de Plante & Cité, etc.;● définir et déployer une stratégie de communication du Plan canopé : élaboration et mise en œuvre d'un plan de communication détaillant les objectifs, les cibles, les messages clés, les canaux de diffusion et les actions à mettre en œuvre pour promouvoir le Plan canopée et susciter l'adhésion et la mobilisation des acteurs du territoire;● évaluer le Plan canopée : édition et diffusion d'un rapport annuel d'activités et tenue d'un comité de pilotage en fin d'année pour dresser un bilan des actions de l'année écoulée et définir les priorités de l'année suivante; une évaluation à mi-parcours sera également réalisée et permettra éventuellement de réorienter certaines actions du plan. De même, un bilan en fin de plan sera réalisé pour évaluer et valoriser les résultats obtenus et juger de la pertinence de lancer un second plan d'actions.

Calendrier prévisionnel de réalisation	<div style="background-color: #008080; color: white; padding: 5px; text-align: center;"> 2025 2026 2027 2028 2029 2030 2031 2032 2033 2034 </div>
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de candidatures (labellisations, concours) déposées et retenues ● Plan de communication déployé ● Bilans d'activités (bilans annuels, à mi-parcours et en fin de plan) et évaluation annuelle par les membres du COPIL
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ● Renforcer et promouvoir l'action de Saint-Quentin-en-Yvelines en matière de préservation du patrimoine arboré ● Garantir le succès du Plan canopée ● Acculturer le public concerné
Pilote de l'action	DEP en lien étroit avec le COPIL, les directions concernées de l'agglomération (direction de la communication) et les communes du territoire
Partenaires potentiels	Communes du territoire, OFB, UNEP, Hortis, Plante & Cité, Valhor, collectivités partenaires, etc.
Financements mobilisables	
Synergie avec politiques publiques	Plan nature en ville 2024-2030, SNB 2030, SRB 2020-2030
Références ou ressources utiles	<ul style="list-style-type: none"> ● Ressources d'autres collectivités (par exemple, rapport annuel de la charte de l'arbre de la ville de Rennes https://environnement-sante.metropole.rennes.fr/preserver-et-developper-la-place-de-larbre/) ● Ressources de l'OFB (Labels « Territoire engagé pour la nature », « Capitale française de la biodiversité ») ● Les Victoires du paysage par Valhor (https://www.lesvictoiresdupaysage.com/) ● L'Observatoire des villes vertes https://www.observatoirevillesvertes.fr/ <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center; margin-top: 10px;"> <div style="text-align: center;">   <div style="background-color: #008080; color: white; border-radius: 15px; padding: 5px; width: 150px; margin: 0 auto;">www.lesvictoiresdupaysage.com</div> </div> <div style="text-align: center;">   <div style="background-color: #008080; color: white; border-radius: 15px; padding: 5px; width: 150px; margin: 0 auto;">observatoirevillesvertes.fr</div> </div> </div>

Déployer le plan d'actions lié à la reconnaissance « Territoire engagé pour la nature » (TEN) obtenue en 2024.



Action 4.4

Valoriser et évaluer l'action publique en matière de préservation du patrimoine arboré



La préservation du patrimoine arboré est essentielle à la résilience des territoires.



Visuel de campagne du Plan Canopée

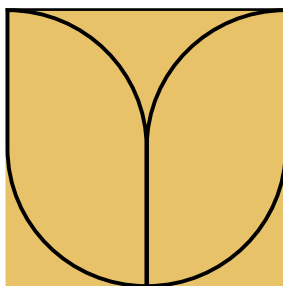




Axe 5.

Étudier

**Recherche &
développement
autour de l'arbre
en ville et des
changements
climatiques**











Action 5.1

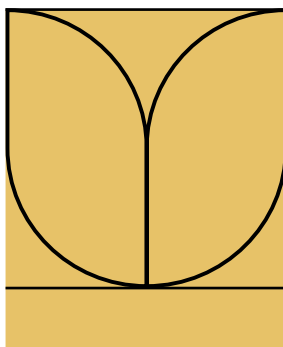
Assurer une veille scientifique et technique

Priorité

Axe général	Étudier - Recherche & développement autour de l'arbre en ville et des changements climatiques										
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> Se tenir informé des avancées scientifiques et techniques Intégrer les nouvelles connaissances et préconisations dans le plan canopée (voire réajuster le plan) 										
Contexte et enjeux	<p>La gestion et la préservation du patrimoine arboré nécessitent une prise en compte continue des nouvelles connaissances techniques et scientifiques. En effet, la recherche dans les domaines de l'écologie urbaine, de la biologie des arbres ou encore de l'adaptation des villes au changement climatique apporte constamment de nouvelles connaissances. Dans un contexte de plus en plus marqué par les aléas climatiques, la veille scientifique et technique devient un outil clé pour permettre aux acteurs publics et privés de prendre des décisions éclairées et de déployer des actions efficaces et adaptées pour préserver le patrimoine arboré et contribuer à la résilience des territoires.</p>										
Description	<p>Cette action consiste :</p> <ul style="list-style-type: none"> à recueillir à la fois les nouvelles connaissances issues de travaux de recherches scientifiques et techniques portant sur l'arbre en ville (et plus généralement le végétal) et l'adaptation des villes au changement climatique mais aussi les retours d'expérience des autres collectivités en la matière; à les diffuser et les partager très largement, tant en interne (au sein des directions de l'agglomération) qu'en externe (communes principalement - cf. action 6.4). <p>Concrètement, il s'agira d'assurer une veille active s'appuyant sur l'ensemble des centres de ressources existants mais aussi sur les travaux et études émanant de la recherche scientifique puis de les partager au sein des services de la collectivité et des communes afin que ces nouvelles connaissances puissent être intégrées dans les politiques publiques. L'accès aux ressources passera notamment par des renouvellements d'adhésion à des structures externes telles que le CEREMA et Plante & Cité.</p> <p>Une réflexion sera menée pour définir et déployer les outils de partage et de diffusion des ressources les plus adaptés, sous un format synthétique et facilement accessible (newsletter, espace de partage...).</p>										
Calendrier prévisionnel de réalisation	<table border="1"> <tr> <td>2025</td> <td>2026</td> <td>2027</td> <td>2028</td> <td>2029</td> <td>2030</td> <td>2031</td> <td>2032</td> <td>2033</td> <td>2034</td> </tr> </table> <p>Action à mener tout au long du plan.</p>	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034		
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'adhésions à des structures ressources Outils de partage déployés 										

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> 🍃 Montée en compétences des équipes sur les thématiques traitées par le Plan canopée 🍃 Intégration des connaissances dans les politiques publiques de Saint-Quentin-en-Yvelines
Pilote de l'action	DEP en lien étroit avec les directions concernées de l'agglomération (documentation, DUP/développement durable) et les communes du territoire
Partenaires potentiels	Communes du territoire, CEREMA, Plante & Cité, ADEME, Agence parisienne du climat (adaptaville), Ministère en charge de l'environnement, CAUE 77, ARB Île-de-France, OFB, CNFPT, UNEP, VALHOR, Universités et laboratoires de recherche, etc.
Financements mobilisables	
Synergie avec politiques publiques	Plan nature en ville 2024-2030
Références ou ressources utiles	<ul style="list-style-type: none"> 🍃 Centre de ressources de Plante & Cité https://www.ressources.plante-et-cite.fr/ 🍃 Centre de ressources Nature en ville https://www.nature-en-ville.com/ressources 🍃 Centre de ressources du CEREMA https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/general 🍃 Centre de ressources pour l'adaptation au changement climatique https://www.adaptation-changement-climatique.gouv.fr/ 🍃 Centre de ressources de l'Agence parisienne du climat https://www.adaptaville.fr/ 🍃 Outil interactif de l'OFB sur les solutions fondées sur la nature https://fr.zone-secure.net/170194/2089162/#page=1, https://www.ofb.gouv.fr/le-projet-life-integre-artisan/documentation-life-artisan/nouvel-outil-interactif-pour-adapter-nos <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center; margin-top: 20px;"> <div style="text-align: center;">   <p>www.ressources.plante-et-cite.fr</p> </div> <div style="text-align: center;">   <p>www.nature-en-ville.com</p> </div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center; margin-top: 20px;"> <div style="text-align: center;">   <p>www.cerema.fr</p> </div> <div style="text-align: center;">   <p>www.adaptaville.fr</p> </div> </div>





Action 5.2

Étudier la vulnérabilité du territoire et de son patrimoine arboré aux changements climatiques

Priorité

Axe général	Étudier - Recherche & développement autour de l'arbre en ville et des changements climatiques
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none">Adapter la stratégie de plantation et de renouvellement du patrimoine arboréAnticiper au mieux les effets du changement climatique sur le territoire et son patrimoine arboré
Contexte et enjeux	<p>Le changement climatique est l'un des défis majeurs pour l'avenir. Face aux risques qui pèsent sur les espaces urbanisés et sur la société, il est impératif d'évaluer le niveau de vulnérabilité des territoires afin de formuler des recommandations et pistes d'actions à l'intention des décideurs et de se préparer aux impacts potentiels du changement climatique.</p> <p>La vulnérabilité au changement climatique d'un territoire est définie par le GIEC comme étant le degré par lequel un système risque de subir ou d'être affecté par les effets du changement climatique. La vulnérabilité est fonction de la sensibilité du territoire, de son exposition au changement climatique caractérisée par un certain nombre d'aléas, de l'ampleur des variations climatiques et de sa capacité d'adaptation.</p> <p>Une étude de vulnérabilité consiste donc à dresser la liste des enjeux qui le caractérisent, d'identifier les aléas climatiques auxquels il est exposé et le degré d'exposition et d'évaluer la sensibilité de ces enjeux aux aléas identifiés. In fine, une telle étude permet de dresser un panorama exhaustif des vulnérabilités pouvant toucher le territoire. Ce diagnostic constitue un préalable indispensable à l'élaboration d'une stratégie d'adaptation.</p>
Description	<p>L'Île-de-France est particulièrement exposée au changement climatique qui fragilise non seulement les ressources naturelles et la biodiversité mais aussi les franciliens et les activités économiques.</p> <p>Cette action consiste donc à lancer une étude de vulnérabilité du territoire au changement climatique afin de préparer ce dernier aux évolutions tendancielles du climat et aux aléas climatiques extrêmes auquel il devra faire face au cours des futures années et décennie et de déployer une stratégie d'adaptation ou trajectoire d'adaptation au changement climatique.</p> <p>La résilience du territoire passe par la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature et notamment par une stratégie de végétalisation que constitue le Plan canopée. Il est donc indispensable d'évaluer la vulnérabilité du patrimoine naturel et tout particulièrement du patrimoine arboré pour ajuster l'action publique.</p> <p>Concrètement, un diagnostic de l'impact du changement climatique sur le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines à horizon 2050 a été lancé en 2025 dans le cadre du PCAET et de l'élaboration du PLUi-H de Saint-Quentin-en-Yvelines. Cette première étude de vulnérabilité est réalisée grâce à un accompagnement de l'ADEME dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Adapter son territoire au changement climatique en Île-de-France avec TACCT (Trajectoire d'adaptation au changement climatique des territoires) ».</p>

Description <i>(suite)</i>	<p>De cette étude découleront une stratégie d'adaptation au changement climatique et un plan d'actions, élaborés eux-aussi dans le cadre de la démarche TACCT dédiée aux collectivités.</p> <p>En fonction des résultats, des études complémentaires pourront être programmées. De même qu'il pourra s'avérer nécessaire de renouveler ce diagnostic de vulnérabilité avant la fin du Plan canopée.</p>										
Calendrier prévisionnel de réalisation	<table border="1" data-bbox="432 416 1422 450"> <thead> <tr> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> <th>2028</th> <th>2029</th> <th>2030</th> <th>2031</th> <th>2032</th> <th>2033</th> <th>2034</th> </tr> </thead> </table> <p>Cette action devra être menée en début de plan et pourra être renouvelée avant la fin du plan afin d'évaluer les actions mises en œuvre dans le cadre de l'adaptation au changement climatique et de réévaluer les vulnérabilités (nouveau diagnostic). Des études complémentaires pourront également porter sur certaines vulnérabilités particulièrement saillantes et préoccupantes. Le calendrier prévisionnel de réalisation est donc partiellement renseigné.</p>	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034		
Indicateurs de suivi	<p>Livrables issus de l'étude de vulnérabilité du territoire (incluant un diagnostic, une stratégie d'adaptation au changement climatique et un plan d'actions)</p>										
Résultats attendus	<p>Adapter le territoire au changement climatique et réduire les vulnérabilités identifiées</p>										
Pilote de l'action	<p>DUP (PCAET/PLUi-H) en lien étroit avec la DEP et les communes du territoire</p>										
Partenaires potentiels	<p>Communes du territoire, ADEME, CEREMA, Institut Paris Région, etc.</p>										
Financements mobilisables	<p>ADEME (Appel à manifestation d'intérêt « Adapter son territoire au changement climatique avec TACCT »)</p>										
Synergie avec politiques publiques	<p>PNACC3, PRACC Île-de-France, Plan nature en ville 2024-2030, PNSE4 et PRSE4</p>										
Références ou ressources utiles	<ul style="list-style-type: none"> 📌 Cordeau Erwan, Garrigou Sandra, Huart Gabrielle, 2022. Vulnérabilités de l'Île-de-France aux effets du changement climatique. L'Institut Paris Région (https://www.arec-idf.fr/fileadmin/NewEtudes/OO0pack3/Etude_2851/20221115_diag_PRACC.pdf) 📌 ADEME, 2013. Indicateurs de vulnérabilité d'un territoire au changement climatique : recueil de littérature internationale. 64 p. 📌 AREC Île-de-France, ADEME Île-de-France, AMIF, 2022. Comment s'adapter au changement climatique ? - Bonnes pratiques et recommandations aux élus locaux. 📌 ADEME, ARP ASTRANCE. ACTERRA, STEP ONE TO TRANSITION, 2022. État des lieux et étude prospective sur les impacts du changement climatique pour le bâtiment aux horizons 2050 et 2100. 209 p. (https://librairie.ademe.fr/ged/7531/impacts-cc-batiment-horizons-2050-2100-rapport-v1.pdf) 📌 CEREMA, 2024. Diagnostic des vulnérabilités au changement climatique du département du Lot - Diagnostic consolidé et amorce d'axes stratégiques pour l'adaptation. 64 p. (exemple de restitution) (https://doc.cerema.fr/Default/doc/SYRACUSE/599937/diagnostic-des-vulnérabilités-au-changement-climatique-du-lot-fascicule-4-diagnostic-consolide-et-am) 										

Action 5.2

Étudier la vulnérabilité du territoire et de son patrimoine arboré aux changements climatiques

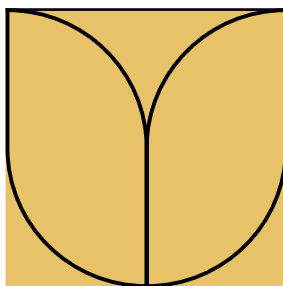
Références ou ressources utiles

🍃 « Mission Adaptation » (offre unifiée d'ingénierie de l'Etat pour l'adaptation à destination des collectivités locales - cf. mesure 25 du PNACC3)



*La résilience
du territoire
passe par la
mise en œuvre de
solutions fondées
sur la nature.*







Action 5.3

Participer aux études scientifiques et techniques

Priorité

Axe général	Étudier - Recherche & développement autour de l'arbre en ville et des changements climatiques										
Objectifs spécifiques	Faire de Saint-Quentin-en-Yvelines un territoire d'études, d'expérimentations et d'innovations										
Contexte et enjeux	Les enjeux de la gestion du patrimoine arboré en ville sont de plus en plus complexes à appréhender en raison du changement climatique et des pressions anthropiques. La contribution de la recherche scientifique et technique dans l'élaboration des politiques publiques en matière de résilience des territoires et de préservation des arbres est donc cruciale. La participation des collectivités aux études scientifiques et techniques leur permet de s'impliquer activement dans l'avancement des connaissances, d'apporter une expertise de terrain et de mieux répondre aux défis locaux. Une approche collaborative avec la communauté scientifique et technique offre l'opportunité de lancer des études et expérimentations dont les résultats sont adaptés au contexte et aux besoins locaux et peuvent être intégrés dans les processus décisionnels.										
Description	<p>Cette action vise à tisser des liens avec la communauté scientifique et technique afin de susciter des collaborations et de participer à des projets de recherche ou de sciences participatives, à des observatoires, etc. (en proposant notamment de partager les jeux de données, de mettre à disposition des sites d'études ou de participer à des expérimentations).</p> <p>Il sera donc utile que l'agglomération se fasse connaître de la communauté scientifique et technique et assure une veille active pour identifier les partenaires potentiels et les appels à projets.</p> <p>À titre d'exemple, et dès 2025, Saint-Quentin-en-Yvelines sera associé au projet InteGREEN (Services urbains intégrés à partir de stratégies de végétalisation pour améliorer la résilience des villes) porté par l'Université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines et déposé dans le cadre de l'appel à projet « Ville durable et bâtiment innovant » de l'Agence nationale de la recherche. Une valorisation des résultats et des retours d'expériences issus des projets dans lesquels Saint-Quentin-en-Yvelines est engagé devra être menée de façon à diffuser les résultats, promouvoir les bonnes pratiques et les innovations tant à l'échelle locale (élus, agents, citoyens...) que régionale voire nationale (autres collectivités notamment).</p>										
Calendrier prévisionnel de réalisation	<table border="1"> <tr> <td>2025</td> <td>2026</td> <td>2027</td> <td>2028</td> <td>2029</td> <td>2030</td> <td>2031</td> <td>2032</td> <td>2033</td> <td>2034</td> </tr> </table> <p>Action non prioritaire mais pouvant être menée tout au long du plan (l'agglomération sera associée au projet InteGREEN démarrant en 2025).</p>	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034		
Indicateurs de suivi	Nombre de projets et/ou de collaborations établis										

Action 5.3**Participer aux études scientifiques et techniques**

Résultats attendus	Faire de Saint-Quentin-en-Yvelines un acteur engagé dans l'adaptation au changement climatique
Pilote de l'action	DEP en lien étroit avec les directions concernées de l'agglomération (Direction Stratégie, innovation, enseignement supérieur) et les communes du territoire
Partenaires potentiels	Plante & Cité, UNEP, VALHOR, Université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, Université Paris-Saclay (notamment AICAN "Alliance for climate action now"), École supérieure des agricultures, INRAE, etc.
Financements mobilisables	
Synergie avec politiques publiques	Plan nature en ville 2024-2030, SNB 2030, SRB 2020-2030
Références ou ressources utiles	<p>🍌 Site internet de Plante & Cité https://www.plante-et-cite.fr/ (voir notamment les appels à contributions lancés auprès des collectivités territoriales)</p> <div style="text-align: center;">   <p>www.plante-et-cite.fr</p> </div>



*Faire de Saint-Quentin-en-Yvelines
un territoire d'études scientifiques,
d'expérimentations et d'innovations.*

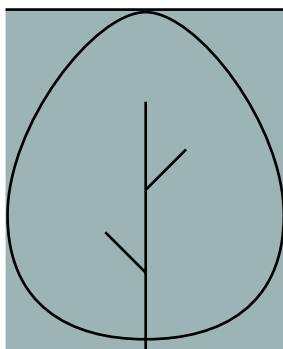




Axe 6.

Sensibiliser & mobiliser

**Sensibilisation
et mobilisation
des acteurs
du territoire**





Action 6.1

Faire connaître les arbres, leurs rôles, leurs valeurs et les services écosystémiques rendus

Priorité

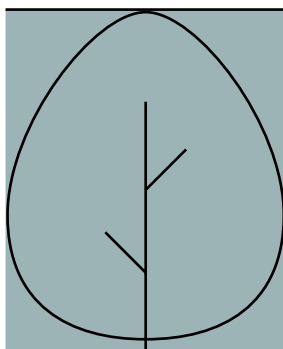
Axe général	Sensibiliser et mobiliser - Sensibilisation et mobilisation des acteurs du territoire
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none">● Sensibiliser les acteurs et usagers sur la place de l'arbre et promouvoir une culture commune de l'arbre● Sensibiliser les acteurs du territoire aux pratiques d'aménagement et de gestion durable du patrimoine végétal● Repenser la place de l'arbre dans la ville
Contexte et enjeu	<p>Les arbres jouent un rôle fondamental dans le fonctionnement des écosystèmes qu'ils soient urbains ou naturels. Leur présence et leur gestion ont des impacts directs sur la régulation du climat, la gestion de l'eau, la préservation de la biodiversité, la santé physique et mentale de la population humaine. Pour autant, ces notions relatives aux rôles des arbres et de leurs services écosystémiques restent encore insuffisamment connues et partagées au sein de la population.</p> <p>Les enjeux liés à la sensibilisation et à la valorisation des arbres sont nombreux, notamment dans un contexte de changement climatique, d'urbanisation croissante et de perte de biodiversité. Il est aujourd'hui plus que jamais indispensable de mieux faire comprendre à tous les acteurs (citoyens, gestionnaires, aménageurs, élus...) l'importance et la valeur des arbres et la nécessité impérieuse de les préserver.</p>
Description	<p>Cette action consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none">● dresser un état des lieux de l'existant (supports et offres pédagogiques);● réaliser des outils de sensibilisation (expositions, panneaux de sites, parcours thématiques via QR codes, dépliants, sites web, etc.);● organiser des événements (webinaires, ateliers techniques, chantiers participatifs), des animations pédagogiques, des formations auprès des publics cibles (grand public, scolaires, professionnels, collectivités);● diffuser et faire connaître la charte de l'arbre et ses prescriptions techniques associées;● faire connaître la réglementation relative aux arbres (via par exemple un document intitulé « l'arbre vu sous l'angle juridique ») et exposer les outils disponibles et mobilisables pour accroître la protection des arbres du territoire tant sur l'espace public que privé. Outre la création de supports d'information, des sessions de formations (internes et externes) et des conférences de sensibilisation seront organisées auprès de publics cibles (grand public, notaires, entreprises, etc.) en lien avec l'action 2.3;● déployer la stratégie de communication (et les outils de communication) du Plan canopée. Cette dernière pourrait notamment inclure des enquêtes auprès des usagers, en début, milieu et fin de plan, pour connaître et mesurer l'évolution de leur perception de l'arbre et plus généralement de la place de la nature en ville.

Calendrier prévisionnel de réalisation	<div style="background-color: #d3d3d3; padding: 5px; display: flex; justify-content: space-between;"> 2025 2026 2027 2028 2029 2030 2031 2032 2033 2034 </div> <p>Action prioritaire à lancer dès le début du plan et à poursuivre tout au long du plan</p>
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> 🌿 Nombre d'outils de sensibilisation/communication réalisés 🌿 Nombre d'événements organisés 🌿 Nombre d'enquêtes de perception réalisées (et résultats)
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> 🌿 Améliorer la perception de l'arbre par les usagers 🌿 Faire de l'arbre un allié de la ville et de ses habitants
Pilote de l'action	DEP en lien étroit avec les directions concernées de l'agglomération (direction de la communication, direction juridique, direction du réseau des médiathèques, direction de la culture, DUP) et les communes du territoire.
Partenaires potentiels	Communes du territoire, tissu associatif local, établissements scolaires et d'enseignement, département des Yvelines, Société française d'arboriculture, FNE Île-de-France, etc.
Financements mobilisables	Financements privés
Synergie avec politiques publiques	Plan nature en ville 2024-2030, SNB 2030, SRB 2020-2030
Références ou ressources utiles	<ul style="list-style-type: none"> 🌿 Ressources d'autres collectivités, établissements publics, associations (par exemple, le site internet « Les arbres de la métropole grenobloise » https://arbres.grenoblealpesmetropole.fr/, replays de webinaires) 🌿 Ressources « Arbres » de la fondation UVED (Université virtuelle environnement et développement durable) https://www.uved.fr/fiche/ressource/arbres <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center; margin-top: 10px;"> <div style="text-align: center;">  <p style="background-color: #d3d3d3; border-radius: 10px; padding: 2px 5px; display: inline-block;">arbres.grenoblealpesmetropole.fr</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p style="background-color: #d3d3d3; border-radius: 10px; padding: 2px 5px; display: inline-block;">uved.fr/fiche/ressource/arbres</p> </div> </div>



Il est indispensable de mieux faire comprendre à tous les acteurs l'importance et la valeur des arbres et la nécessité impérieuse de les préserver.







Action 6.2

Inciter au recensement du patrimoine arboré dans les espaces privés

Priorité 

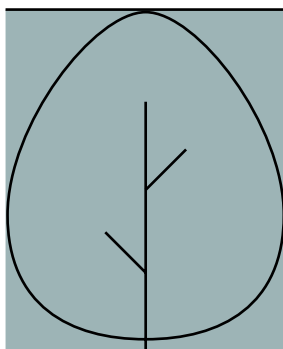
Axe général	Sensibiliser et mobiliser - Sensibilisation et mobilisation des acteurs du territoire
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none">Améliorer les connaissances sur le patrimoine arboré privéIntégrer les données dans les documents de planification pour une meilleure protectionImpliquer et sensibiliser les acteurs privés du territoire
Contexte et enjeux	<p>Le patrimoine arboré dans les espaces privés (jardins, propriétés privées, espaces agricoles, etc.) représente une part importante des arbres présents sur un territoire mais il est souvent peu connu et peu pris en compte dans les politiques publiques d'aménagement du territoire et de préservation de l'environnement. L'absence de recensement des arbres privés empêche non seulement d'avoir une vision et une gestion cohérentes et globales du patrimoine arboré d'un territoire mais aussi de valoriser ce patrimoine situé dans les jardins, propriétés et espaces privés du territoire.</p> <p>Or, dans un contexte où la gestion de ce patrimoine arboré est devenue un enjeu stratégique pour la résilience des territoires, il apparaît nécessaire d'impliquer les propriétaires et acteurs privés dans cette dynamique. En effet, inciter ces derniers à recenser leurs arbres est un moyen de renforcer la prise de conscience collective du rôle et de valeur des arbres et d'intégrer ce patrimoine dans une gestion territoriale durable et participative. C'est une étape préalable à la déclinaison des autres actions du Plan canopée et un gage de succès de ce plan d'actions.</p>
Description	<p>Cette action consiste à établir et déployer une stratégie de recensement du patrimoine arboré privé. Celle-ci devra définir les besoins en termes d'inventaire et reposer sur l'identification et le choix des méthodologies de recensement, l'organisation de recensements éventuellement échelonnés et spatialisés et la compilation et le partage des données, au travers d'une cartographie en open data, du patrimoine arboré privé.</p> <p>Les recensements pourront se faire en combinant des méthodologies (LiDAR, inventaires participatifs...) de façon à obtenir des résultats quantitatifs et qualitatifs. Des recensements spécifiques tels que l'inventaire des arbres remarquables situés sur l'espace privé pourront être conduits en priorité de façon à renforcer leur protection et leur prise en compte dans les documents de planification.</p> <p>Afin d'encourager la participation des propriétaires privés, des outils simples et accessibles, tels que des plateformes en ligne de saisie des informations à recueillir, des guides d'identification des arbres, etc. pourront être créés pour faciliter le recensement des arbres de manière autonome. Les recensements pourront également être facilités par des partenariats avec des associations locales, des écoles, etc. qui pourront accompagner les citoyens dans cette démarche.</p>

Calendrier prévisionnel de réalisation	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
	Action à initier en milieu de plan									
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie de recensement du patrimoine arboré privé Initiatives de recensement déployées (et résultats obtenus) Niveau de connaissance du patrimoine arboré privé 									
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> Meilleure connaissance et protection du patrimoine arboré privé Implication forte des acteurs du territoire 									
Pilote de l'action	DEP en lien étroit avec les directions concernées de l'agglomération (DSI, DFST patrimoine, direction entreprises, animation économique et emploi, direction attractivité et immobilier d'entreprises, direction stratégie innovation, enseignement supérieur, direction de la communication) et les communes du territoire									
Partenaires potentiels	Communes du territoire, IGN, tissu associatif local, établissements scolaires et d'enseignement, entreprises et établissements publics du territoire, habitants, etc.									
Financements mobilisables	Financements privés									
Synergie avec politiques publiques	Plan nature en ville 2024-2030, SNB 2030, SRB 2020-2030, SDRIF-E									
Références ou ressources utiles	<ul style="list-style-type: none"> Ressources et retours d'expérience d'autres collectivités et organismes (par exemple L'observatoire des arbres de Paris https://www.caue75.fr/demarches-participatives/observatoire-des-arbres-de-paris et d'Angers Loire métropole https://www.angersloiremetropole.fr/un-territoire-en-mouvement/urbanisme/inventaire-participatif-des-arbres-remarquables/index.html) <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;">  <p>caue75.fr</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>angersloiremetropole.fr</p> </div> </div>									



La gestion du patrimoine arboré est devenue un enjeu stratégique pour la résilience des territoires. Impliquer les propriétaires et acteurs privés est donc indispensable.





Action 6.3

Inciter les acteurs du territoire à signer la charte de l'arbre et à décliner le plan canopée

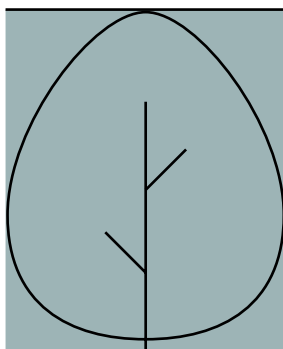
Priorité

Axe général	Sensibiliser et mobiliser - Sensibilisation et mobilisation des acteurs du territoire
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none">● Impliquer l'ensemble des acteurs publics et privés pour une meilleure résilience du territoire● Faire évoluer notre regard et nos pratiques sur l'arbre et le patrimoine végétal
Contexte et enjeux	<p>La charte de l'arbre et le Plan canopée sont des outils essentiels pour structurer la stratégie de préservation et de développement du patrimoine arboré et pour encourager une approche cohérente et durable de l'aménagement paysager du territoire. Inciter les acteurs du territoire à signer la nouvelle charte de l'arbre et à décliner le Plan canopée a pour but de fédérer et mobiliser l'ensemble de ces acteurs (collectivités, entreprises, associations, citoyens) autour d'un projet collectif et partagé. Cette démarche doit aussi favoriser la création d'une dynamique territoriale en renforçant les liens entre les différents acteurs concernés, propice à l'appropriation du Plan canopée par tous.</p>
Description	<p>Cette action consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none">● signer la nouvelle charte de l'arbre puis la diffuser et la faire signer à un maximum d'acteurs publics et privés du territoire;● encourager l'appropriation et la déclinaison du Plan canopée par l'ensemble des acteurs et habitants du territoire. Une mobilisation active et un accompagnement des grandes entreprises et établissements publics du territoire seront notamment recherchés. La démarche s'appuiera notamment sur les référents RSE et développement durable des entreprises, la Task Force RH de Saint-Quentin-Yvelines et sur le dispositif « Entreprises engagées pour la nature » de l'OFB;● partager les outils et ressources documentaires au travers d'une boîte à outils facilement accessible;● rechercher et former des ambassadeurs ou référents locaux volontaires (élus, habitants, associations, entreprises...) ayant pour rôle de promouvoir et d'accompagner la déclinaison et la mise en œuvre du Plan canopée sur le territoire. <p>Pour y parvenir, il sera nécessaire d'établir et de déployer une stratégie de promotion du Plan canopée et de la nouvelle charte de l'arbre comprenant la conception d'outils de valorisation (site web, plaquette...), l'organisation de rencontres, webinaires, réunions publiques à destination des différents acteurs du territoire, etc. (cf. action 4.4).</p> <p>Des rencontres pourront notamment être organisées avec les acteurs du territoire pour valoriser les exemples d'actions déployées et partager les retours d'expériences.</p>

Calendrier prévisionnel de réalisation	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
	Action à initier dès le début du plan et à poursuivre tout au long du plan									
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de signataires de la nouvelle charte de l'arbre Nombre d'acteurs engagés dans la mise en œuvre du Plan canopée et actions déployées 									
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> Large appropriation du Plan canopée par les acteurs du territoire Préparer le territoire et le patrimoine arboré de demain 									
Pilote de l'action	DEP en lien étroit avec les directions concernées de l'agglomération (DGA développement économique, direction de la communication, DUP/développement durable) et les communes du territoire									
Partenaires potentiels	Communes et l'ensemble des acteurs publics et privés du territoire.									
Financements mobilisables	Financements privés (mécénat de compétences)									
Synergie avec politiques publiques	Plan nature en ville 2024-2030, SNB 2030, SRB 2020-2030									
Références ou ressources utiles	<ul style="list-style-type: none"> Ressources et retours d'expérience d'autres collectivités disposant de plans arbres/canopée et/ou de charte de l'arbre Castagneyrol B., Muller S., Paquette A. (coord), 2024. De l'arbre en ville à la forêt urbaine. Versailles, éditions Quae, Presses de l'Université du Québec, 188 p. Grand Lyon & Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise, 2018. Une canopée pour la Métropole de Lyon ? Enseignements d'un benchmark international, 98 p. 									



Inciter les acteurs du territoire à signer la nouvelle charte de l'arbre et à décliner le Plan canopée afin de les fédérer autour d'un projet collectif et partagé.




Action 6.4

Développer et animer un réseau de partenaires autour de l'arbre et de la nature en ville

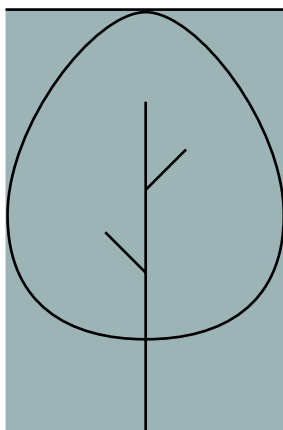
Priorité

Axe général	Sensibiliser et mobiliser - Sensibilisation et mobilisation des acteurs du territoire										
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none">● Intégrer Saint-Quentin-en-Yvelines aux réflexions et réseaux "nature en ville" existants● Créer une dynamique partenariale autour de l'arbre et de la nature en ville● Diffuser et partager les connaissances et bonnes pratiques										
Contexte et enjeux	<p>La nature s'invite un peu partout en ville, profitant d'espaces plus ou moins aménagés (parcs, friches, trottoirs...) mais cette vie manque de diversité nécessaire à la constitution d'écosystèmes fonctionnels et capables d'offrir les services écosystémiques grâce auxquels les villes restent vivables. Malgré les nombreux bienfaits apportés par les arbres et la nature en ville, leur présence et leur préservation restent insuffisantes. Il apparaît donc essentiel de rassembler les acteurs du territoire et de créer un réseau collaboratif afin de partager, transmettre et diffuser les connaissances, bonnes pratiques, ressources et retours d'expériences. L'animation de ce réseau vise à renforcer l'engagement collectif autour de l'arbre et de la nature en ville et à faciliter les synergies entre les différents acteurs. Le succès de cette initiative dépend de la capacité à fédérer des acteurs divers, à les impliquer activement dans des actions concrètes et à renforcer la visibilité des projets de nature en ville.</p>										
Description	<p>Cette action vise à identifier l'ensemble des acteurs clés tant en interne qu'en externe puis à constituer et animer un réseau destiné à renforcer le partage des connaissances et retours d'expériences, à accroître et valoriser les compétences et savoir-faire et enfin à fédérer ces différents acteurs autour de projets communs en faveur de l'arbre et de la nature en ville.</p> <p>Pour animer ce réseau, Saint-Quentin-en-Yvelines développera des outils (web, lettre d'information...), selon les besoins identifiés et organisera des événements réguliers prenant des formes diverses (ateliers, conférences, webinaires, visites de site, etc.) pour partager les connaissances, échanger des expériences et faire émerger de nouveaux projets. Des temps d'échanges devront être organisés entre les techniciens et les élus de façon à renforcer la transversalité et le partage de connaissances. La dynamique partenariale sera enfin renforcée par l'intégration de Saint-Quentin-en-Yvelines et des communes à des réseaux existants et à l'adhésion à des structures ressources.</p>										
Calendrier prévisionnel de réalisation	<table border="1"><tr><td>2025</td><td>2026</td><td>2027</td><td>2028</td><td>2029</td><td>2030</td><td>2031</td><td>2032</td><td>2033</td><td>2034</td></tr></table> <p>Action à initier dès le début du plan (<i>a minima</i> via une dynamisation du réseau agglomération/communes)</p>	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034		

Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'acteurs et de structures intégrés dans le réseau ● Nombre d'événements organisés et nombre de participants
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ● Amélioration des connaissances et compétences de Saint-Quentin-en-Yvelines sur l'arbre et la nature en ville ● Renforcement des synergies entre les acteurs du territoire en faveur de la canopée et de la nature en ville
Pilote de l'action	DEP en lien étroit avec les directions concernées de l'agglomération (DUP/développement durable) et les communes du territoire
Partenaires potentiels	Communes du territoire, département des Yvelines, Plante & Cité, CEREMA, ARB Île-de-France, CAUE 77, SEQUOIA, tissu associatif local, etc.
Financements mobilisables	
Synergie avec politiques publiques	Plan nature en ville 2024-2030, SNB 2030, SRB 2020-2030
Références ou ressources utiles	<ul style="list-style-type: none"> ● Se référer aux centres de ressources mentionnés dans l'action 5.1 et notamment le centre de ressources Nature en ville animé par Plante & Cité ● Réseau des e-communautés du CNFPT (https://e-communaut.es.cnfpt.fr/accueil) <div style="text-align: center;">  <p>e-communaut.es.cnfpt.fr</p> </div>



Créer un réseau collaboratif pour partager connaissances et bonnes pratiques et renforcer l'engagement collectif autour de l'arbre et de la nature en ville.








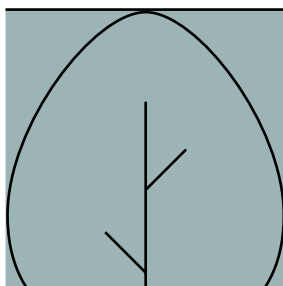
Action 6.5

Encourager et multiplier les opportunités de plantation dans les espaces privés et communaux

Priorité 

Axe général	Sensibiliser et mobiliser - Sensibilisation et mobilisation des acteurs du territoire
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none">● Accroître durablement la canopée● Renforcer le verdissement du territoire et le bien-être des usagers● Fédérer les habitants et les acteurs du territoire● Répondre aux enjeux environnementaux et climatiques pour faire de Saint-Quentin-en-Yvelines un territoire résilient
Contexte et enjeux	<p>Les espaces privés et communaux représentent une proportion importante du territoire et offrent à ce titre des opportunités considérables pour renforcer la canopée urbaine, végétaliser le territoire et contribuer ainsi à une meilleure résilience du territoire. Il s'agit donc de créer un élan collectif pour la végétalisation du territoire destiné à multiplier les opportunités de plantation par l'ensemble des acteurs publics et privés. Cet élan doit stimuler l'engagement des citoyens et des acteurs du territoire et doit être accompagné de mécanismes de soutien technique et de financements adaptés et incitatifs. In fine, la démarche doit conduire à raisonner à l'échelle de l'ensemble du territoire et à combler les fortes disparités territoriales en termes de vulnérabilités des populations vis-à-vis du changement climatique (cf. les indicateurs tels que les indices de canopée et les îlots de chaleur urbains).</p>
Description	<p>L'action consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none">● encourager les initiatives privées et citoyennes en faveur de la végétalisation, telles qu'une démarche « SQY ça pousse » (destinée à végétaliser l'espace public), un dispositif de subvention aux citoyens pour la plantation d'arbres, des budgets participatifs alloués à des plantations d'arbres, des opérations du type « une naissance/un arbre » ou « un diplômé/un arbre », des permis de végétaliser, des dons d'arbres pour les écoles, des trocs de plantes, etc.● encourager le déploiement au plus tôt des dispositifs d'ombrage et de gestion des eaux pluviales sur les parcs de stationnement extérieurs du territoire, conformément aux obligations définies par la Loi Climat et résilience;● renforcer les objectifs de végétalisation dans le PLUi-H (via la mise en place d'emplacements réservés voire via une prescription spécifique type « espace paysager à créer » et via les OAP sectorielles) et dans les statuts de copropriété et envisager des acquisitions de foncier à végétaliser;● développer des partenariats avec les acteurs de la production végétale (disponibilité, qualité et tarifs des plants);● développer un mécénat végétal consistant à intégrer le patrimoine arboré au patrimoine éligible au mécénat d'entreprise, lequel ouvre la possibilité à des partenaires privés de financer de projets de plantation tout en bénéficiant d'une déduction fiscale.

Description <i>(suite)</i>	<p>Toutes ces démarches incitatives seront l'occasion de rappeler les bonnes pratiques de plantation et d'entretien des végétaux.</p> <p>Bien que le Plan canopée cible prioritairement les zones urbaines du territoire, il serait intéressant d'encourager des démarches de plantation d'arbres et de haies champêtres dans les espaces agricoles (agroforesterie) et en lisière (cf. Pacte en faveur de la haie) via la mobilisation du monde agricole.</p>										
Calendrier prévisionnel de réalisation	<table border="1" data-bbox="432 443 1422 483"> <tr> <td>2025</td> <td>2026</td> <td>2027</td> <td>2028</td> <td>2029</td> <td>2030</td> <td>2031</td> <td>2032</td> <td>2033</td> <td>2034</td> </tr> </table> <p>Même si cette action a été identifiée en priorité 2, elle a tout de même vocation à être initiée dès les premières années du plan (d'autant que des initiatives locales ont déjà été lancées avant le plan).</p>	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034		
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> 🌱 Liste des démarches incitatives déployées 🌱 Évaluation (taux de participation, satisfaction des participants...) des démarches engagées 										
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> 🌱 Accroissement de la végétalisation du territoire sur le domaine privé et communal 🌱 Amélioration du cadre de vie urbain et meilleure résilience du territoire 🌱 Large mobilisation des acteurs du territoire et appropriation de la démarche par ces derniers 										
Pilote de l'action	<p>DEP en lien étroit avec les directions concernées de l'agglomération (DGA développement économique, direction de la communication, DUP, réseau des médiathèques) et les communes du territoire</p>										
Partenaires potentiels	<p>Communes, copropriétés, bailleurs sociaux, entreprises, agriculteurs, secteur de la production végétale, etc.</p>										
Financements mobilisables	<p>État, Région Île-de-France, AESN, financements privés</p>										
Synergie avec politiques publiques	<p>Plan nature en ville 2024-2030, SNB 2030, SRB 2020-2030, SDRIF-E, PNACC 3, PRACC Île-de-France</p>										
Références ou ressources utiles	<ul style="list-style-type: none"> 🌱 Ressources et retours d'expériences d'autres collectivités (par exemple Strasbourg, ça pousse https://www.strasbourgcapousse.eu/; mécénat végétal de la ville d'Angers; Yes we plant https://yesweplant.wallonie.be/) 🌱 Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, 2024. Guide parcs de stationnement. Guide pour la mise en œuvre de la réglementation relative à l'installation de dispositifs de gestion des eaux pluviales et d'ombrage sur les parcs de stationnement. 62 p. https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/Guide-parcs-de-stationnement-WEB.pdf <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center; margin-top: 20px;"> <div style="text-align: center;">   <p>www.strasbourgcapousse.eu</p> </div> <div style="text-align: center;">   <p>yesweplant.wallonie.be</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>Guide parcs de stationnement</p> </div> </div>										







Action 6.6

Rechercher et mobiliser des financements

Priorité

Axe général	Sensibiliser et mobiliser - Sensibilisation et mobilisation des acteurs du territoire										
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none">Renforcer les moyens alloués au plan canopéeFaire du plan canopée un plan d'actions ambitieux à la hauteur des enjeux climatiquesFaciliter l'appropriation et la déclinaison du plan par les acteurs du territoire										
Contexte et enjeux	<p>La préservation du patrimoine arboré et la végétalisation des espaces urbains nécessitent des investissements conséquents, tant pour la plantation du végétal que pour son entretien et sa gestion à long terme. Les collectivités jouent un rôle clé dans ces démarches, mais face aux contraintes budgétaires croissantes, il devient impératif de diversifier les sources de financements pour mettre en œuvre les projets liés à l'arbre et à la nature en ville et permettre au Plan canopée d'être à la hauteur des enjeux climatiques. Les dispositifs financiers, tant publics que privés, sont nombreux et parfois méconnus ou sous-exploités par les collectivités.</p> <p>L'action vise donc à organiser une recherche active de financements, à identifier les sources de financements adaptées et à les mobiliser de manière efficace de façon à ce que le Plan canopée ait les ressources nécessaires et suffisantes pour se réaliser. Le succès du Plan canopée dépendra pour partie des moyens financiers alloués à sa mise en œuvre.</p>										
Description	<p>L'action consiste à identifier puis à mobiliser les sources de financements publics et privés adaptées afin de déployer efficacement les différentes actions du Plan canopée. Cela nécessite d'effectuer à la fois une veille active sur les financements mobilisables (subventions, appels d'intérêt général, appels à projets, etc.) mais aussi d'engager une démarche proactive de recherche de partenariats et de mécénats auprès des structures privées, et notamment des entreprises du territoire. En ce sens, une collaboration étroite entre les différents services concernés de l'agglomération sera nécessaire pour garantir le succès de cette action.</p> <p>Celle-ci doit en effet permettre d'assurer la complémentarité entre les financements publics et privés, d'explorer tous les leviers financiers existants et de créer des synergies avec les acteurs locaux. La recherche de financements devra d'ailleurs s'accompagner d'une stratégie de communication pour valoriser l'engagement de Saint-Quentin-en-Yvelines et attirer de nouveaux soutiens financiers.</p>										
Calendrier prévisionnel de réalisation	<table border="1"><tr><td>2025</td><td>2026</td><td>2027</td><td>2028</td><td>2029</td><td>2030</td><td>2031</td><td>2032</td><td>2033</td><td>2034</td></tr></table> <p>La recherche de financements devra être enclenchée dès le lancement du plan et poursuivie tout au long de sa mise en œuvre.</p>	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034		
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none">Nombre de demandes de financements (publics/privés) déposées et obtenuesNombre de collaborations (partenariats, mécénats) établies avec des acteurs privés										

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> 🌿 Mobilisation des sources de financements pour déployer efficacement le Plan canopée 🌿 Diversification des sources de financements
Pilote de l'action	DEP en lien étroit avec les directions concernées de l'agglomération (DFST patrimoine, DGA développement économique) et les communes du territoire
Partenaires potentiels	Communes du territoire, Aides Territoires, etc.
Financements mobilisables	
Synergie avec politiques publiques	Plan nature en ville 2024-2030, SNB 2030
Références ou ressources utiles	<ul style="list-style-type: none"> 🌿 Aides-territoires https://aides-territoires.beta.gouv.fr/ 🌿 e-Répertoire des mécènes de l'Admical https://admical.org/ 🌿 Centre français des fonds et fondations https://www.centre-francais-fondations.org/ 🌿 CDC Biodiversité, 2023. Les financements mobilisables pour les solutions d'adaptation fondées sur la nature. Dossier de la MEB n°48. 84 p. 🌿 Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, 2012. Annuaire du mécénat d'entreprise pour l'environnement et le développement durable 2011-2012. 296 p. 🌿 Sites internet des fondations <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center; margin-top: 10px;"> <div style="text-align: center;">   </div> <div style="text-align: center;">   </div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; margin-top: 5px;"> <div style="background-color: #e0e0e0; border-radius: 10px; padding: 2px 10px; font-size: 0.9em;">www.aides-territoires.beta.gouv.fr</div> <div style="background-color: #e0e0e0; border-radius: 10px; padding: 2px 10px; font-size: 0.9em;">www.admical.org/</div> </div>













Diversifier les sources de financements pour permettre au Plan canopée d'être à la hauteur des enjeux climatiques.


















Synthèse des actions













Ce tableau reprend l'ensemble des actions et précise pour chacune d'entre elles le niveau de priorité et le calendrier prévisionnel de réalisation.

Priorité  Priorité  Priorité 










Axe	Action	Nom de l'action	Priorité	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
1 Connaître. Inventaire du patrimoine arboré existant													
1	1.1	Inventorier et cartographier l'ensemble du patrimoine arboré											
1	1.2	Connaître et suivre l'état sanitaire du patrimoine arboré											
2 Protéger. Protection renforcée du patrimoine arboré													
2	2.1	Assurer une gestion durable du patrimoine arboré											
2	2.2	Organiser une cohabitation harmonieuse et durable entre réseaux racinaires et infrastructures											
2	2.3	Renforcer les dispositifs réglementaires de protection du patrimoine arboré											
2	2.4	Actualiser la charte de l'arbre et ses cahiers de prescriptions techniques											
2	2.5	Adopter et appliquer le barème de l'arbre											
2	2.6	Poursuivre les opérations de désimperméabilisation											
2	2.7	Créer, préserver et développer la trame brune											
2	2.8	Déployer des arbres et jardins de pluie											
2	2.9	Valoriser les déchets verts, les rémanents et les arbres abattus											
3 Planter et végétaliser. Développement d'un patrimoine arboré durable													
3	3.1	Élaborer et mettre en œuvre un plan de plantation ambitieux											

Axe	Action	Nom de l'action	Priorité	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
3	3.2	Établir et améliorer l'indice de canopée	  										
3	3.3	Conserver, renouveler et développer le patrimoine arboré	  										
3	3.4	Planter des vergers, des fruitiers isolés, des arbres "signaux" et des forêts urbaines	  										
3	3.5	Végétaliser les pieds d'arbres, les interstices urbains et les espaces désimperméabilisés	  										
3	3.6	Expérimenter les solutions alternatives à l'arbre	  										



















4 Valoriser. Valorisation du patrimoine arboré

4	4.1	Partager l'information sur le patrimoine arboré et son entretien	  										
4	4.2	Créer des parcours thématiques	  										
4	4.3	Faire labelliser le patrimoine arboré et les espaces verts	  										
4	4.4	Valoriser et évaluer l'action publique en matière de préservation du patrimoine arboré	  										

5 Étudier. Recherche et développement autour de l'arbre en ville et du changement climatique

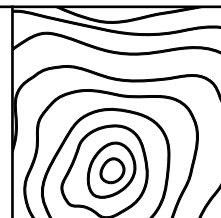
5	5.1	Assurer une veille scientifique et technique	  										
5	5.2	Étudier la vulnérabilité du territoire et de son patrimoine arboré aux changements climatiques	  										
5	5.3	Participer aux études scientifiques et techniques	  										

6 Sensibiliser et mobiliser. Sensibilisation et mobilisation des acteurs

6	6.1	Faire connaître les arbres, leurs rôles, leurs valeurs et les services écosystémiques rendus	  										
6	6.2	Inciter au recensement du patrimoine arboré dans les espaces privés	  										
6	6.3	Inciter les acteurs du territoire à signer la charte de l'arbre et à décliner le plan canopée	  										
6	6.4	Développer et animer un réseau de partenaires autour de l'arbre et de la nature en ville	  										
6	6.5	Encourager et multiplier les opportunités de plantation dans tous les espaces publics et privés	  										
6	6.6	Rechercher et mobiliser des financements	  										

Index

ADEME :	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ABC :	Atlas de la biodiversité communale (ou communautaire)
AESN :	Agence de l'eau Seine-Normandie
ARB :	Agence régionale de la biodiversité
CAUE :	Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement
CEREMA :	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
CNFPT :	Centre national de la fonction publique territoriale
CoSIA :	Couverture du sol par intelligence artificielle
DCB :	Directin de la construction et des bâtiments (de Saint-Quentin-en-Yvelines)
DEP :	Direction environnement et paysage (de Saint-Quentin-en-Yvelines)
DFST :	Direction des fonctions supports et transversalité (de Saint-Quentin-en-Yvelines)
DGA :	Direction générale adjointe (de Saint-Quentin-en-Yvelines)
DHRU :	Direction de l'habitat et de la rénovation urbaine (de Saint-Quentin-en-Yvelines)
DM :	Direction des mobilités (de Saint-Quentin-en-Yvelines)
DSI :	Direction des systèmes d'information (de Saint-Quentin-en-Yvelines)
DT-DICT :	Déclaration de travaux - Déclaration d'intention de commencement de travaux
DUP :	Direction de l'urbanisme et de la prospective (de Saint-Quentin-en-Yvelines)
DVI :	Direction de la voirie et des infrastructures (de Saint-Quentin-en-Yvelines)
GIEC :	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
ICU :	Ilot de chaleur urbain
IGN :	Institut national de l'information géographique et forestière
INRAE :	Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
IRIS :	Ilots regroupés pour l'information statistique
LiDAR HD :	Light détection W ranging (télé-détection par laser) haute définition
LOM :	Loi d'orientation des mobilités
OAP :	Orientation d'aménagement et de programmation
OFB :	Office français de la biodiversité
ORE :	Obligation réelle environnementale
PCAET :	Plan climat-air-énergie territorial
PLUi-H :	Plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat
PNACC :	Plan national d'adaptation au changement climatique
PRACC :	Plan régional d'adaptation au changement climatique
RSE :	Responsabilité sociétale des entreprises
SDRIF-E :	Schéma directeur de la région Ile-de-France - environnemental
SNB 2030 :	Stratégie nationale pour la biodiversité 2030
SRB :	Stratégie régionale pour la biodiversité
TACCT :	Trajectoire d'adaptation au changement climatique des territoires
TEN :	Territoires engagés pour la nature
TVB :	Trame verte et bleue
UNEP :	Union nationale des entreprises du paysage
VIE/BED :	Valeur intégrale évaluée de l'arbre / Barème d'évaluation des dégâts causés à l'arbre
VRD :	Voiries et réseaux divers



Rédaction

Fabienne DAVID, Direction Environnement et Paysage
(Saint-Quentin-en-Yvelines)

Contributeurs

Les membres des groupes de travail constitués et
mobilisés pour l'élaboration du Plan canopée.

Crédits photos

Photothèque SQY - Christian Lauté (sauf photo p. 22 :
Stéphane Adam ; photos p. 38 : Fabien Villa ; photo
(de droite) p. 80 : Laurent Blancquart ; photo p. 44 :
Métropole de Lyon)

Remerciements

À l'ensemble des communes du territoire de
Saint-Quentin-en-Yvelines, au CEREMA Ile-de-France,
au Département des Yvelines et à la Métropole de Lyon
pour leurs participations actives et leurs contributions à
l'élaboration de ce document.

Création – mise en page

Hawaii communication

Mentions légales

Editeur : Saint-Quentin-en-Yvelines,
1 rue Eugène Hénaff, BP 10 118, 78192 Trappes Cedex
Date de parution : Décembre 2025
Citation recommandée : Saint-Quentin-en-Yvelines, 2025.
Plan canopée (2025-2034). Les arbres au cœur de la
stratégie de résilience du territoire. 100 pages.

